

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS: Mme LOUISE BOUCHER, présidente

M. MARIO DUMAIS, commissaire

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire

M. ALFRED MARQUIS, commissaire

**AUDIENCE PUBLIQUE
PORTANT SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE
DE LA PRODUCTION PORCINE AU QUÉBEC**

DEUXIÈME PARTIE

VOLUME 127

Séance tenue le 15 avril 2003, à 13 h 00

Salle de réception Le Danube bleu

1461, route Kennedy Nord

Sainte-Marie

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 15 AVRIL 2003

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

MOT DE LA PRÉSIDENTE..... 1

PRÉSENTATION DES MÉMOIRES :

MÉMOIRE DE LA FÉDÉRATION DES PRODUCTEURS DE PORCS DU QUÉBEC..... 1

MÉMOIRE DE Mme JEANNE COUTURE 94

MÉMOIRE DE ALIMENTS BRETON INC., GÉNÉTIPORC INC.,
VIANDES DuBRETON INC.. 101

(SÉANCE DU 15 AVRIL 2003)
(SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI)
(MOT DE LA PRÉSIDENTE)

5 **LA PRÉSIDENTE :**

Alors, Mesdames et Messieurs, bonjour et bienvenue à cette deuxième partie de la consultation publique sur le développement durable de la production porcine au Québec. Je me présente, pour ceux qui ne me connaissent pas déjà, Louise Boucher. Je préside cette
10 Commission d'enquête et d'audiences publiques. Et je suis accompagnée des commissaires André Beauchamp, Alfred Marquis et Mario Dumais.

Donc, nous poursuivons les séances entreprises ici à Sainte-Marie la semaine dernière, vendredi dernier, et nous recevons cet après-midi trois (3) participants dont un a un horaire un
15 petit peu plus long que les autres, en fait, la Fédération des producteurs de porcs du Québec aura deux heures et demie (2½) à consacrer avec nous pour échanger sur le dossier de la production porcine. Et nous aurons, à la suite de cette présentation, deux (2) autres présentations qui, elles, auront une demi-heure au total, incluant le temps de questionnement de la Commission.

Je vous rappelle qu'on en est à notre dernière semaine de consultation publique. À la fin de cette semaine, soit jeudi soir, presque vendredi aux petites heures, nous aurons terminé cette consultation publique et nous nous retirerons pour rédiger le rapport que l'on doit remettre
20 au ministre de l'Environnement le quinze (15) septembre prochain.

Alors, je rappelle aux gens également qui sont présents dans la salle, qu'ils ont la possibilité de rectifier des faits qui leur apparaîtraient erronés dans les présentations qui sont faites à la Commission. Pour ce faire, il faut s'inscrire au droit de rectification à l'arrière de la
25 salle. Il s'agit bien entendu de rectifier des faits et non pas de venir contre-argumenter l'opinion d'un participant.

Ceci étant dit et sans plus tarder -- ah, je vous rappelle également que les transcriptions sont assurées par monsieur Michel Olivier, sténographe officiel, et qu'elles seront disponibles dans les centres de consultation ainsi que dans le site Internet de la Commission la semaine
30 prochaine.

Alors, sans plus tarder, nous accueillons la Fédération des producteurs de porcs du Québec et ses représentants. Je vais en nommer un, je vais lui demander de présenter les personnes qui l'accompagnent, alors il s'agit de monsieur Clément Pouliot. Bonjour.

40 **M. CLÉMENT POULIOT :**

Bonjour, Madame la Présidente.

45 Alors, il me fait plaisir d'être ici aujourd'hui en votre présence. Alors, à ma droite, vous avez monsieur François Boutin, qui est responsable, là, du secteur environnement au niveau de la Fédération. Monsieur Pierre Baril, à ma gauche, qui est directeur général de la Fédération et madame Richelle Fortin, économiste, qui est responsable du secteur économie à la Fédération.

50 Alors, je me retrouve devant vous pour la troisième fois. La première fois, c'était lors de l'ouverture à Saint-Hyacinthe, une belle ouverture, en passant, je me rappelle encore très bien de tout ça. On s'était revu aussi à la phase thématique au Lac Saint-Jean sur les conditions de cohabitation harmonieuse et aujourd'hui, on se retrouve... je me retrouve avec vous pour une troisième fois, cette fois-ci pour la présentation de notre mémoire de la Fédération.

55 Je pense que je vais m'ennuyer de vous parce que... c'est sûr que je n'ai pas participé à toutes les consultations, je n'ai pas fait le tour du Québec comme vous l'avez fait, là, mais cependant, à tous les jours puis à toutes les semaines, je suivais de très proche, là, de loin si on veut, parce qu'on avait toujours des gens qui étaient en présence, là, régulière au niveau de la Commission, alors j'avais des comptes rendus régulièrement.

60 Et, bon, j'avais souvent... entendre parler de madame Boucher puis de monsieur Beauchamp, monsieur Dumais et monsieur Marquis, qui faisaient constamment partie de mon quotidien. Alors, je vais m'ennuyer de vous un petit peu. Ça va prendre un bout de temps pour s'adapter comme de raison, c'est que... des choses passent comme de raison, là.

65 Mais dans toutes les consultations que vous avez faites depuis le mois de septembre, comme vous avez dit, madame Boucher, vous êtes en train de terminer, alors sans doute que je comprends que vous avez été chercher beaucoup d'expertise et de connaissances au fil des derniers mois.

70 Et je me demande si la question que je pourrais vous poser dans ça, est-ce que vous êtes prêts à devenir producteurs de porcs et productrice de porcs dans les prochains mois?

75 **LA PRÉSIDENTE :**

 En tout cas, moi, il paraît que je suis rendue à mon diplôme universitaire!

80 **M. CLÉMENT POULIOT :**

 Alors, vous avez toutes les qualifications pour devenir producteurs et productrice de porcs dans un contexte de développement durable, bien entendu. Et si, à tout le moins, vous décidez de ne pas le faire, j'en suis convaincu que vous êtes des personnes requises pour faire d'excellentes recommandations sur tout l'aspect du développement durable de la production porcine.

85 Bon. Je pense qu'il est temps que j'attaque le mémoire, bien entendu, et que vous avez eu une copie en gros, là, mais on va le présenter, là, devant vous officiellement et devant l'ensemble des gens ici dans la salle que je salue également.

90

Alors, la Fédération des producteurs de porcs est un syndicat affilié à l'Union des producteurs agricoles, qui représente les quatre mille quatre cents (4 400) producteurs et productrices de porcs de tout le Québec. Ceux-ci sont regroupés dans douze (12) syndicats régionaux.

95

Les producteurs porcins sont les premiers concernés par ces audiences publiques et seront les premiers touchés par les décisions à venir sur le développement de leur secteur d'activité agricole. Notre mémoire présente la position de l'ensemble des producteurs résultant d'une démarche démocratique auprès des membres de la Fédération.

100

La réconciliation avec la population constitue le plus grand souhait des producteurs. En préparant leurs positions, ils se sont efforcés de trouver des solutions pour restaurer le climat de confiance et établir les bases d'une concertation avec les élus du monde municipal et les citoyens.

105

Des conditions sont cependant nécessaires pour assurer une compréhension commune des défis et un dialogue constructif sur les solutions. Pour les producteurs, ces conditions se résument comme suit.

110

D'abord, la reconnaissance des efforts. On sait que des progrès importants ont été réalisés depuis la mise en place du plan environnemental de la production porcine. Il est crucial que ces efforts soient reconnus par la société québécoise.

115

Ensuite, l'ouverture au dialogue et aux compromis. Les producteurs ont fait un examen sérieux des problématiques, ils sont prêts à assumer leur part des efforts supplémentaires. Ils s'attendent cependant à une volonté de dialogue et à une ouverture aux compromis de la part des autres intervenants dans le débat sur la production porcine, notamment sur le partage des coûts et sur le rythme des changements.

120

La dernière condition de réconciliation est la prise en compte de l'ensemble de l'agriculture. L'attention portée sur les problématiques de la production porcine ne doit pas faire oublier que certains problèmes soulevés touchent aussi l'ensemble de l'agriculture. Certaines des mesures appliquées à l'amélioration de la production porcine dans l'avenir pourraient être étendues à d'autres secteurs d'activités agricoles faisant face à des situations comparables. L'assainissement porcine suppose aussi l'assainissement agricole.

125

Le mémoire de la Fédération souligne aussi les traits spécifiques du secteur porcine québécois qui font la fierté des producteurs et la bonne réputation du porc québécois. Ces forces qui méritent d'être préservées dans le futur sont les suivantes. Il y en a huit (8).

130

La diversité des modes de développement. L'originalité du modèle actuel réside dans la diversité et la coexistence des divers modes de développement sur un même territoire : entreprises indépendantes, regroupements coopératifs, entreprises intégrées.

135 La taille des entreprises. Comptant pour soixante pour cent (60 %) du volume de production, les exploitations indépendantes sont prédominantes. La très grande majorité des fermes sont aussi de taille moyenne mais... même si une tendance est notée vers des exploitations de plus grande taille depuis quelques années.

140 La qualité pour l'accès aux marchés. La qualité des élevages et des produits, ainsi que le respect d'exigences sanitaires et environnementales élevées, ont permis une augmentation des exportations de viandes porcines de seize pour cent (16 %) depuis mil neuf cent quatre-vingt-dix (1990). Actuellement, près de cinquante pour cent (50 %) de la viande de porc produite au Québec est exportée dans près de soixante-quinze (75) pays.

145 Une autre force, la mise en marché collective. Parmi les instruments collectifs très performants et avantageux, il y a la mise en marché de la totalité des porcs québécois. La vente centralisée, d'où découle une gestion efficace de l'information, assure un revenu équitable à tous les producteurs et la transformation des produits par des entreprises québécoises.

150 La stabilisation des revenus agricoles. Des outils de stabilisation des revenus protègent les producteurs contre les variations de prix du porc et les autres risques de production. La stabilisation des revenus est un moyen de stimuler l'économie agricole régionale. La part consentie par l'État reste toutefois modeste.

155 Entre mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept (1997) et deux mille un (2001), les revenus des producteurs provenaient de la vente des porcs, en moyenne quatre-vingt-douze pour cent point sept (92.7 %) et non de l'assurance stabilisation.

160 La propriété québécoise de l'ensemble des maillons de la chaîne de la production et de la transformation du porc est une caractéristique du secteur québécois qui le distingue des autres pays. Les retombées économiques de cette production restent donc au Québec.

165 L'engagement environnemental. Un plan novateur, le plan environnemental de la production porcine adopté en quatre-vingt-seize (96) par l'ensemble du secteur porcin pour développer la production dans le respect de l'environnement donne aujourd'hui des résultats probants.

170 Et comme dernière force, la concertation en filière. Le secteur porcin québécois s'est doté d'un mécanisme unique de concertation des intervenants en amont et en aval de la production, soit la Table filière porcine du Québec. Des dossiers importants y sont gérés collectivement, par exemple, le Programme québécois de l'assurance qualité. Ce programme est composé de cinq (5) volets : la salubrité, la qualité, l'environnement, le bien-être et la traçabilité.

175 Nous abordons maintenant le cadre du développement durable. Les éléments du mémoire sont regroupés sur les trois (3) grandes dimensions du développement durable, soit les dimensions environnementales, économiques et sociales.

180

Le mémoire présente les préoccupations exprimées par les citoyens et les représentants des groupes ayant participé aux séances ainsi que les craintes et les attentes des producteurs. Ces visions sont présentées en détail dans le mémoire. Nous vous invitons d'ailleurs à les consulter.

185

Les propositions de la Fédération traduisent une vision de l'avenir et de la production porcine qui garantira sa viabilité, son dynamisme et son développement en harmonie avec les exigences environnementales, de salubrité et de bon voisinage. Ces propositions se veulent des réponses aux attentes des citoyens, des collectivités et des producteurs qui se dégagent des multiples représentations faites dans le cadre des audiences publiques..

190

195

Comme vous le savez, notre mémoire suggère soixante-cinq (65) propositions. Pour ne pas rendre notre présentation trop lourde et aussi nous garder suffisamment de temps pour échanger avec vous, Mesdames et Messieurs les Commissaires, nous allons vous présenter les propositions principales.

200

La totalité d'entre elles, pour les intéressés, se retrouve dans notre mémoire et aussi dans le sommaire de notre mémoire. Nous allons donc commencer par la gestion environnementale, domaine dans lequel nous devons intensifier nos efforts.

205

L'amélioration des performances environnementales compte au nombre des réalisations des producteurs porcins depuis maintenant plus de dix (10) ans. Les résultats à ce niveau ont été présentés à la Commission.

210

L'engagement des producteurs envers la protection de l'environnement est donc réel. Les producteurs ne partent pas de zéro. Mais des efforts importants doivent être encore consentis, notamment en ce qui a trait au contrôle des odeurs et la cadence doit être aussi accélérée en ce qui concerne le respect de l'équilibre entre la capacité de support en phosphore des sols et les quantités d'engrais épandues.

215

Les producteurs doivent aussi et maintenant relever les défis environnementaux découlant de la nouvelle réglementation et des audiences publiques en cours. La Fédération s'est donné des objectifs d'intervention ambitieux, à la fois dans l'optique d'intensifier la mise en œuvre de son plan environnemental et pour ajouter dans ses cibles d'intervention des domaines qui étaient moins abordés jusqu'à maintenant, soit la conservation du paysage et la gestion des excédents des lisiers.

220

La Fédération tient aussi à poursuivre ses travaux au chapitre des impacts appréhendés sur la santé publique.

Les priorités d'action des producteurs pour une meilleure gestion environnementale de leur exploitation et de la production porcine sont : l'atténuation rapide des nuisances en diminuant les odeurs et en conservant les paysages.

225 Les propositions environnementales des producteurs pour diminuer les odeurs sont :

Que toute nouvelle installation d'élevage soit obligatoirement entourée de haies brise-odeurs et dotée, si possible, d'une toiture sur les structures d'entreposage.

230 Que les produits de réduction des odeurs soient mieux documentés afin d'évaluer leur potentiel de réduction des odeurs et cela, en toute sécurité en regard des animaux, des sols, de l'eau et des humains.

235 Que les sites d'élevage existants situés à moins de cinq cent cinquante (550) mètres des périmètres urbains aient l'obligation de se doter de toitures pour les structures d'entreposage et de haies brise-odeurs.

240 Qu'un code de bonnes pratiques soit intégré dans le PAEF et que son application soit validée par l'agronome responsable..

Que l'adhésion et le respect du Code de bonnes pratiques d'épandage soient parmi les conditions à intégrer dans le concept de l'écoconditionnalité.

245 Les propositions environnementales des producteurs pour conserver les paysages sont :

Que des critères spécifiques de gestion des boisés de fermes soient adoptés par les MRC dans le cadre de leur schéma d'aménagement, en consultation avec les Comités consultatifs agricoles.

250 D'autres priorités environnementales touchent cette fois-ci l'assainissement agricole en planifiant l'épandage pour équilibrer la fertilisation et les besoins des cultures, en gérant et valorisant les surplus de lisiers, en validant les pratiques pour minimiser les impacts environnementaux et en poursuivant la recherche sur le secteur de la santé publique.

255 Les propositions environnementales des producteurs pour atteindre l'équilibre en fertilisation. Que l'implantation des nouveaux sites d'élevage dans les bassins en surplus de lisiers ne soit possible que pour les producteurs disposant de cent pour cent (100 %) des superficies d'épandage requises en propriété, pour respecter immédiatement la norme phosphore établie en deux mille dix (2010).

260 Que les technologies de traitement partiel des lisiers à la ferme soient privilégiées et encouragées comme moyen de mise en conformité des exploitations porcines existantes à la norme de concentration phosphore de deux mille dix (2010).

265 Que soit exclue et interdite toute nouvelle installation de production porcine considérée sans sols.

270 Que les technologies de traitement complet des lisiers, à la ferme ou dans des installations collectives, soient réservées prioritairement aux exploitations porcines actuellement implantées dans les bassins en surplus et ne disposant pas de superficies requises pour se conformer aux exigences réglementaires pour le respect de la norme phosphore.

275 Que le gouvernement assure le financement nécessaire aux organismes de gestion des fumiers afin de leur permettre de remplir leur mandat premier qui est d'assister les producteurs à gérer les surplus de lisier de leurs entreprises et ainsi éviter toute surfertilisation.

280 Les propositions environnementales des producteurs pour gérer et valoriser les excédents.

285 Que la Fédération, en collaboration avec les intervenants du milieu et le gouvernement, mette en place des stratégies de fertilisation pour divers utilisateurs d'engrais minéraux pour promouvoir l'utilisation des sous-produits issus des technologies de gestion et de traitement du lisier de porc. On parle de compost, d'engrais organiques et organo-minéraux.

Que la possibilité de mettre en place des centres régionaux de gestion et de mise en marché des engrais organiques et organo-minéraux provenant de la production porcine soit évaluée et implantée avec un support financier adéquat de l'État.

290 Que le gouvernement du Québec évalue les opportunités pour mettre en place les moyens incitatifs et réglementaires requis pour assurer l'utilisation et la vente d'une proportion significative d'engrais organiques comme matières fertilisantes de substitut aux engrais minéraux.

295 Les propositions environnementales des producteurs pour minimiser les impacts environnementaux.

300 Que le principe de l'écoconditionnalité soit reconnu et applicable à un soutien financier bonifié pour les coûts environnementaux absorbés par les producteurs dans l'adoption de bonnes pratiques, et que sa mise en œuvre soit instaurée graduellement.

305 Que la certification environnementale des exploitations porcines soit reconnue par les autorités environnementales et agricoles comme satisfaisant aux exigences de l'écoconditionnalité.

Les propositions environnementales des producteurs pour poursuivre la recherche sur la santé publique.

310 Que la Fédération donne suite aux recommandations émises dans le rapport Revue de la littérature scientifique traitant des impacts de la production porcine sur la santé publique, publié en août quatre-vingt-dix-neuf (99).

315 Que les recherches à venir portant sur la santé publique menées par le ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec et ses départements de santé publique se fassent en collaboration étroite avec le milieu agricole, notamment la Fédération des producteurs de porcs du Québec.

320 Attaquons maintenant l'aspect économique. Pour nous, la viabilité économique est une condition pour un environnement meilleur.

Au moment où la société québécoise a voulu faire du secteur agroalimentaire un fleuron de son économie, les producteurs de porcs ont été rapides et efficaces à répondre à cette volonté collective.

325 Les producteurs se sont efforcés d'identifier les conditions qui, tout en répondant aux exigences accrues de performances environnementales et sociales, assureront la viabilité économique et les possibilités de développement du secteur porcin.

330 Les aspects économiques sont au cœur des préoccupations des producteurs de porcs. Le secteur porcin québécois évolue à proximité d'un joueur majeur, les États-Unis, qui détermine les conditions du marché et même les prix des produits. Pour conserver leur part de ce marché fort compétitif, les producteurs québécois doivent pouvoir compter à la fois sur les outils qui ont fait leur succès jusqu'à maintenant et sur des supports accrus des gouvernements.

335 Les propositions des producteurs tiennent compte de la mince marge de manœuvre dont ils disposent financièrement. Les producteurs comptent assumer leur part des coûts pour répondre aux exigences de la société.

340 Les priorités économiques sont avant tout basées sur la continuité des forces et des acquis. Les actions proposées touchent la possibilité de développement du secteur et le maintien de sa compétitivité.

345 Les propositions économiques des producteurs pour assurer une croissance modérée sont :

350 Qu'une réflexion en profondeur soit effectuée afin d'évaluer si la limite pour la taille d'une unité de production sur un site de l'exploitant puisse être établie à six cents (600) unités animales pour tous les modèles et ce, en respectant des critères de viabilité. Ajouter à la réflexion la possibilité que le modèle naisseur inclue la pouponnière.

355 Que le fait de privilégier le modèle naisseur-finisser soit aussi évalué sur la base d'une attribution d'aides financières appropriées et que le maillage entre naisseurs et finisseurs puisse être considéré comme une alternative et ce, dans le but de respecter les choix individuels des modes de production.

Que la croissance future de l'ensemble du secteur porcin suive la croissance des marchés mondiaux en maintenant la part actuelle du marché détenue par les producteurs de porcs du Québec.

360

Qu'un mécanisme pour encadrer les orientations de développement de la production porcine au Québec dans une perspective à long terme soit développé en partenariat avec les principaux intervenants concernés, soit la Fédération, les ministères de l'Agriculture, de l'Environnement et de la Santé ainsi que le monde municipal et également tout autre intervenant à préciser au besoin.

365

Les propositions des producteurs pour développer de nouveaux outils collectifs. Que les structures collectives actuelles, soit la Table filière et le Centre de développement du porc du Québec, soient utilisées à leur maximum pour offrir à tous les producteurs des services professionnels de soutien et de développement.

370

Une autre priorité est de maintenir la compétitivité via la contribution des gouvernements. Si les producteurs devraient assumer seuls les investissements et les dépenses entraînés par les réglementations environnementales et les attentes sociales, une perte immédiate de compétitivité des produits sur les marchés en résulterait. L'ensemble du secteur porcin, incluant les intervenants en amont et en aval, serait mis en péril.

375

Les propositions économiques des producteurs pour garantir des aides publiques. Que les aides gouvernementales s'adressent en priorité aux entreprises existantes disposant d'un certificat d'autorisation en règle ou en voie d'être régularisé et aux prises avec des surplus de phosphore.

380

Que le traitement complet des lisiers ne soit pas sujet aux aides gouvernementales, sauf pour les exploitations existantes aux prises avec des problèmes de surplus dans les bassins où les superficies sont insuffisantes.

385

Que les aides portant sur les coûts de production soient basées sur les coûts réels révisés annuellement, incluant donc la portion environnementale et sociale de ces coûts.

390

Que le gouvernement soutienne financièrement et techniquement les initiatives des producteurs porcins en vue de la certification environnementale de leurs exploitations.

Nous passons maintenant à l'acceptabilité sociale qui, pour nous, touche l'environnement, la qualité de vie et le civisme. Les aspects sociaux sont devenus les plus importants pour l'avenir du secteur porcin au Québec. L'acceptabilité sociale du modèle québécois de développement constitue le défi le plus déterminant du débat en cours.

395

Au cours des dernières années, les producteurs de porcs ont vécu avec difficulté les tensions dues à la multiplication des groupes d'opposition et des conflits remettant en question leurs projets et, dans certains cas, leur présence même dans certaines régions. Une réflexion approfondie sur ces questions sociales a été entreprise.

400

405 Alors, nous menons présentement une étude exhaustive et approfondie des conditions de développement du secteur qui soient acceptables pour la société, ainsi que des modalités d'implantation et d'exploitation des entreprises qui permettent une cohabitation harmonieuse des producteurs avec leur voisinage et leur communauté. Une fois l'étude complétée, nous serons en mesure d'apporter des propositions plus précises.

410 Deux (2) aspects majeurs sont pris en considération dans le volet social, soit le partage du territoire rural et la cohabitation harmonieuse avec la communauté.

Des initiatives ont été menées au cours des derniers mois pour faciliter les bonnes relations avec le voisinage. Les détails sont présentés dans notre mémoire.

415 Une priorité en matière sociale, l'aménagement concerté du territoire. Tout en préservant le droit de produire, les producteurs entendent se concerter avec le monde municipal.

420 Les propositions sociales des producteurs pour organiser la concertation. Que des approches volontaires de concertation et de dialogue s'inscrivent à l'intérieur du cadre juridique en vigueur soient mises en place pour déterminer les futures règles d'opération et de développement des exploitations porcines.

425 Que les comités consultatifs agricoles soient mis à contribution pour susciter et coordonner ces démarches de concertation avec les intervenants.

430 Une autre priorité sociale, la transparence et la vigilance. En vertu d'une cohabitation harmonieuse, les producteurs souhaitent la mise en place d'un processus d'échanges avec les citoyens et de participation de ces derniers aux décisions sur l'agriculture.

Les propositions sociales des producteurs pour faciliter le bon voisinage sont :

435 Que les producteurs porcins informent leurs voisins et la population de leur municipalité de leurs activités et des actions entreprises pour respecter la qualité de vie en territoire rural.

Que les regroupements et les syndicats de producteurs mettent en place en collaboration avec les municipalités un processus de recueil et de réponse aux plaintes portant sur les activités des producteurs porcins.

440 Qu'un plan de bonnes pratiques sociales soit mis en place par la Fédération de façon à intensifier les efforts de cohabitation des exploitations porcines avec l'ensemble des intervenants de leur communauté et ce, par l'entremise du plan de valorisation en cours.

445 Nous passons maintenant au modèle proposé par les agriculteurs porcins pour une production socialement responsable. Or, depuis le début des années quatre-vingt-dix (90), les

producteurs porcins se sont donné des instruments économiques et collectifs qui ont fait le succès de ce secteur agricole.

450 Le secteur porcin a engagé un virage environnemental dont les progrès ont été et sont encore significatifs. Les producteurs en sont maintenant rendus à intensifier leurs actions environnementales et surtout à se lancer dans de nouvelles interventions axées sur l'acceptabilité sociale.

455 Quatre (4) chantiers de travail servent à définir concrètement ce modèle qui intègre les propositions des producteurs porcins. Le premier chantier, le plan environnemental, phase 2. Le deuxième chantier, la planification concertée du développement. Le troisième chantier, la mise en valeur des fertilisants biosolides et le quatrième chantier, un nouveau pacte social.

460 Le premier chantier, le plan environnemental, phase 2. Une nouvelle version du plan environnemental sera élaborée par les producteurs en concertation avec des représentants de la société pour l'adapter aux nouvelles exigences réglementaires et sociales.

465 Les propositions. Que la Fédération adopte une nouvelle version du plan environnemental pour la période de deux mille quatre (2004) à deux mille dix (2010) en vue d'intégrer les nouveaux objectifs correspondant aux exigences environnementales les plus récentes, les soutiens techniques requis pour continuer le virage environnemental et les réponses aux attentes sociales, notamment de cohabitation découlant des audiences publiques sur le développement durable de la production porcine.

470 Que ce plan agroenvironnemental mis à jour soit élaboré et mis en œuvre en concertation avec le comité multipartite de la production porcine, qui regroupe actuellement plusieurs membres de la Table filière, le milieu des groupes environnementaux et le ministère de la Santé ainsi que tout autre partenaire qui souhaite le développement durable de la production porcine.

475 La planification concertée du développement. Chantier 2. Un exercice formel et organisé de concertation des producteurs porcins sera mené en collaboration avec les intervenants gouvernementaux provinciaux et régionaux, ainsi qu'une contribution des organisations régionales et des autorités locales.

480 Que le gouvernement et les organismes responsables du développement régional mettent sur pied un groupe permanent de travail en vue de planifier un développement ordonné et balisé de la production porcine ajusté selon le potentiel de recevabilité des différentes régions.

485 Que le groupe associe la Fédération, les principaux intervenants, les divers paliers de gouvernements, les organismes de développement régional et des instances locales pour faire les consensus sur le développement planifié.

490 Chantier 3, la mise en valeur des fertilisants biosolides. Des programmes incitatifs
devront être mis en place par les gouvernements pour favoriser l'exploitation commercial du
gisement des biosolides, dont les engrais organo-minéraux, et leur utilisation en remplacement
des engrais minéraux dans toutes les activités de fertilisation.

495 Les propositions. Que les gouvernements mettent en place un programme structuré et
les incitatifs nécessaires pour augmenter l'utilisation des biosolides générés par les procédés
de traitement pour cibler des marchés à valeur ajoutée comme les engrais organo-minéraux.

500 Que le programme de mise en valeur porte sur l'implantation des technologies des
lisiers à la ferme ou à l'échelle collective, sur la stabilisation des biosolides, sur la fabrication et
la transformation du produit, ainsi que sur les débouchés et les opportunités de marchés.

505 Chantier 4, un nouveau pacte social. Le virage social de la production porcine,
composante essentielle de son développement durable, sera défini et encadré par des
orientations consensuelles définies par l'ensemble de l'agriculture et par un processus de
concertation mettant à contribution les représentants du monde agricole et autres secteurs
concernés de la société québécoise.

510 Les propositions. Que les gouvernements mènent auprès de la population et en
concertation avec le milieu agricole une campagne d'information sur les pratiques et les
performances environnementales et sociales de la production porcine.

515 Qu'un programme gouvernemental majeur et intégré, environnement, agriculture,
développement régional, d'assainissement agricole soit mis en place avec des moyens et des
budgets comparables aux programmes d'assainissement municipal et industriel, la part des
producteurs agricoles doit respecter la rentabilité et la compétitivité des exploitations et des
produits.

520 Que les producteurs porcins mènent des actions concrètes au niveau de la cohabitation
et de l'acceptabilité sociale sur la base des résultats de l'étude réalisée sur les paramètres
sociaux de cohabitation de la production porcine au Québec.

525 En terminant, la Fédération rappelle qu'elle a fait porter son analyse sur les aspects
déterminants pour établir la confiance du public et contribuer à un dialogue constructif sur
l'avenir de la production porcine. Ce mémoire n'apporte évidemment pas toutes les réponses et
toutes les solutions.

530 Pour conclure notre réflexion, la Fédération veut mettre en lumière quelques points
essentiels à considérer à la suite de ces audiences publiques sur le développement durable de
la production porcine.

D'abord, il reste des questions à approfondir. Plusieurs sujets abordés lors des
séances publiques méritent un questionnement additionnel et des analyses complémentaires
avant de faire des propositions formelles.

535

Ils réfèrent, d'une part, à des problématiques pointues de la production porcine -- on parle du porc biologique et de la production sur litière -- et, d'autre part, à des problématiques environnementales globales et communes à toute l'agriculture, entre autres, les OGM.

540

Ensuite, la part des gouvernements est nécessaire. Les gouvernements ont un rôle crucial pour mettre en place les conditions et les démarches du développement durable de la production porcine.

545

Ils doivent s'assurer que les collectivités québécoises et les citoyens assument leur part des responsabilités, et que les interventions pour le développement futur du secteur soient cohérentes.

550

Et que faire sans une volonté de collaboration. Le mémoire veut donner à la société québécoise un signal clair de la volonté des producteurs porcins d'assurer un leadership partagé dans la mise en place d'un modèle de développement durable dans leur secteur.

555

Finalement, après les audiences publiques et sur la foi des engagements pris par les producteurs porcins, les conditions sont en place pour mettre fin aux mesures transitoires, c'est-à-dire le moratoire.

560

Ces mesures, qui constituent un frein à la production porcine, compétitive et rentable, doivent céder à la place d'un nouveau pacte social qui servira de levier pour inscrire le développement durable à l'agenda de la production porcine québécoise.

Le modèle proposé par les producteurs pour un développement durable de la production porcine esquisse les bases d'un prochain pacte social qui, souhaitons-le, liera la société québécoise avec les producteurs agricoles dans le futur.

565

Dans le fond, si on regarde tout cela avec un œil positif, votre Commission arrive peut-être au bon moment. Si la production porcine a pu se développer au cours des vingt (20) dernières années, c'est qu'elle a pu compter sur l'appui de la population québécoise. Nous avons encore besoin de cet appui si important de la population québécoise.

570

Notre plus grand souhait et aussi le seul ingrédient possible pour rétablir la situation est la réconciliation. De part et d'autre, nous devons poser des gestes, faire notre bout de chemin.

Je souhaite, Madame et Messieurs les Commissaires, que vous saurez nous aider et nous proposer des bons moyens pour assurer cette réconciliation avant qu'il ne soit trop tard.

575

Madame et Messieurs les Commissaires, merci beaucoup de votre attention.

LA PRÉSIDENTE :

Je vous remercie, monsieur Pouliot.

580

Possiblement qu'on va procéder... d'abord, informer les gens qu'on avait reçu une version préliminaire qui est l'intégrale, là, du mémoire de la Fédération mais il y a une version éditée aussi, là, qui est disponible. Alors, on va essayer, lorsqu'on fera référence au document, de référer peut-être aux sections du rapport, parce que la pagination est différente dans la version éditée et dans la version préliminaire. Mais on va travailler avec la version préliminaire, d'accord?

585

M. CLÉMENT POULIOT :

590

Préliminaire. Je l'ai avec moi, madame Boucher.

LA PRÉSIDENTE :

595

Ça va. Et on va y aller peut-être par ordre de présentation des recommandations, si ça vous convient. Ça va? D'accord.

Alors, on va commencer par le sommaire. Monsieur Dumais a une première question.

M. MARIO DUMAIS, commissaire :

600

Une petite question technique. Je ne voudrais pas que ça colore l'allure de nos échanges, mais en vue de clarifier une chose.

605

Dans le sommaire, à la page ii, en chiffres romains, sous le titre «Les forces à préserver» et sous le point «La qualité pour l'accès aux marchés», vous dites que, actuellement, plus de cinquante pour cent (50 %) de la viande de porc produite au Québec est exportée. Est-ce que, quand vous dites «est exportée», vous voulez dire vendue à l'extérieur du Québec?

610

M. CLÉMENT POULIOT :

À l'extérieur du Canada.

M. MARIO DUMAIS, commissaire :

615

À l'extérieur du Canada.

M. CLÉMENT POULIOT :

620

Oui.

M. MARIO DUMAIS, commissaire :

625 Donc, ça n'inclurait pas la partie de la production porcine qui serait vendue au
Canada...

M. CLÉMENT POULIOT :

630 Non.

M. MARIO DUMAIS, commissaire :

635 ... à l'extérieur du Québec. Donc, par conséquent, on pourrait dire que possiblement
plus de cinquante pour cent (50 %) de la production est vendue en dehors du Québec?

M. CLÉMENT POULIOT :

Oui, on pourrait dire ça comme ça, oui.

640 **M. MARIO DUMAIS, commissaire :**

O.K.

M. CLÉMENT POULIOT :

645 Effectivement.

M. MARIO DUMAIS, commissaire :

650 Merci.

LA PRÉSIDENTE :

655 À la page suivante, lorsqu'il est question... donc, dans le sommaire, page ii, dans la
section «La stabilisation des revenus agricoles», vous dites que, entre quatre-vingt-dix-sept
(97) et deux mille un (2001), les revenus des producteurs sont venus en moyenne de
quatre-vingt-douze point sept pour cent (92.7 %) des ventes de porcs et non de l'assurance
stabilisation.

660 Ce que je comprends quand je lis ça, c'est que dans le fond, le prix du marché ayant
toujours été au-delà du coût stabilisé de production, on n'a pas eu recours au fonds de
l'assurance stabilisation.

M. CLÉMENT POULIOT :

665 Je vous dirais, madame Boucher, au tableau, là, à la page 53 de votre document, vous
avez un tableau qui précise un peu plus, là, votre question.

LA PRÉSIDENTE :

670

En fait, le tableau n'est pas là.

M. CLÉMENT POULIOT :

675

À la page...

LA PRÉSIDENTE :

680

Non, pas dans la version que... pas dans ma version.

M. CLÉMENT POULIOT :

Vous n'avez pas ce tableau-là? On va vous amené une copie, là.

685

LA PRÉSIDENTE :

Ou peut-être faire référence au document. Parfait.

M. CLÉMENT POULIOT :

690

Alors, dans les revenus, dans le fond...

LA PRÉSIDENTE :

695

Je pense que je suis tombée à la bonne place.

M. CLÉMENT POULIOT :

O.K.?

700

LA PRÉSIDENTE :

Oui.

705

M. CLÉMENT POULIOT :

Dans les revenus qui viennent sur les producteurs de porcs...

LA PRÉSIDENTE :

710

Hum hum?

M. CLÉMENT POULIOT :

715 ... sur une période quinquennale, grosso modo, là, on peut réviser, là, cinq (5) ans par
cinq (5) ans, sur cent pour cent (100 %) des revenus qui proviennent, là... qui arrivent sur la
ferme, quatre-vingt-douze pour cent point sept (92.7 %) viennent du marché et huit pour cent
(8 %) ... sept pour cent point trois (7.3 %) viennent des programmes de l'assurance stabilisation.

720 **LA PRÉSIDENTE :**

D'accord.

M. CLÉMENT POULIOT :

725

Ce qui fait le cent pour cent (100 %) des revenus que les producteurs reçoivent par
année sur une période quinquennale. C'est sûr qu'il y a des années où c'est... des années, sur
une période quinquennale, où le programme d'assurance stabilisation va intervenir un peu plus
mais il y a d'autres années où il n'intervient pas du tout. Alors, ça fait, là, la moyenne de
730 quatre-vingt-douze point sept pour cent (92.7 %).

LA PRÉSIDENTE :

Donc, c'est la moyenne de la période?

735

M. CLÉMENT POULIOT :

C'est ça. On est parmi...

740 **LA PRÉSIDENTE :**

Alors, c'est à la page 27 du document édité.

M. CLÉMENT POULIOT :

745

O.K. Excusez.

LA PRÉSIDENTE :

750

Je vais aider les gens, là, qui vont nous lire après.

M. CLÉMENT POULIOT :

755

Peut-être pour finaliser ma réponse, madame Boucher. Parmi toutes les productions qui
sont stabilisées au Québec -- on n'est pas les seuls producteurs qui sont stabilisés, il y a
d'autres producteurs qui sont stabilisés -- on est les plus performants à ce niveau-là. On est
ceux qui retirent le plus du marché par rapport aux autres productions, dû principalement à

notre forme de mise en marché collective, là, qui y a contribué beaucoup au fil des dix (10) dernières années principalement.

760

LA PRÉSIDENTE :

Toujours à la même page, j'ai une autre question. Quand vous parlez de la propriété québécoise...

765

M. CLÉMENT POULIOT :

Oui.

770

LA PRÉSIDENTE :

... alors, vous dites que :

775

«La propriété québécoise de l'ensemble des maillons de la chaîne de production et de la transformation du porc est une caractéristique du secteur québécois qui le distingue des autres pays.»

M. CLÉMENT POULIOT :

780

Oui?

LA PRÉSIDENTE :

En quoi sommes-nous garantis qu'il en sera toujours ainsi?

785

M. CLÉMENT POULIOT :

790

En quoi nous sommes garantis qu'il n'en sera pas ainsi? Je vous dirais, Madame... bien, en tout cas, tous nos outils sont faits... sont faits en conséquence, là. Puis je vous dirais que l'enjeu majeur dans tout ça, c'est la mise en marché collective qui fait qu'il y a une répartition premièrement de la richesse, là... de la richesse, là, qui est attribuée aux producteurs, si on peut appeler ça comme ça, là, d'une façon équitable, comme vous le savez, ça vous a été dit.

795

Et il y a un accès, là, on donne des outils équivalents par le biais de la mise en marché collective à nos transformateurs, nos acheteurs de viande au même titre, là, que nos compétiteurs ont, dans les autres provinces ou dans les autres pays, alors avec garantie d'approvisionnement, avec un prix de référence et tout ça, des achats à la marge et tout ce qui s'ensuit dans une convention.

800

Donc, on donne des outils équivalents et ça permet aux entreprises du Québec de pouvoir faire face à la concurrence au même titre, là, que ce qui se passe, là, dans les autres

805 provinces ou dans les autres pays. Je vous donnerais l'exemple des provinces de l'Est canadiennes, les quatre (4) provinces de l'Est canadiennes où actuellement, la seule entreprise qui contrôle l'ensemble de la transformation et de l'abattage, c'est une entreprise de l'Ontario.

810 Et, bon, on peut arriver aussi dans l'Ouest canadien, essentiellement c'est une ou deux (2) entreprises, trois (3) entreprises qui contrôlent l'ensemble de l'abattage et transformation canadienne.

815 La façon dont on a travaillé au Québec depuis les dix (10) dernières années a favorisé le fait que les entreprises québécoises puissent se développer pour faire face à la compétition des autres entreprises, là, canadiennes et mondiales également. La façon dont on a travaillé, ça a permis de garder les entreprises de transformation québécoises.

Et, bon, évidemment, il n'y a pas rien qui nous indique qu'on va arrêter, là, cette façon de travailler-là dans les prochaines années, là.

LA PRÉSIDENTE :

820 Monsieur Beauchamp?

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

825 Juste dans le prolongement de ce que disait ma collègue...

M. CLÉMENT POULIOT :

830 Oui?

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

835 ... il suffirait que deux, trois (2-3) gros intégrateurs soient achetés par les Américains pour que le marché soit assez ébranlé, là, dans la propriété québécoise.

M. CLÉMENT POULIOT :

840 Oui. Ils l'ont fait, vous savez, en Ontario. Les Américains ont acheté Schneider et... Smithfield a acheté Schneider. Ils ne sont jamais venus au Québec. Bien entendu, on n'est pas exempt de ça à cent pour cent (100 %), là.

845 Mais pourquoi que les Américains ne sont pas venus au Québec, qu'ils sont allés dans les autres provinces alors que c'est ici au Québec qu'on a la production la plus importante, c'est ici au Québec qu'on est plus proche des marchés américains, on est plus proche de New York, de Boston, de Philadelphie que l'Ontario elle-même.

850 Il y a sûrement des raisons à ça, là. S'il y avait des raisons qu'on n'a pas... les outils qu'on a mis en place n'ont pas fait en sorte d'attirer les intérêts économiques américains ici au Québec, alors qu'ils l'ont fait dans d'autres secteurs d'activités, entre autres, au niveau des chaînes de magasins. Alors, ils sont implantés dans les chaînes de magasins mais ils ne sont pas implantés, entre autres, au niveau de la production porcine. Il y a des raisons.

855 La façon dont on a travaillé en concertation, ici au Québec, a fait en sorte qu'on a évité cet élément-là, on a... bien «évité», on a balisé les chances que les Américains viennent ici au Québec. Alors, d'un côté, au niveau du marché et de la distribution, ils sont déjà assez bien implantés mais au niveau du marché, de la production et de la transformation, ils ne sont pas présents au Québec.

860 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

Merci.

M. CLÉMENT POULIOT :

865 Ils le sont au Canada, par exemple.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

870 Merci. Un petit détail à la page iv, en chiffres romains, du sommaire, la section «La gestion environnementale : des efforts à intensifier».

M. CLÉMENT POULIOT :

Oui?

875 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

880 Vous dites que l'achat des rampes basses par le tiers des producteurs . Je voulais juste vérifier, c'est-tu bien vraiment le tiers?

M. CLÉMENT POULIOT :

885 Oui, ç'a été vérifié sur une étude qu'on a faite, là, avec le Groupe BPR, qui a été faite sur la base de deux mille un (2001)...

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

O.K.

890 **M. CLÉMENT POULIOT :**

... et, effectivement, il y a un tiers des producteurs qui utilisent des rampes basses.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

895

Parfait. Page vi, à la fin du premier paragraphe, donc c'est la section «La gestion environnementale : des efforts à intensifier» -- page v, pardon, excusez-moi.

M. CLÉMENT POULIOT :

900

Oui. Excusez, oui.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

905

À la fin du premier paragraphe, vous dites :

«La cadence doit aussi être accélérée en ce qui concerne le respect de l'équilibre entre la capacité de support en phosphore des sols et les quantités d'engrais épandues.»

910

Alors, je fais juste un coup de chapeau, là, à la reconnaissance de la notion de capacité de support.

M. CLÉMENT POULIOT :

915

Oui. Oui.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

920

Et vous êtes d'accord avec ça?

M. CLÉMENT POULIOT :

Oui. Oui.

925

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

O.K.

930

M. CLÉMENT POULIOT :

En fonction de la norme phosphore, qui est donc phosphore équilibré à partir de deux mille dix (2010), effectivement. On doit faire un bon... on doit donner un bon coup de barre, là, pour s'assurer qu'on va répondre à l'objectif de deux mille dix (2010), dont phosphore équilibré.

935

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

Merci.

940 **LA PRÉSIDENTE :**

Dans les propositions environnementales que vous faites en relation avec l'objectif de diminuer les odeurs...

945 **M. CLÉMENT POULIOT :**

Oui?

LA PRÉSIDENTE :

950

... donc, en page vi du sommaire...

M. CLÉMENT POULIOT :

955

Oui?

LA PRÉSIDENTE :

960

... vous dites :

«Que toute nouvelle installation d'élevage soit obligatoirement entourée de haies brise-odeurs et dotée, si possible, d'une toiture sur la structure d'entreposage.»

965

Pourquoi «si possible»?

M. CLÉMENT POULIOT :

970

On voulait que vous nous posiez la question, madame Boucher!

LA PRÉSIDENTE :

Ça m'a frappée quand je l'ai lu puis ça m'a frappé quand je l'ai entendu tantôt encore.

975

M. CLÉMENT POULIOT :

Je vais laisser mon expert en environnement répondre à cette question.

M. FRANÇOIS BOUTIN :

980

Bonjour, madame Boucher.

LA PRÉSIDENTE :

985 En fait, ce qu'on voudrait surtout savoir, c'est est-ce que c'est une incapacité... une impossibilité qui est financière, de nature financière ou une impossibilité de nature technique?

M. FRANÇOIS BOUTIN :

990 De nature technique principalement. Vous savez qu'il y a des critères qui précisent les distances d'implantation pour les nouveaux sites d'élevage. Puis si le site est entouré d'une haie brise-vent ou s'il est implanté dans un boisé nature, bien, qu'il y ait une toiture ou qu'il n'y ait pas de toiture sur la structure, on n'aura pas de gain significatif par rapport au premier voisin qui peut être sûrement situé à tout près d'un kilomètre du nouveau site d'élevage, là.

995

 Ça fait que c'est de juger si c'est nécessaire par rapport à la particularité de l'implantation du nouveau site d'élevage, sans qu'on soit obligé de l'exiger, là.

LA PRÉSIDENTE :

1000

 Alors, c'est ça. Si on disait «si nécessaire», ce serait peut-être plus exact que «si possible»?

M. CLÉMENT POULIOT :

1005

 Ah oui, oui.

LA PRÉSIDENTE :

1010

 D'accord.

M. CLÉMENT POULIOT :

1015

 Tout à fait, madame Boucher. Ça me convient très bien.

LA PRÉSIDENTE :

 On s'entend.

1020

M. CLÉMENT POULIOT :

 C'est là-dessus qu'on travaille, s'entendre. Se réconcilier.

LA PRÉSIDENTE :

1025

 Oui. Monsieur Marquis?

M. ALFRED MARQUIS, commissaire :

1030 Merci. Toujours à la même page, la page vi du sommaire, et dans les propositions, elles semblent être reliées directement aux odeurs. Vous parlez :

«Que les producteurs de porcs s'engagent à adopter et à respecter un code de bonnes pratiques d'épandage.»

1035

Est-ce que ceci, c'est uniquement relié aux odeurs ou si c'est un code de bonnes pratiques d'épandage pour d'autres raisons?

M. CLÉMENT POULIOT :

1040

Essentiellement, dans un premier temps, ce serait pour les odeurs et les pratiques d'épandage, bien entendu, là, mais c'est un code de bonnes pratiques qui pourrait très bien s'ajuster, là, à d'autres éléments qui pourraient préoccuper la population, là.

1045

M. ALFRED MARQUIS, commissaire :

Alors, à ce moment-là, les raisons de l'inclure dans le PAEF, c'est qu'il pourrait contenir des volets touchant le PAEF, à savoir des dates d'épandage ou quelque chose du genre?

1050

Parce que j'ai un peu de difficulté de voir le lien PAEF et odeur, là. C'est-à-dire que si on fait les épandages et qu'on a l'intention de réduire les odeurs, c'est des équipements, c'est des dates possiblement mais ce n'est pas autre chose, si c'est pour les odeurs. Alors, à ce moment-là, au niveau du PAEF, il n'y a à peu près que les dates qui influent?

1055

M. FRANÇOIS BOUTIN :

Il y a peut-être un élément supplémentaire. On précise à l'intérieur du code de bonnes pratiques qu'on souhaite également baliser les puits. Et puis c'est toute une question de validation également par une personne compétente qui est l'agronome du producteur. Ça se déroule avec un mécanisme de validation puis c'est pour ça qu'on pense que le meilleur moyen de faire tout ça pour rendre la procédure très efficace, c'est de l'inclure directement dans le plan agroenvironnemental de fertilisation.

1065

M. ALFRED MARQUIS, commissaire :

Alors, à cet effet-là, si on y met des choses semblables, est-ce qu'il n'y aurait pas lieu que ce soit davantage l'agriculture au complet et non seulement les producteurs de porcs? Parce que vous dites : «Que les producteurs de porcs s'engagent».

1070

Mais il y a des épandages qui se font ailleurs et...

M. CLÉMENT POULIOT :

Oui.

1075

M. ALFRED MARQUIS, commissaire :

... il y a des PAEF qui sont ailleurs aussi. Est-ce que ça ne devrait pas davantage être quelque chose qui touche les producteurs qui font des épandages?

1080

M. CLÉMENT POULIOT :

Là, je suis un peu mal à l'aise de vous répondre si on doit appliquer ce code de bonnes pratiques à l'ensemble de l'agriculture. Je n'ai pas ce... on ne s'est pas consulté là-dessus.

1085

M. ALFRED MARQUIS, commissaire :

Pas ce pouvoir-là pour le moment!

1090

M. CLÉMENT POULIOT :

Je n'ai pas consulté là-dessus. Moi, j'ai consulté mes membres pour présenter le mémoire de la Fédération du porc. On prétend qu'on a notre bout à faire parce que c'est nous qui est visé les premiers. On l'a dit un petit peu tantôt, je pense, dans l'ouverture, l'assainissement agricole... également l'assainissement porcin va peut-être conduire à l'assainissement agricole dans son ensemble, y compris tout ce qu'on propose, là.

1095

Mais je ne suis pas en mesure de vous répondre si ça doit toucher l'ensemble des autres producteurs, bien entendu, de ce côté-là. Mais on y croit. Nous, on pense qu'un code de bonnes pratiques, si on veut qu'il soit suivi et bien implanté, doit avoir une forme d'encadrement et la forme d'encadrement, dans un PAEF, on considère, là, que c'est... ça vient d'une forme, vérifié par toujours un organisme tiers ou une personne neutre, là, qui peut, là, s'assurer que le code de bonnes pratiques qui va être développé soit vraiment mis en application par l'ensemble des producteurs.

1100

1105

M. ALFRED MARQUIS, commissaire :

Et pourrait-on savoir où en sont rendus les travaux pour le développement d'un tel code de bonnes pratiques si...?

1110

M. CLÉMENT POULIOT :

Il n'y a pas de travaux, c'est une réflexion. Ça fait partie de nos réflexions qu'on a faites depuis les derniers mois, monsieur Marquis, là. Alors, on n'a pensé qu'on devait, là, y travailler et puis nous, si ça fait partie des recommandations, en tout cas, à tout le moins, je pense bien qu'on va quand même en faire un bout là-dessus.

1115

On a un comité, ce qu'on appelle multipartite, là, qui a été issu du plan environnemental de la production. On va soumettre ces réflexions au comité multipartite pour le bâtir ensemble. Ça comprend le ministère de l'Agriculture, le ministère de l'Environnement, le ministère de la Santé, ça comprend l'association des meuniers, les coopératives, l'UQCN. Alors, avec eux autres, on voudrait bâtir un code de bonnes pratiques pour éventuellement l'appliquer, l'intégrer dans les plans de fertilisation.

M. ALFRED MARQUIS, commissaire :

Merci.

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Dumais?

M. MARIO DUMAIS, commissaire :

Sur ce thème des pratiques d'épandage, on a entendu des autorités municipales, on va en entendre encore et, une des revendications les plus... et on a entendu des municipalités, des MRC et, une revendication qui revient toujours dans la bouche de ces autorités municipales, c'est qu'ils souhaitent avoir, en plus d'un pouvoir relativement aux distances pour l'établissement des sites de production, ils souhaitent avoir un certain contrôle au niveau des pratiques d'épandage.

Avez-vous déjà eu... c'est sûr, là, il y a présentement la nouvelle loi sur l'interdiction d'épandage dans un certain nombre de jours, mais avez-vous déjà eu des entretiens, des communications avec les gens du monde municipal à ce propos-là et est-ce qu'il pourrait vous venir à l'esprit des éléments qui pourraient peut-être être, à tout le moins, négociés, discutés avec le monde municipal ou est-ce qu'il vous apparaît que les interventions municipales, de ce côté-là, seraient abusives ou qu'il y aurait trop de risques qu'elles soient abusives?

En d'autres termes, pour nous qui entendons les gens du monde municipal dire : «On veut des choses, on veut des choses au niveau de l'épandage», du côté des producteurs, est-ce qu'il y aurait quelque chose à faire dans ce dossier-là sans que je puisse vous dire, là, précisément telle, telle chose?

Seriez-vous ouvert à une forme de dialogue avec les autorités municipales en cette matière-là?

M. CLÉMENT POULIOT :

Ce qui nous préoccupe un peu dans tout ça, c'est l'uniformité, si on veut, des décisions des municipalités. Alors, c'est bien entendu, quand on y va municipalité par municipalité, il peut y avoir une disparité, là, importante, là, sur des normes d'épandage. Bon.

1165 Est-ce que les municipalités peuvent s'entendre entre eux autres mêmes pour avoir des normes équitables entre eux autres, là, pour pas que le phénomène «pas dans ma cour» s'applique, là? Il faudrait leur demander, d'une part.

1170 D'autre part, on a, à l'intérieur de notre comité multipartite, la Fédération québécoise des municipalités avec monsieur... son président qui est en place, là. Alors nous, par le biais de ce comité-là, dans un premier temps, on est très ouvert à regarder s'il n'y aurait pas lieu, comme vous dites, là, de voir à des normes d'épandage plus respectueuses, là, de l'environnement ou des citoyens.

1175 Mais dans un premier temps, on irait bien plus par bien élaborer un code de bonnes pratiques pour que le code de bonnes pratiques soit appliqué de façon provinciale, de façon uniforme avec les municipalités..

1180 Alors, d'un côté, nous, on est prêt à y aller avec un outil qu'on propose. Est-ce qu'ils ont des outils qui sont équivalents pour s'assurer de l'équité entre les producteurs et entre les municipalités? On verra, mais on en propose un outil de concertation, là, par le biais de notre code de bonnes pratiques à développer.

1185 Je vous dirais qu'il y a quand même des initiatives actuellement locales qui sont enclenchées. Entre autres, ici dans la Beauce, il y a eu des ententes actuellement, là, entre la municipalité de Sainte-Marie et les producteurs... je pense que vous êtes au courant, les producteurs de la Beauce, de Sainte-Marie, de Saint-Elzéar, pour trouver des... mettre en place des rampes d'épandage et trouver des ententes entre les citoyens et les producteurs pour éviter le plus possible de nuisances.

1190 Alors, il y a déjà des tentatives actuellement, là, mais sauf que ça pourrait... mais faire en sorte que ça pourrait amener des disparités entre les municipalités qui ne seraient pas égales et ça pourrait causer des problématiques. Alors, c'est un peu ça la dynamique, là.

LA PRÉSIDENTE :

1195 Alors, si vous prônez plutôt l'uniformité dans ce cadre-là, pourquoi vous souhaitez une disparité quant aux dates d'épandage?

M. CLÉMENT POULIOT :

1200 Une disparité?

LA PRÉSIDENTE :

1205 Oui. Vous nous dites, il faudrait évaluer au niveau régional, en fait...

M. CLÉMENT POULIOT :

Oui.

1210 **LA PRÉSIDENTE :**

... les périodes d'épandage.

1215 **M. CLÉMENT POULIOT :**

Oui. Bien, effectivement, on peut comprendre que les épandages à Saint-Hyacinthe et les épandages dans le Bas-Saint-Laurent, ce n'est pas les mêmes dates d'épandage. Le Bas-Saint-Laurent, il y a encore de la neige au mois de juin assez souvent! Et, bon... et Saint-Hyacinthe, ils commencent à faire du bicycle à pédales au mois de février. Et, bon, c'est un peu ça.

Mais dans le code de bonnes pratiques, ça inclurait ces éléments-là, ça inclurait ça, là. Je pense qu'on aurait plus, là... ou quelque chose de plus convenable, là, si on irait de façon, là, de développer un code de bonnes pratiques provincial en tenant compte évidemment des disparités des régions et non pas de municipalité par municipalité.

1225 **LA PRÉSIDENTE :**

Plus des régions?

1230

M. CLÉMENT POULIOT :

Là, j'ai exagéré un petit peu au niveau des régions. Vous savez, c'est juste pour vous imaginer qu'il y a des écarts entre les régions et on les sait très bien.

1235

LA PRÉSIDENTE :

Merci. Monsieur Beauchamp?

1240 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

Tant qu'il n'y a pas quelqu'un du Bas du Fleuve ici dans la salle, ça va.

1245 **M. CLÉMENT POULIOT :**

Oui, il y en a! Il y en a!

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

1250 J'ai vu deux (2) poings se lever!

M. CLÉMENT POULIOT :

Puis il y en a un ici aussi!

1255

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

Alors, juste sur ce dernier point, c'est une question, ça, litigieuse qui est venue souvent, sur les dates d'épandage.

1260

M. CLÉMENT POULIOT :

Oui.

1265

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

La proposition que vous faites me semble un peu courte, c'est-à-dire que essentiellement, l'épandage du lisier est lié au concept de fertilisation. Or, s'il n'y a plus de fertilisation possible, il n'y a plus de raison d'épandre.

1270

M. CLÉMENT POULIOT :

Il y a plus de fertilisation possible?

1275

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

Il n'y a plus de raison d'épandre s'il n'y a pas de fertilisation possible. Il n'y en a plus.

M. CLÉMENT POULIOT :

1280

Oui, allez-y, continuez, je vous suis, là.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

1285

Correct. Bon.

M. CLÉMENT POULIOT :

Oui.

1290

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

De sorte que j'aurais une tendance à vous faire une petite suggestion -- je ne sais pas, là, on négocie gentiment – qu'on puisse la formuler ainsi et y ajouter à la fin, là, en tenant compte... pour tenir compte des différences climatiques.

1295

M. CLÉMENT POULIOT :

Vous êtes à quel paragraphe, monsieur?

1300

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

À la dernière proposition sur les odeurs.

1305

M. CLÉMENT POULIOT :

O.K. Oui.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

1310

Alors, que ça se finisse ainsi, je peux lire toute la phrase si vous préférez :

«Que les périodes autorisées pour l'épandage des lisiers de porcs soient évaluées et déterminées au niveau régional pour tenir compte des différences climatiques et des particularités des situations des régions.»

1315

Et j'ajouterais : «Et des exigences de la fertilisation».

M. CLÉMENT POULIOT :

1320

Oui. Moi, je n'ai pas de problèmes avec ça, là.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

1325

Parce que c'est la finalité qui est fondamentale. Engagez-vous pas tout de suite parce que vous allez créer peut-être des stress dans l'organisation!

M. MARIO DUMAIS, commissaire :

1330

Madame la Présidente, mon collègue est en train de se pratiquer pour la rédaction du rapport! Alors, comme ce n'est pas assez d'ouvrage, il veut rédiger des mémoires aussi!

LA PRÉSIDENTE :

1335

Monsieur Boutin?

M. FRANÇOIS BOUTIN :

1340

Oui. Petit commentaire. C'est clair que la Fédération des producteurs de porcs encourage tous les producteurs à épandre le lisier pendant la saison de croissance des plantes.

1345 Par contre, dans le contexte des structures de fermes actuellement, principalement dans le sud du Québec, quand on a des rotations maïs, soya, évidemment on a des contraintes, on a des contraintes structurelles puis opérationnelles à l'échelle de la ferme. Puis restreindre la date du premier (1^{er}) octobre principalement pour épandre sur un champ de soya, bien, ça constitue énormément une contrainte pour le producteur. Puis souvent, le mois d'octobre peut constituer également une belle période pour pouvoir épandre selon les saisons.

1350 Mais ce qu'on dit, c'est qu'on serait également en mesure de mettre des critères pour permettre l'épandage après le premier (1^{er}) octobre mais en balisant ces épandages-là, faible volume, enfouissement ou autre, pour justement permettre aux entreprises... c'est toute une question d'entreposage des lisiers, là. Si le producteur a deux cent cinquante (250) jours d'entreposage, il faut lui donner la chance, selon les cultures, d'épandre le lisier.

1355 **LA PRÉSIDENTE :**

En quoi la mesure qui existe déjà et qui permet... -- je crois que c'est si un agronome, là, le détermine, on peut épandre après le premier (1^{er}) octobre.

1360 **M. CLÉMENT POULIOT :**

Oui. Oui.

1365 **LA PRÉSIDENTE :**

En quoi, ce n'est pas suffisant?

1370 **M. FRANÇOIS BOUTIN :**

1375 Il y a eu un flou là-dedans. L'Ordre des agronomes a donné une position mais tout ça reste à développer. Évidemment, il faut que les agronomes soient à l'aise d'émettre des recommandations d'épandage après le premier (1^{er}) octobre. Et puis on avait des critères provisoires il y a quelques années. On pense qu'on devrait revenir avec des critères pas mal plus précis pour baliser les recommandations des agronomes. C'est-à-dire que, dans le passé, on pouvait épandre jusqu'à quarante pour cent (40 %) des volumes totaux durant l'année, faible volume. Mais on devrait spécifier davantage des critères précis pour permettre ces épandages-là.

1380 **LA PRÉSIDENTE :**

Mais foncièrement, c'est un problème de capacité des réservoirs que l'on a et qui fait en sorte qu'on demande à ce que ces dates soient modulées selon la...?

1385 **M. CLÉMENT POULIOT :**

1390 Oui. Dans un premier temps, oui. Dans un deuxième temps aussi, la période d'épandage au printemps, là, est très limitée aussi parce qu'il faut faire les semences et il faut faire le vidage de... pas le vidage, il faut fertiliser nos fosses en peu de temps, en dix (10) jours, en quinze (15) jours ou en vingt (20) jours. Et s'il s'adonne à mouiller un petit peu et tout ça, on ne peut pas faire nécessairement tous les épandages au printemps de nos lisiers, donc ça nous reporte, là, un peu plus tard durant l'été et durant l'automne.

1395 Alors, ça prend des printemps toujours idéals, vous connaissez la nature, les printemps idéals, on n'en a pas souvent et, en tout cas, ça fait partie de la nature. Et, bon, si on n'a pas la chance d'épandre tous nos lisiers qu'on doit épandre au printemps avant nos semis, bien là, ça nous met un peu plus loin dans le temps, là, dans l'été et dans l'automne.

1400 Il y a cet élément-là aussi de nature, là, sur lequel vraiment... ça, ce bout-là, on n'a pas de contrôle.

LA PRÉSIDENTE :

1405 Monsieur Marquis?

M. ALFRED MARQUIS, commissaire :

Merci, Madame la Présidente.

1410 Mais là, je tourne une couple de pages, par exemple. Je vais maintenant au sommaire, à la page viii, où vous faites une recommandation :

1415 **«Que l'implantation de nouveaux sites d'élevage dans les bassins versants en surplus de lisiers ne soit possible que pour les producteurs disposant de cent pour cent (100 %) des superficies d'épandage requises, en propriété...»**

1420 N'avez-vous pas l'impression que ce serait là une façon justement d'encourager la course à la propriété et que, finalement, d'autres productions risqueraient d'être affectées et que, finalement, on déséquilibre un petit brin notre milieu rural avec une production plutôt qu'une autre?

M. CLÉMENT POULIOT :

1425 L'intérêt général de tout ça, de ces propositions-là, c'est d'abord et avant tout de favoriser les entreprises existantes dans les bassins en surplus. En intégrant l'obligation d'être propriétaires au complet pour de nouvelles entreprises, là, on voit mal comment... comment... les exigences sont sévères, on voit mal comment les nouvelles entreprises pourraient s'implanter dans les bassins en surplus. Ils sont déjà en surplus.

1430 Je pense qu'il faut absolument, vous le voyez dans l'ensemble de notre mémoire d'ailleurs, travailler à corriger la situation des entreprises existantes avant de penser d'en

rajouter d'autres. Alors, on a mis une contrainte... on a mis une contrainte qui, à mon avis, devrait modérer, là, l'implantation d'entreprises existantes.

1435 **M. ALFRED MARQUIS, commissaire :**

Mais ne devrait-elle pas être encore plus sévère, justement, d'empêcher l'implantation de nouvelles unités, complètement nouvelles? Je ne parle pas d'agrandissement, là, mais de nouvelles unités dans les zones en surplus.

1440

Parce que là, j'ai l'impression que l'on permet la course... soit nos terres disponibles de d'autres producteurs ou même au déboisement pour permettre l'implantation de nouvelles unités.

1445 **M. FRANÇOIS BOUTIN :**

Peut-être un élément complémentaire, là. C'est clair qu'il peut y avoir des superficies actuellement qui sont détenues par un producteur à grande culture, à titre d'exemple, puis ce producteur-là, dans une vision où est-ce qu'il veut implanter sa relève, ne va jamais vouloir rendre disponibles ces superficies-là pour un autre producteur.

1450

Il faut laisser la chance à un producteur qui détient des superficies puis qui n'a pas d'épandage de déjection animale, que ce soit du lisier ou du fumier, pour permettre l'établissement... et également dans une approche ferme par ferme, c'est un peu le principe qui est évoqué, à ce moment-là, on dit : si le producteur a cent pour cent (100 %) des superficies en propriété selon la norme de deux mille dix (2010), bien, pourquoi pas lui permettre de s'implanter?

1455

On sait, par contre, que cette situation-là va être quand même assez rare sur les territoires en bassin, là.

1460

M. ALFRED MARQUIS, commissaire :

Mais est-ce que cette possibilité-là ne pourrait pas être suffisante dans les zones non en surplus? Je pense que ça peut aller très bien dans les zones non en surplus. Mais lorsqu'on est en zone en surplus, on vient, encore une fois, ajouter déjà dans un milieu où il y a, on pourrait dire, dépassement du potentiel du milieu?

1465

M. CLÉMENT POULIOT :

En tout cas, les probabilités, monsieur Marquis, là, des producteurs qui vont aller s'implanter des nouvelles entreprises dans des zones... dans des bassins en surplus en fonction de la norme deux mille dix (2010), là, ça va leur coûter un bras pas à peu près. Moi, en tout cas, si j'étais producteur, là, puis je disais, bien, je veux m'installer, là, puis je ferais le choix... je regarderais ça d'une façon économique, bien entendu, là, entre une région pas en surplus puis une région où il y a des surplus, là, avec l'exigence qu'on amène, là, en fonction de

1475

la norme deux mille dix (2010), là, on peut passer facilement du simple au double en termes d'implantation d'une ferme, là, sans exagérer, là.

1480 Alors, au niveau économique, juste là-dessus, là, c'est presque... je ne dis pas qu'il n'y en aura pas, là, je ne dis pas que ce n'est pas possible comme l'exemple que François a donné tantôt, là, mais c'est un exercice presque infaisable, là, à mon avis.

M. ALFRED MARQUIS, commissaire :

1485 Alors, à cet effet, pourquoi ne pas interdire?

M. CLÉMENT POULIOT :

1490 L'interdire?

M. ALFRED MARQUIS, commissaire :

1495 Oui.

M. CLÉMENT POULIOT :

1500 Bien, pour les raisons que François vous a données. Si jamais un producteur, dans une région en surplus, il a une production de culture commerciale, c'est des choses qui peuvent arriver, qu'il a déjà mille (1 000) acres de terre ou cinq cents (500) acres de terre et qui veut, à un moment donné... bon, on voit ça un petit peu de temps en temps, s'installer une ferme pour fertiliser ses sols lui-même, bien là, la porte, elle lui reste... pour lui, là. Mais il va falloir qu'il soit déjà propriétaire de ses terres depuis déjà X années, là. Mais aller s'implanter pour acheter une terre, avec la norme deux mille dix (2010), s'il n'avait pas une base... une base
1505 actuellement, là, c'est impossible, là.

1510 Alors, c'est plus la porte... on laisse la porte pour les producteurs de grandes cultures ou les producteurs de lait qui ont déjà des grandes superficies, qui laissent tomber la production laitière, qui veulent s'en aller en production porcine, mais ils laissent tomber la production laitière. C'est des possibilités qui seront, mais encore là, là, ça prend tellement de superficie avec la norme de deux mille dix (2010), là, que... puis c'est extrêmement dispendieux s'implanter dans ce cadre-là.

LA PRÉSIDENTE :

1515 Ce que je comprends, par contre, c'est qu'un producteur pourrait s'installer sans sol mais en autant qu'il traite...

M. CLÉMENT POULIOT :

1520 Non.

LA PRÉSIDENTE :

1525 ... complètement ses lisiers et qu'il supporte l'ensemble des coûts que...

M. CLÉMENT POULIOT :

Non.

1530

LA PRÉSIDENTE :

... ça engendre?

1535

M. CLÉMENT POULIOT :

Ça, on peut...

LA PRÉSIDENTE :

1540

On ne peut pas déduire ça? Moi, je l'ai déduit, en tout cas.

M. CLÉMENT POULIOT :

1545

Bien, qu'on dit qu'elle soit exclue, là, si on y va à la une, deux (2), trois (3), quatre (4), la quatrième recommandation :

«Que soit exclue et interdite toute nouvelle installation de production sans sols.»

1550

LA PRÉSIDENTE :

O.K.

1555

M. CLÉMENT POULIOT :

1560 Alors, on attache ça aussi, là, de ce côté-là, là. Puis on attache aussi le support financier, là, pour, entre autres, le traitement éventuel de lisiers, le support financier soit prioritairement donné d'effectuer aux entreprises existantes, encore là; dans les entreprises, dans les bassins en surplus, bien entendu.

1565 Alors, on limite vraiment, on resserre vraiment l'implantation de nouvelles porcheries dans des bassins en surplus. Parce qu'on croit que la problématique de phosphore pour l'an deux mille dix (2010) est un défi majeur, extrêmement majeur, on en est conscient, et si on ne donne pas la chance aux entreprises existantes, premièrement de se conformer et de s'adapter,

ça peut être extrêmement problématique pour plusieurs entreprises existantes pour l'an deux mille dix (2010).

1570 Alors, les nouvelles exploitations, il y a de la place ailleurs au Québec pour s'installer, alors je pense qu'ils doivent plus considérer ces opportunités-là.

LA PRÉSIDENTE :

1575 Monsieur Beauchamp?

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

J'ai remarqué la rédaction de cette deuxième proposition, là :

1580 «**Que l'implantation de nouveaux sites d'élevage dans les bassins en surplus...**»

M. CLÉMENT POULIOT :

1585 Oui.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

1590 Vous ne dites pas dans les municipalités.

M. CLÉMENT POULIOT :

C'est ça. Oui.

1595 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

Et donc, là, vous avez un transfert de la notion et vous intégrez la notion de bassin versant?

1600 **M. CLÉMENT POULIOT :**

Oui, tout à fait, monsieur Beauchamp.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

1605 Et vous avez l'accord de vos producteurs là-dessus?

M. CLÉMENT POULIOT :

1610 Ce qui nous apparaît logique. Hein, pardon?

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

Et vous avez l'accord de vos producteurs là-dessus?

1615

M. CLÉMENT POULIOT :

Oui, oui. C'est ça. Oui.

1620

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

C'est un gros changement?

1625

M. CLÉMENT POULIOT :

Oui. C'est vrai.

1630

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

Merci.

1635

M. CLÉMENT POULIOT :

Tout à fait. On est conscient.

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Pouliot, je reviens à la recommandation :

1640

«Que soit exclue et interdite toute nouvelle installation de production porcine considérée sans sols.»

Est-ce que c'est partout au Québec?

1645

M. CLÉMENT POULIOT :

Oui. Oui.

1650

LA PRÉSIDENTE :

Partout?

1655

M. CLÉMENT POULIOT :

Partout au Québec.

LA PRÉSIDENTE :

O.K.

1660

M. CLÉMENT POULIOT :

Oui. Dans votre mémoire, vous retrouvez, là, où... vous retrouvez, là, je ne sais pas exactement dans l'autre mémoire, mais vous retrouvez une place où on indique que dans les places où il n'y a pas de région en surplus ou de bassin en surplus, il y a un minimum de terre exigé, là, si je ne me trompe pas, c'est cinquante pour cent (50 %), si je me rappelle bien, là.

1665

LA PRÉSIDENTE :

Non, mais je voulais qu'on le précise...

1670

M. CLÉMENT POULIOT :

Oui.

1675

LA PRÉSIDENTE :

... comme il faut ici...

1680

M. CLÉMENT POULIOT :

Tout à fait.

LA PRÉSIDENTE :

1685

... pour ne pas qu'on s'obstine après.

M. CLÉMENT POULIOT :

Non. C'est ça.

1690

LA PRÉSIDENTE :

Merci.

1695

M. CLÉMENT POULIOT :

Ce n'est pas mon idée de m'obstiner avec vous, là.

1700

LA PRÉSIDENTE :

Non, mais nous, on peut le faire entre nous! Ça, c'est permis.

M. CLÉMENT POULIOT :

1705

Oui oui!

LA PRÉSIDENTE :

1710

Monsieur Beauchamp?

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

1715

En revenant en arrière un peu, à la page v, en chiffres romains, juste avant «L'atténuation rapide des odeurs», là, vous avez une petite phrase sibylline qui dit :

«La Fédération tient aussi à poursuivre ses travaux au chapitre des impacts appréhendés sur la santé publique.»

1720

M. CLÉMENT POULIOT :

Oui.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

1725

Et donc, il y a vraiment, à vos yeux, une problématique au moins appréhendée de santé publique?

M. CLÉMENT POULIOT :

1730

Bien, oui, parce qu'on a fait un rapport. On vous parle d'un rapport dans...

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

1735

Oui.

M. CLÉMENT POULIOT :

... une recommandation, alors...

1740

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

Vous référez...

1745

M. CLÉMENT POULIOT :

... qui vous a été déposée, si je ne me trompe pas...

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

1750

C'est ça.

M. CLÉMENT POULIOT :

1755

... au début des audiences, là.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

1760

Oui.

M. CLÉMENT POULIOT :

1765

Alors, nous, on a fait ce rapport-là en fonction des préoccupations de la population et ce rapport-là a des recommandations là-dessus. On avait même été rencontrer le ministère de la Santé à l'époque, là, pour présenter notre rapport pour savoir s'il n'y avait pas lieu de collaboration. Et, effectivement, il y a déjà des préoccupations au niveau de la Fédération de ce côté-là.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

1770

Parce qu'on sait que dans d'autres mémoires, le mot santé n'arrive pas et là, on le voit.

M. CLÉMENT POULIOT :

1775

Oui.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

1780

On se réjouit de voir qu'il est là.

M. CLÉMENT POULIOT :

1785

Oui. Bien, vous pouvez constater, par le dépôt de notre mémoire... de notre rapport de quatre-vingt-dix-neuf (99), qu'il y avait déjà une préoccupation sur la santé au niveau de la production porcine... des producteurs à l'époque.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

1790

Très bien.

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Marquis?

1795 **M. ALFRED MARQUIS, commissaire :**

Toujours dans le même groupe de propositions et en incluant aussi celles qui viennent après, concernant la gestion des excédents. On parle de valorisation des engrais organo-minéraux, on parle de traitements. À la page viii et ix.

1800

M. CLÉMENT POULIOT :

viii et ix, oui.

1805 **M. ALFRED MARQUIS, commissaire :**

En fait, la page viii, parce qu'on parle de fertilisation.

M. CLÉMENT POULIOT :

1810

Oui.

M. ALFRED MARQUIS, commissaire :

1815

Étant donné que la question porte un peu sur les deux (2), c'est-à-dire que ne devrait-il pas y avoir une proposition vraiment pour favoriser l'utilisation d'engrais organiques plutôt que les engrais minéraux?

1820

Parce qu'il n'apparaît pas, là, dans ce sens, c'est-à-dire qu'ici, on met diverses choses. À l'autre page, on dit de valoriser le développement autour des engrais organo-minéraux qui sont, disons, sortis du réseau et peut-être séchés ou compostés ou autre chose, mais les lisiers qui existent un peu partout, pas juste dans les zones en surplus mais qui existent partout, ne devrait-on pas avoir à quelque part quelque chose qui favoriser leur utilisation avant les engrais minéraux?

1825

M. CLÉMENT POULIOT :

1830

Oui. Bien, c'est dans les propositions auparavant, là, atteindre l'équilibre en fertilisation, là, ça fait partie de ça, là, entre autres, là. Par contre, on sait que malgré tout ça, là, on a une problématique de surplus de lisier, principalement de phosphore.

1835

Même si on maximise, si on veut, la fertilisation agricole, il faut être conscient, surtout principalement dans certaines régions, on va devoir faire du traitement de lisier, principalement au niveau du phosphore.

Et nous, on dit... bien, on part de l'idée que ce serait un beau projet, un beau projet collectif si on réussissait à transformer notre phosphore qui est dans le fumier porcin, de le transformer en granules ou en produit quelconque pour pouvoir l'intégrer dans les engrais minéraux qui sont utilisés partout au Québec. Alors, c'est ça l'idée générale.

1840

Dans un premier temps, c'est toujours évidemment de favoriser la fertilisation de nos sols mais tout en étant conscient qu'avec la norme deux mille dix (2010) qui s'en vient, il va manquer encore des superficies d'épandage malgré tout ça. On parle quand même de plusieurs dizaines de milliers d'hectares qui vont manquer selon nos chiffres.

1845

Alors, il va falloir faire du traitement et donc, les intégrer... de se faire un projet collectif avec la société québécoise, de transformer ce qu'on peut appeler nos déchets en richesse collective, c'est-à-dire de transformer nos phosphores minéraux en phosphores organo-minéraux.

1850

M. ALFRED MARQUIS, commissaire :

La raison de mon intervention, c'est que, au cours des audiences, on nous a dit à peu près partout que c'est un pourcentage relativement faible, je ne me souviens pas, mais un pourcentage relativement faible de superficies qui recevaient des engrais organiques, alors que l'on sait qu'il y a effectivement beaucoup de phosphore organique.

1855

Alors, à ce moment-là, est-ce qu'on ne pourrait pas favoriser justement...

1860

M. CLÉMENT POULIOT :

Oui?

M. ALFRED MARQUIS, commissaire :

1865

... l'utilisation d'engrais organiques avant de penser aux engrais minéraux?

M. CLÉMENT POULIOT :

1870

Oui, mais en autant qu'on soit capable de bien le transporter. Vous savez, quand on transporte nos lisiers sur des distances qui dépassent les vingt (20) kilomètres ou les trente (30) kilomètres, ça commence à être très dispendieux, d'une part, et bien souvent, ça cause des ennuis aux populations qui voient passer les camions, là.

1875

Si on pourrait transformer notre phosphore, entre autres, en matière plus compacte, fertilisante et qu'on pourrait l'intégrer facilement dans ceux qui vendent nos engrais minéraux, là, il y aurait une facilité de transport et d'intégration beaucoup plus adéquate et économique, là.

1880

Actuellement, c'est l'aspect, là, qu'on ne peut pas transporter du lisier de porc à

1885 Saint-Hyacinthe parce que là, ça n'a aucun sens, là. Même si à Saint-Hyacinthe, les producteurs de céréales à Saint-Hyacinthe ou de Saint-Jean-de-Valleyfield aimeraient ça avoir du fumier... lisier de porc de la Beauce, bien là... parce qu'il est de bonne qualité, j'imagine, on ne pourrait pas le faire parce qu'il y a trop de volume... c'est trop de volume pour répondre aux besoins des producteurs qui font des grandes cultures.

1890 Alors, ce qu'ils nous disent, les producteurs de grandes cultures : y a-tu moyen de trouver quelque chose qui pourrait... un concentré facilement manœuvrable qui pourrait être intégré à l'intérieur de nos équipements et, quand on va faire nos épandages d'engrais minéral, bien, que le phosphore du lisier de porc soit intégré là-dedans? Alors, ils sont dans la même préoccupation que nous autres, là.

LA PRÉSIDENTE :

1895 Monsieur Beauchamp?

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

1900 En lisant votre document, on a l'impression que les technologies de traitement sont davantage, pour vous, une solution ponctuelle pour les gens qui sont en surplus.

M. CLÉMENT POULIOT :

1905 Pour l'instant, oui. C'est sûr. À court terme, oui, monsieur...

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

Plus qu'un instrument... l'instrument sauveur qui va maintenant...

1910 **M. CLÉMENT POULIOT :**

Non.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

1915 ... -- je mets en relation les deux (2) propositions, là, donc à la page viii, en chiffres romains, ou la quatrième.

M. CLÉMENT POULIOT :

1920 Oui?

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

1925 **«Que les technologies de traitement complet des lisiers, à la ferme ou dans des installations collectives, soient réservées prioritairement aux exploitations porcines... implantées dans les bassins en surplus...»**

M. CLÉMENT POULIOT :

1930 Oui.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

1935 **«... et ne disposant pas...»**

M. CLÉMENT POULIOT :

1940 Oui.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

Et, à la page xiv...

1945 **M. CLÉMENT POULIOT :**

Quatorze (14)?

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

1950 ... en chiffres romains toujours, la quatrième qui dit que :

1955 **«Que le traitement complet des lisiers ne soit pas sujet aux aides gouvernementales, sauf pour les exploitations existantes aux prises avec des problèmes de surplus...»**

Ça veut dire qu'au fond, s'il y a du subventionnement à donner pour des technologies de traitement, ça doit aller aux fermes qui sont en surplus dans les bassins en surplus...

1960 **M. CLÉMENT POULIOT :**

Ah, tout à fait.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

1965 ... et non pas à quelqu'un qui voudrait l'appliquer comme ça...

M. CLÉMENT POULIOT :

1970

Tout à fait.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

... sans plus?

1975

M. CLÉMENT POULIOT :

Exactement.

1980

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

Ça va?

M. CLÉMENT POULIOT :

1985

Oui.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

1990

Et c'est cohérent avec...

M. CLÉMENT POULIOT :

Oui.

1995

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

... votre idée de refuser la production sans sols?

2000

M. CLÉMENT POULIOT :

C'est ça. Vous avez tout à fait raison, monsieur Beauchamp.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

2005

Donc, vous refusez, ce qu'on pourrait appeler en anglais, le «break through» sur la technologie de traitement?

M. CLÉMENT POULIOT :

2010

«Break through»?

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

2015 La percée ou la...

M. CLÉMENT POULIOT :

2020 Bien, en tout cas, d'ici à deux mille dix (2010), à tout le moins, là... à moins que, avant deux mille dix (2010), on règle la problématique, à moins qu'on trouve une technologie que, en deux mille huit (2008), on trouve la problématique puis on règle les surplus des entreprises existantes, là. Mais d'ici deux mille dix (2010), les entreprises existantes dans les bassins en surplus devront être priorisées et c'est celles-là qui devront être supportées financièrement.

2025 Ça n'empêchera pas d'autres producteurs, dans d'autres régions qui ne sont pas en surplus, de se mettre en place des traitements de lisier mais il n'y aura pas de support financier de l'État à ce moment-là. Je pense que c'est vraiment favoriser une mise aux normes complète des entreprises qui sont déjà en place actuellement au Québec. C'est ça l'idée générale.

2030 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

Donc, on ne déforme pas votre pensée en pensant...?

M. CLÉMENT POULIOT :

2035 Tout à fait. C'est exactement ça.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

2040 Merci.

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Dumais?

2045 **M. MARIO DUMAIS, commissaire :**

Sur le même thème, si on essaie d'aller un pas plus loin encore, pour bien bien comprendre le raisonnement et la motivation qu'il y a derrière tout ça...

2050 **M. CLÉMENT POULIOT :**

Hum hum.

2055 **M. MARIO DUMAIS, commissaire :**

... est-ce qu'on pourrait comprendre, au fond, que vous avez comme une préoccupation de dire, dans l'ensemble du Québec, l'ensemble des plantes prélèvent une certaine quantité de

2060 fertilisant, en particulier de phosphore, et si, à travers des traitements complets, on en rajoute sur le tas par de nouvelles entreprises, en particulier dans des régions en surplus...

M. CLÉMENT POULIOT :

Oui.

2065 **M. MARIO DUMAIS, commissaire :**

... qui vont devoir l'exporter, bien, ça va rendre plus compliquée la mise aux normes de ceux qui présentement sont en surplus?

2070 **M. CLÉMENT POULIOT :**

Plus compliquée et plus coûteuse, hein?

2075 Vous savez, si on ne fait pas attention, là... si on ne fait pas attention, c'est qu'il va y avoir une concentration importante des entreprises encore plus évidente par rapport à la norme deux mille dix (2010).

2080 Les exigences sont très sévères pour les entreprises en existence actuellement et si on ne prend pas garde de ça, nécessairement, on s'en va vers une concentration des entreprises encore plus évidente qui vont avoir les capacités financières.

2085 Alors, il faut préserver, à mon avis... pas «à mon avis», au niveau de sujets de réflexion qui ont été faites au niveau de la Fédération, il faut préserver déjà, là, ce qu'on a en place puis les mettre en ordre correctement avant d'aller plus loin, effectivement.

LA PRÉSIDENTE :

2090 Si on vous suggérait une pause de dix, quinze (10-15) minutes puis on revient avec la suite de nos questions, ça va?

M. CLÉMENT POULIOT :

Merci. Ça fait plaisir.

(SUSPENSION ET REPRISE DE LA SÉANCE)

LA PRÉSIDENTE :

2100 Alors, on reprend la séance? Ah... et le silence se fit!

Alors, monsieur Beauchamp, allez-y.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

2105

Merci, Madame la Présidente. Quand on a pris une pause santé, je me suis dit que monsieur Pouliot pourrait se reposer mais il est tombé sur les journalistes, alors ce n'était pas mieux!

M. CLÉMENT POULIOT :

2110

J'ai souvent l'habitude, monsieur Beauchamp, de ce genre de chose-là.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

2115

Alors, à la page xii, dans le sommaire, à la page xii, chiffres romains, là : «Les propositions des producteurs : assurer une croissance modérée», la troisième proposition, vous l'avez omise quand vous avez lu votre texte et alors, j'espère qu'elle est toujours là :

2120

«Que les distances entre les sites de production porcine respectent les normes les plus strictes de biosécurité.»

M. CLÉMENT POULIOT :

2125

Oui.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

2130

Bon.

M. CLÉMENT POULIOT :

Oui.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

2135

Quand on en a discuté avec un certain nombre d'intervenants, certains nous ont avancé une norme de trois (3) kilomètres...

M. CLÉMENT POULIOT :

2140

Oui.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

2145

... pour les gens qui travaillent en génétique et, pour le reste, bon, il n'y avait pas de normes précises. Est-ce que vous pouvez être plus précis dans cette recommandation-là?

M. CLÉMENT POULIOT :

2150

Non. Nous, on pense qu'il y a des personnes compétentes qui peuvent conseiller les producteurs, là, sur ces normes de biosécurité, en l'occurrence, les vétérinaires. Je pense qu'on a assez d'expertise au Québec, là, en termes de vétérinaires, en termes de conseils de ce

2155

côté-là, qui peuvent conseiller les producteurs sur des normes de biosécurité en termes de distances. C'est beaucoup plus là-dessus qu'on mise que sur...

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

2160

O.K.

M. CLÉMENT POULIOT :

2165

... d'établir une norme de biosécurité qui pourrait s'implanter à l'intérieur... à la grandeur du Québec, là...

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

2170

O.K. Et donc là, vous pensez à des normes d'autocontrôle que les producteurs eux-mêmes se donneraient?

M. CLÉMENT POULIOT :

2175

Bien, les vétérinaires sont là pour ça, monsieur Beauchamp.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

2180

O.K. Non non non, mais...

M. CLÉMENT POULIOT :

Oui.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

2185

... vous ne pensez pas à des normes d'État?

M. CLÉMENT POULIOT :

2190

Non, non, non. Les vétérinaires ont les compétences qualifiées pour répondre à ce genre de préoccupation-là, et on a des ressources également au Centre de développement du porc qui peuvent, là, conseiller les producteurs très bien de ce côté-là. Tout est là, là, pour bien...

2195 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

Mais vous n'avez pas... on n'a pas pensé ou... dans votre tête, est-ce qu'il y a l'idée d'édicter à des fins prudentes de la part de la Fédération et de vétérinaires ensemble, pour avoir une espèce de référence publique ou officielle à ces choses-là?

2200

M. CLÉMENT POULIOT :

Ça, on n'est pas fermé à ça, monsieur Beauchamp. Si, bon, les vétérinaires ne sont pas... ils veulent consulter les producteurs ou la Fédération pour déterminer éventuellement une norme plus... plus standardisée, écoutez, ça, on n'est pas fermé à ça, là.

2205

D'ailleurs, la Fédération fait partie du conseil d'administration du Centre de développement du porc du Québec, à laquelle elle participe à toutes les recherches nécessaires pour le développement de la production porcine à tous les niveaux.

2210

S'il y a une réflexion plus approfondie qui doit être faite là-dessus, qui est demandée par les vétérinaires ou les producteurs ou les instances concernées, on est tout à fait ouvert à faire ce genre de chose-là.

2215

Mais pour l'instant, on ne voyait pas l'intérêt de pousser vers une norme précise de kilométrage, de distances entre les fermes en disant... en se disant qu'on avait les ressources, là, pour le faire.

2220 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

O.K. Parce que pour l'instant, nous avons, dans certaines régions...

2225

M. CLÉMENT POULIOT :

Je le sais.

2230

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

... selon les ententes, des distances reliées aux odeurs.

2235

M. CLÉMENT POULIOT :

Je le sais, je le sais.

2240 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

Mais si on en a lié à la biosécurité...

M. CLÉMENT POULIOT :

2240

Oui.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

2245

... c'est un autre genre de normes...

M. CLÉMENT POULIOT :

2250

Tout à fait.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

...et fort importantes, par ailleurs...

2255

M. CLÉMENT POULIOT :

Oui, tout à fait.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

2260

... pour la stabilité du marché aussi.

M. CLÉMENT POULIOT :

2265

Mais comme je vous dis, si vous avez une inquiétude de ce côté-là plus importante, nous, on n'est pas fermé à bien analyser la situation avec les instances concernées, les compétences, là, concernées à l'intérieur des structures qu'on a déjà en place, là, pour ce genre de problématique-là. On est très ouvert à ça.

2270

LA PRÉSIDENTE :

Alors, toujours dans la même section, soit celle qui vise à assurer une croissance modérée, vous proposez, le dernier point, vous manifestez de l'ouverture...

2275

M. CLÉMENT POULIOT :

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

2280

... pour associer des partenaires à la définition ou à l'encadrement des orientations de développement de la production porcine au Québec.

M. CLÉMENT POULIOT :

2285

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

2290

Comment conciliez-vous ça avec le droit de produire?

M. CLÉMENT POULIOT :

2295

La façon dont on peut le concilier, c'est que ça va nous permettre de le garder. Je pense qu'on est rendu à l'étape de mieux baliser le développement de la production porcine, là, de façon plus globale au niveau provincial, là. Ça n'a jamais été fait.

2300

Ce n'est pas la première fois qu'on y pense, là, mais on est rendu... si on veut continuer à produire, bien entendu, là, si on veut continuer à... si on veut toujours rencontrer l'exercice de réconciliation avec la population, on va devoir planifier un peu mieux le développement de la production en fonction de la croissance qu'on envisage, là, la planifier de façon plus organisée, plus responsable.

2305

Ça nous apparaît, là, important pour le futur dans les cinq (5), dix (10), quinze (15) prochaines années.

LA PRÉSIDENTE :

2310

Est-ce que cela pourrait aller jusqu'à vous amener à dire que, dans certaines régions, ce ne serait pas idéal que de développer la production porcine ou, dans certaines régions, ce serait intéressant de développer plutôt des créneaux tels la production biologique ou la production sur litière; ou si vous laissez ça encore plus large, là?

M. CLÉMENT POULIOT :

2315

C'est plus au niveau de la croissance telle quelle, de quelle façon qu'on doit répartir la croissance qu'on veut avoir, dans les prochaines années, de quelle façon qu'on doit la répartir sur le territoire du Québec, pas nécessairement sur l'apport biologique ou litière, là. Ça, c'est des choix de producteurs, là, individuellement, là.

2320

Mais une planification de développement global de la province, je pense qu'on est rendu là. Ça, c'est faisable; ça, c'est pensable et ce sera en fonction évidemment des contraintes de chacune des régions ou de chacune des paroisses, bien entendu.

2325

Alors, c'est sûr que s'il y a des paroisses où on juge... dans la réflexion qu'on va enclencher, on juge qu'il n'y a plus de place à n'en produire du porc parce qu'il y en a déjà assez, bien, ça fera partie du plan de développement, ça fera partie de la décision qu'on aura à prendre avec les instances concernées dans le groupe de travail.

2330 Parce qu'il n'y a jamais eu vraiment... puis pourquoi qu'on le fait dans le fond, pourquoi
qu'on y va dans ce sens-là, là? C'est qu'il va falloir que quelqu'un se décide à y aller dans ce
sens-là. Si on l'aurait fait, cet exercice-là, si les gouvernements l'auraient faits ou nous ou
d'autres instances l'auraient fait depuis vingt (20) ans, une meilleure planification du
2335 développement, on n'en serait pas rendu où est-ce qu'on en est rendu aujourd'hui, j'en suis
convaincu.

Alors, je pense qu'on est rendu à une étape, là... si on veut continuer à avoir une
certaine croissance en fonction de la consommation mondiale, on va devoir avoir une meilleure
structure de notre développement.

2340

LA PRÉSIDENTE :

Donc, vous croyez qu'on est maintenant rendu à une époque où on doit passer de
décisions privées ou de décisions spontanées de producteurs à plutôt essayer...

2345

M. CLÉMENT POULIOT :

Oui.

2350

LA PRÉSIDENTE :

... de définir ensemble...

M. CLÉMENT POULIOT :

2355

Tout à fait.

LA PRÉSIDENTE :

2360

... le développement de cette production-là?

M. CLÉMENT POULIOT :

Tout à fait. Exactement. Exactement. Oui.

2365

LA PRÉSIDENTE :

Oui, monsieur Dumais?

2370

M. MARIO DUMAIS, commissaire :

Oui. Vu qu'on est sur le thème de la croissance modérée...

M. CLÉMENT POULIOT :

2375

Oui?

M. MARIO DUMAIS, commissaire :

2380

... vous faites des propositions intéressantes de dire, on pourrait mettre des chiffres. Vous parlez de deux pour cent (2 %), vous dites que vous planifiez une croissance mondiale... de la demande au niveau mondial...

M. CLÉMENT POULIOT :

2385

Oui.

M. MARIO DUMAIS, commissaire :

2390

... de deux pour cent (2 %) par année et vous dites qu'on devrait, au Québec, avoir une croissance comme la croissance de la production mondiale, c'est-à-dire une croissance de deux pour cent (2 %) également, de telle sorte qu'on garde notre part...

M. CLÉMENT POULIOT :

2395

Part de marché.

M. MARIO DUMAIS, commissaire :

2400

... du marché mondial.

M. CLÉMENT POULIOT :

2405

Oui.

M. MARIO DUMAIS, commissaire :

2410

Mais avez-vous pensé à une chose, s'il y a cinquante pour cent (50 %) du porc qui est exporté et cinquante pour cent (50 %) qui est vendu aux marchés internes, pour avoir une croissance à l'interne de deux pour cent (2 %) qui suit le deux pour cent (2 %) mondial, il faudrait qu'il y ait également une croissance de deux pour cent (2 %) à l'interne. Si jamais à l'interne c'est stagnant...

M. CLÉMENT POULIOT :

2415

Oui?

M. MARIO DUMAIS, commissaire :

2420 ... à ce moment-là, il faudrait une croissance de la production de un pour cent (1 %) pour croître de... suivre la croissance mondiale. Parce que quand vous produisez deux (2) porcs, là, il y en a qui est vendu...

M. CLÉMENT POULIOT :

2425 Un, oui, oui, oui.

M. MARIO DUMAIS, commissaire :

2430 ... sur le marché interne et l'autre qui est vendu sur le marché externe?

M. CLÉMENT POULIOT :

2435 Oui. Oui, je comprends votre logique, monsieur.

M. MARIO DUMAIS, commissaire :

2440 Alors, vous voudriez... ma compréhension, c'est deux pour cent (2 %) sur la partie exportée comme la croissance mondiale, mais ça, ça ne ferait pas deux pour cent (2 %) de toute la production...

M. CLÉMENT POULIOT :

2445 Oui.

M. MARIO DUMAIS, commissaire :

... à moins que la production interne croisse elle aussi de deux pour cent (2 %)...

2450 **M. CLÉMENT POULIOT :**

Oui.

M. MARIO DUMAIS, commissaire :

2455 ... ce qui, je pense, ne pas être le cas, hein?

M. CLÉMENT POULIOT :

2460 Deux pour cent (2 %), c'est quand même minimum qu'on prévoit de croissance mondiale, on parle entre deux (2) et trois pour cent (3 %). On vous a mis deux pour cent (2 %), là, mais nous, bien entendu, on a quand même des analyses assez précises sur l'augmentation prévisible de consommation.

2465 Mais ça nous apparaît évident, là, qu'on doit s'enligner sur cette croissance-là qui est modérée, on appelle ça une croissance modérée, sans dépasser... et effectivement, vous avez raison dans ce que vous amenez.

M. MARIO DUMAIS, commissaire :

2470

À ce moment-là, on ne gardera pas notre part au niveau mondial si, à l'interne, ça croît moins rapidement; pour écouler notre deux pour cent (2 %), il va falloir croître l'exportation plus vite que la croissance de la demande mondiale.

2475 **M. CLÉMENT POULIOT :**

Si c'est ça qu'il faut faire, on le fera. Vous savez, avec la qualité de notre produit puis notre expertise, monsieur Dumais, il y a tout lieu de croire qu'on continue à développer nos exportations dans les prochaines années, là. Je pense qu'on a une réputation mondiale d'être des producteurs de très grande qualité, alors on veut maintenir cette réputation-là et puis on va la développer.

2480

M. MARIO DUMAIS, commissaire :

2485

Merci.

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Beauchamp?

2490

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

Juste à nouveau sur le sommaire, page xii, en chiffres romains...

2495 **M. CLÉMENT POULIOT :**

Oui?

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

2500

... au début, la première proposition de la section «Assurer une croissance modérée», vous dites :

«Qu'une réflexion en profondeur soit effectuée afin d'évaluer si la limite...»

2505

Non. Alors, c'est à la deuxième, je m'excuse.

«Que le fait de privilégier le modèle naisseur-finiisseur soit aussi évalué sur la base d'une attribution d'aides financières appropriées...»

2510

Là, il y a une discussion. La discussion, c'est que, en général, si j'ai bien compris, dans l'intégration, on a un modèle de trois (3) sites en tout plein, tout vide. Le modèle naisseur-finiisseur est plutôt un modèle du propriétaire privé qui n'est pas intégré.

2515

Là, vous demandez de privilégier le modèle naisseur-finiisseur...

M. CLÉMENT POULIOT :

Oui.

2520

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

... donc, le modèle non intégré. Et vous demandez qu'il soit évalué sur la base d'une attribution d'aides financières appropriées.

2525

M. CLÉMENT POULIOT :

Hum hum.

2530

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

Qu'est-ce que vous voulez dire par là, d'une manière précise?

M. CLÉMENT POULIOT :

2535

Ça répond... à quelque part dans le mémoire, on parle de garder un ratio de soixante, quarante (60-40), c'est-à-dire soixante pour cent (60 %) de la production qui est faite par des fermes indépendantes et quarante pour cent (40 %) de forme intégrée, un peu ce qu'on a connu historiquement.

2540

Ce ratio-là est toujours fragile. Parfois, il y a beaucoup d'inquiétude des producteurs à savoir si on va pouvoir garder ce ratio-là. C'est un élément de solution qui nous permettrait de garder ce ratio-là, soixante pour cent (60 %) produit par les producteurs indépendants et quarante pour cent (40 %) par la production intégrée.

2545

La Fédération a toujours préconisé le modèle naisseur-finiisseur. Ce n'est pas d'hier qu'on en parle. Cependant, on le précise un peu plus, là. Cependant, pour toutes sortes de raisons, il y a eu... les producteurs, qui se sont installés en production porcine au cours des dernières années, ont préféré aller vers l'aspect engraissement. Ils n'ont pas été vers l'aspect maternité dû au fait que c'est beaucoup de travail et ça nécessite beaucoup plus d'expertise technique et tout ça.

2550

2555 Alors, un bon nombre de producteurs ont décidé d'aller vers l'engraissement et, à ce moment-là, c'est les intégrateurs, entre guillemets, qui ont décidé de faire les maternités, dû au fait que ça prend beaucoup de capital, ça prend beaucoup plus de capital et beaucoup plus de connaissances techniques.

2560 Alors, de là, si on encourage le modèle naisseur-finiisseur, ça se doit d'être plus supporté financièrement par l'État ou par nos programmes d'assurance stabilisation pour s'assurer que les producteurs... la production indépendante se dirige tranquillement... en tout cas, qu'on donne un signal pour que les producteurs, qui sont intéressés à aller en production porcine, puissent également avoir l'aspect naisseur sur leur ferme.

2565 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

Quand les gens, en général, viennent nous voir pour nous alerter sur le problème des indépendants, ils ont tendance à demander une modulation de l'ASRA qui ne soit pas la même pour tout le monde...

2570 **M. CLÉMENT POULIOT :**

Oui.

2575 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

... et qu'il y ait une pondération en fonction...

M. CLÉMENT POULIOT :

2580 Oui.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

2585 ... de la quantité. Est-ce qu'il y a une allusion à ça dans votre chose? Est-ce que vous pensez à un autre type de mécanisme?

M. CLÉMENT POULIOT :

2590 C'est un autre type... on privilégie, si on veut, un modèle de développement but simplement, qui nous apparaît plus privilégié pour la ferme, là, ce qu'on appelle autonome au niveau des entreprises.

2595 Il y a d'autres formes, là. La modalité, ça en est une. Ça l'a ses forces et ses faiblesses telles qu'on les a mises, là, au niveau du CSRA... quand on module trop au niveau des supports financiers de l'État, bien là, c'est les risques au niveau de notre mise en marché collective qui peuvent être mis en cause.

2600 Comme je vous ai dit tantôt, là, quatre-vingt-douze pour cent (92 %) de nos marchés... nos revenus viennent du marché et sept pour cent (7 %) viennent des supports financiers de l'État. Alors, aller moduler sur sept pour cent (7 %) des revenus qui viennent des producteurs, qui pourraient contribuer à débalancer l'autre quatre-vingt-douze pour cent (92 %) éventuel, ce serait peut-être un peu risqué.

2605 D'ailleurs, l'UPA a toujours, dans ses problématiques de modulation de CSRA, entre autres, la, de faire... donner moins de support financier aux producteurs plus gros, a toujours aussi la préoccupation de garder les systèmes de mise en marché collective.

2610 Alors, si on applique une trop forte modulation, il y a des risques que nos systèmes de mise en marché collective soient mis en péril. Ç'a toujours été la préoccupation et ça l'est encore.

2615 Il y a une autre forme de modulation qu'on peut faire aussi entre les grosses fermes puis les petites fermes, c'est d'y aller au niveau du traitement du salaire de l'ouvrier spécialisé. Une ferme de mille (1 000) truies, par exemple, versus une ferme de deux cents (200) truies, il peut y avoir une modulation qui peut être faite au niveau du support financier sur le salaire.

2620 Alors, on sait qu'actuellement, le salaire est basé sur une ferme modèle moyenne de deux cents (200) truies avec engraissement. Cependant, si on y va avec des modèles de mille (1 000) truies ou de quinze cents (1 500) truies ou de deux mille (2 000) truies, la charge salariale par porc produit n'est pas nécessairement la même que la charge salariale d'une ferme de deux cents (200) truies.

2625 C'est une autre façon aussi, ça, qui a déjà été pensée, qui n'a jamais été explorée à fond... explorée à fond, mais qui a été pensée pour encourager les fermes indépendantes, familiales, autonomes ou whatever, appelez-les comme vous voulez, là, à être plus encouragées à travailler sur ces développements qu'on privilégie. Alors, c'est une forme de modulation. Il y en a d'autres. Je viens de vous en donner une autre.

2630 Étant donné que l'aspect naisseur, ça nécessite plus de travail, plus de techniques, plus de connaissances et, si on veut encourager les producteurs à se diriger vers ça, il faut qu'il y ait un support financier plus important sur ces aspects, sur ce type de développement.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

2635 Est-ce que, par exemple, ça voudrait dire que, dans l'évaluation du travail du technicien de base, l'analyse de la tâche du naisseur donnerait un technicien de classe supérieure...

M. CLÉMENT POULIOT :

2640 Oui.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

... à celui d'un engraissement?

2645

M. CLÉMENT POULIOT :

Oui. Ah, ça, c'est clair. Ça, c'est évident, monsieur Beauchamp.

2650

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

Très bien.

M. CLÉMENT POULIOT :

2655

C'est la réticence, là, première pour laquelle une majorité de producteurs ne vont pas en naisseurs, ils préfèrent avoir un engraissement seulement. Et là, pour l'approvisionnement de leurs engraissements, ils doivent s'associer à un producteur et là, c'est le phénomène d'intégration qui embarque, là, ou... et c'est ça.

2660

Alors, c'est un peu la raison principale pour laquelle ça s'est développé, ce phénomène-là.

LA PRÉSIDENTE :

2665

Monsieur Dumais?

M. MARIO DUMAIS, commissaire :

2670

Sur ce thème du modèle naisseur-finisser versus le modèle à trois (3) sites...

M. CLÉMENT POULIOT :

Oui?

2675

M. MARIO DUMAIS, commissaire :

... on a entendu les gens du secteur, les indépendants, un peu dans le secteur de la génétique, qui produisent les animaux reproducteurs.

2680

Alors, ils nous ont fait part que, alors qu'il n'y a pas très longtemps, ils occupaient presque cent pour cent (100 %) du marché, peut-être, il y a une couple de décennies, que très rapidement, c'était passé à une situation où, présentement, ils n'occupaient plus, les indépendants, qu'environ trente-cinq pour cent (35 %)...

2685

M. CLÉMENT POULIOT :

Oui.

2690 **M. MARIO DUMAIS, commissaire :**

... de ce marché-là, et que le marché était de plus en plus occupé par la génétique en provenance des grands groupes, lesquels, à moins que je ne me trompe, travaillent tous sur la base de trois (3) sites : naisseur, pouponnière et finisseur.

2695

Est-ce que dans la production de porc commerciale, au-delà de ce qu'on souhaiterait comme modèle, est-ce qu'il y a une tendance perceptible, de la même manière qu'au niveau du secteur de la génétique, du côté des porcs commerciaux?

2700

Est-ce qu'il y a une dynamique qui nous permet d'observer, si on avait des données, là, précises là-dessus, que dans le porc commercial également, comme dans la génétique, les trois (3) sites gagnent du terrain par rapport au naisseur-finisseur?

2705

Est-ce qu'il y a des observations qui ont déjà été faites à ce propos-là ou, vous-même, qui êtes très présent dans le milieu, pouvez-vous voir comment ça évolue, naturellement, là, au-delà de...? On peut dire, ça s'en va comme ça mais on voudrait le ralentir puis on veut privilégier naisseur-finisseur mais sur le terrain, est-ce que naisseur-finisseur gagne du terrain ou les trois (3) sites gagnent du terrain, dans le porc commercial?

2710

M. CLÉMENT POULIOT :

Les trois (3) sites gagnent du terrain, monsieur Dumais, sans vous donner de chiffres, là.

2715

M. MARIO DUMAIS, commissaire :

Oui.

2720

M. CLÉMENT POULIOT :

Je n'ai pas de chiffres, là, mais de façon très générale, on est conscient que les trois (3) sites gagnent du terrain pour les raisons que je vous ai mentionnées. Ce n'est pas une question, là... question économique principalement et technique.

2725

M. MARIO DUMAIS, commissaire :

Hum hum?

2730

M. CLÉMENT POULIOT :

C'est beaucoup plus dispendieux, installer une maternité, que d'installer un engraissement et c'est plus d'ouvrage au niveau technique, c'est plus de connaissances.

M. MARIO DUMAIS, commissaire :

2735

Hum hum? Alors donc...

M. CLÉMENT POULIOT :

2740

Alors donc, le développement des trois (3) sites a été...

M. MARIO DUMAIS, commissaire :

2745

Oui.

M. CLÉMENT POULIOT :

... et aussi, on peut parler de la biosécurité. Bon.

2750

M. MARIO DUMAIS, commissaire :

C'est ça, hein, je pense...

M. CLÉMENT POULIOT :

2755

La biosécurité aussi rentre en ligne de compte... rentre en ligne de compte aussi. À quel pourcentage? Je ne pourrais pas vous dire, monsieur Dumais, entre l'aspect économique, l'aspect technique, l'aspect biosécurité.

2760

M. MARIO DUMAIS, commissaire :

C'est ça. Pour bien comprendre, la biosécurité, on dit que des grandes maternités sont préférables parce qu'ils peuvent livrer une quantité de porcelets qui emplissent tout un engraissement...

2765

M. CLÉMENT POULIOT :

C'est ça.

2770

M. MARIO DUMAIS, commissaire :

... et qui empêchent le mélange de porcelets...

M. CLÉMENT POULIOT :

2775

Oui, c'est ça.

M. MARIO DUMAIS, commissaire :

2780 ... si on avait des naisseurs de cent (100)...

M. CLÉMENT POULIOT :

Exactement. Tout à fait.

2785

M. MARIO DUMAIS, commissaire :

... ou deux cents (200) truies.

2790

M. CLÉMENT POULIOT :

Tout à fait.

M. MARIO DUMAIS, commissaire :

2795

C'est exact?

M. CLÉMENT POULIOT :

2800

Tout à fait.

M. MARIO DUMAIS, commissaire :

C'est un phénomène important?

2805

M. CLÉMENT POULIOT :

Oui. Bien...

2810

M. MARIO DUMAIS, commissaire :

Merci.

M. CLÉMENT POULIOT :

2815

... c'est sûr que, à partir du moment où un certain nombre de producteurs décident de ne pas faire de maternité, bon, à ce moment-là, la commande est passée à d'autres et les autres disent, bien, moi, tant qu'à me bâtir une maternité pour fournir dix (10) engraissements, plutôt que de m'en bâtir dix (10), je vais m'en bâtir rien qu'une, là. La logique est là. Je pense que c'est correct aussi.

2820

2825 Alors, les gens vont se bâtir des maternités de mille (1 000) truies, mille cinq cents (1 500) truies pour être capables de fournir des engraissements régulièrement à toutes les semaines, à toutes les deux (2) semaines, de façon rapide pour améliorer la biosécurité. C'est ça l'idée générale.

M. MARIO DUMAIS, commissaire :

2830 Merci.

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Marquis?

2835 **M. ALFRED MARQUIS, commissaire :**

2840 Merci. Là, je tourne quelques pages et je vais à la page xvi du sommaire où vous faites des propositions d'ordre social et elles portent surtout sur organiser la concertation. Cependant, il y a deux (2) propositions, recommandations qui, en fait, disent de ne pas changer le cadre réglementaire ou juridique actuel, entre autres, les pouvoirs des MRC, les municipalités.

2845 Par contre, plusieurs groupes représentant les MRC, les municipalités, sont venus nous dire que, actuellement, ils n'ont, dans les faits, pas de pouvoir pour planifier correctement leur territoire, aménager correctement leur territoire, pour protéger les zones sensibles, pour protéger la qualité de l'eau et puis aussi pour, au fond, protéger les autres utilisateurs du milieu agricole dans les municipalités, dans les MRC.

2850 Alors, comment régler ce problème-là? Parce qu'il en est un, je pense, d'une certaine importance au niveau de l'harmonie dans le milieu rural.

M. CLÉMENT POULIOT :

2855 Moi, je vous dirais que vous avez une partie de la réponse, monsieur Marquis, dans le chantier 2, le chantier 2 qui est la planification du développement au niveau provincial de la production porcine, une bonne partie de la réponse est là. En temps normal, en théorie, là, si on réussit à faire un bon développement provincial en concertation avec les instances intéressées, on devrait, là, en partie, là, atténuer les préoccupations des municipalités de ce côté-là ou des MRC. Si je comprends bien votre question, là...

2860 **M. ALFRED MARQUIS, commissaire :**

C'est-à-dire, à ce moment-là, que vous misez sur la concertation, sur des ententes...

2865 **M. CLÉMENT POULIOT :**

On ne peut pas comprendre que tout l'aspect légal peut tout régler les problèmes de cohabitation harmonieuse. C'est un cadre, là, vous savez, l'aspect légal, les producteurs le réclament parce qu'ils veulent se protéger un petit peu.

2870

C'est un peu normal, on a demandé un certain nombre de lois au fil des années pour se protéger vis-à-vis un certain nombre de contraintes qui peuvent venir de l'extérieur ou de concurrence qui peut venir de l'extérieur ou peu importe. Alors, on demande des lois pour se protéger dû au fait qu'on est très petit en nombre au niveau de la population.

2875

On espère quand même, là, arriver, à l'intérieur des lois qui existent, là, à aller plus loin, si on veut, que l'aspect réglementaire en proposant les solutions qu'on a proposées. Mais on veut quand même se protéger un petit peu, là. Vous comprendrez qu'on n'embarque pas dans un processus de concertation et de plan de développement sans qu'on ait un minimum de protections qui sont déjà en place, c'est-à-dire garder les lois qui sont en place actuellement.

2880

Si, en bout de ligne, dans un an, dans deux (2) ans, dans trois (3) ans, on arrive avec quelque chose de plus encadré, un plan de développement plus précis et le niveau de concertation a bien été, bien, des lois, ça se modifie, ça se corrige, ça se rajoute. On verra à ce moment-là. Mais pour l'instant, on pense qu'on doit garder nos lois actuelles pour quand même avoir une certaine protection pour la production agricole, là, ça, c'est évident.

2885

Évidemment, là, dans le processus de concertation qui s'enclenchera, bien, on verra, là, le déroulement des événements, là, en temps et lieu.

2890

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Beauchamp?

2895

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

Dans ce même bloc de propositions, à la page xvi, en chiffres romains, là, vous demandez :

2900

«Qu'une représentation accrue des producteurs de porcs et des autres intervenants concernés soit visée...»

J'ai un peu de difficulté à comprendre la recommandation. Est-ce que vous souhaitez qu'il y ait une représentation accrue des producteurs sur les CCA?

2905

M. CLÉMENT POULIOT :

Producteurs de porcs, oui.

2910

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

Oui?

M. CLÉMENT POULIOT :

2915

On a...

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

2920

Puis vous demandez aussi une représentation accrue des autres intervenants. Si tout le monde s'accroît, la proportion ne risque pas d'être la même au bout du temps?

M. CLÉMENT POULIOT :

2925

Oui, vous avez raison un peu là-dessus. Alors, vous voyez jusqu'où notre niveau de concertation peut aller, monsieur Beauchamp, hein?

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

2930

O.K. Là, je regarde maintenant, par ailleurs, le cadre d'aménagement. Ça veut dire que vous voulez le maintien du droit de produire. Vous demandez des approches volontaires de concertation...

M. CLÉMENT POULIOT :

2935

Oui.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

2940

... puis une représentation plus forte des producteurs dans le cadre des CCA. C'est quoi la concession et c'est quoi l'ouverture qui est faite?

2945

Si encore, il y avait, au niveau des MRC, un certain pouvoir de créer l'aménagement, je comprendrais, mais si vous maintenez le droit de produire intégral et vous renforcez la représentation au sein des CCA, quelle est la capacité réelle de faire un nouveau type de concertation, s'il n'y a pas de partage du pouvoir d'aucune manière?

M. CLÉMENT POULIOT :

2950

Notre cheminement dans ça, monsieur Beauchamp, il se situe dans les chantiers, dans les chantiers 1 et 2 principalement. Alors, on veut mettre en place un nouveau plan environnemental en concertation avec toutes les personnes intéressées, chantier 1; deuxième chantier, c'est la planification du développement.

2955

Ça se situe là, les réponses, là, dans ce que vous nous amenez. On emmène les outils pour faire en sorte que, à quelque part dans le temps, on se réconcilie. On n'a pas

l'impression, actuellement, d'avoir enclenché réellement le processus de réconciliation. Par contre, on amène des éléments de solution qui vont nous amener à ça, qu'on prétend qui vont nous amener à ça.

2960

Par la suite, avec le temps, évidemment avec un certain cheminement de notre part et de la part des municipalités ou des instances concernées, on verra à ce moment-là à modifier les lois s'il le faut ou à en rajouter d'autres ou encadrer mieux le développement de la production.

2965

Il faut que vous compreniez qu'on ne veut pas... bien, «on ne veut pas»... je pense qu'il y a toujours une certaine prudence dans tout ça, là, dû aux expériences du passé. Alors, on veut maintenir le cadre légal dans lequel on est actuellement, enclencher le processus de la concertation à l'intérieur des chantiers qu'on propose, puis on va cheminer tous ensemble dans ça, là.

2970

Il faut que vous compreniez l'ouverture qu'on a parce que, vous savez, depuis deux (2) ans, les producteurs de porcs, même si on peut penser le contraire, se sont fait malmener pas mal, drôlement malmener. Ils sont dans une situation de frustration très élevée. Leur fierté a été drôlement entachée, je peux vous dire ça, j'en ai eu l'occasion souvent.

2975

Et étant donné le niveau de frustration qui est très élevé et leur fierté très entachée, regardez les pas qu'ils sont prêts à faire en avant, mais comprenez qu'ils veulent quand même un petit peu se faire protéger pour s'assurer, là, qu'on n'arrive pas en bout de ligne, au bout d'un an puis avoir présenté un processus de concertation et puis qu'on se retrouve avec des éléments tellement contraignants, que le développement de la production porcine de façon durable ne se fera pas, là.

2980

Alors, où et quand va commencer le processus de réconciliation, comment il va se faire? En tout cas, la volonté des producteurs est là. En tenant compte des efforts qu'on a faits depuis les dernières années, en tenant compte des frustrations qu'on vit régulièrement de se faire attaquer dans les journaux, en tenant compte que notre fierté a été touchée drôlement, je pense que ça fait partie, là, des... en avançant les chantiers de travail qu'on amène dans nos propositions, je pense qu'on démontre vraiment une ouverture, là, de...

2990

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

Comprenez bien...

2995

M. CLÉMENT POULIOT :

Oui?

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

3000

... notre volonté, là, n'est pas de...

M. CLÉMENT POULIOT :

3005 Non, mais...

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

3010 ... vous agresser, là, elle est juste de...

M. CLÉMENT POULIOT :

... j'essaie de vous transmettre, là...

3015 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

3020 ... comprendre bien le processus dans lequel on se situe. C'est qu'au fond, vous dites : il faut enclencher des processus de concertation, et si ça réussit, on pourra ensuite réviser les pouvoirs. Et ce que l'autre partie vient nous dire, ils nous disent, il ne peut pas y avoir de concertation s'il n'y a pas d'abord un partage du pouvoir.

Alors là, on a la face A et B de deux (2) points de vue. C'est juste ça que j'essaie de comprendre.

3025 **M. CLÉMENT POULIOT :**

Bien...

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

3030 Et au moins, vous êtes clair quand vous répondez. On vous pose des questions, on voit clair.

M. CLÉMENT POULIOT :

3035 Avant de partager le pouvoir, monsieur Beauchamp, on va se mettre des outils de travail qui vont nous amener à partager le pouvoir de façon concertée et correcte, là.

3040 Est-ce que les municipalités... je ne sais pas, je n'ai pas fait le tour de tous les mémoires, là, est-ce que les municipalités ont proposé des exercices de concertation comme on le propose, des chantiers de travail comme on le propose, pour arriver à ce qu'ils puissent faire autant de chemin comme on en fait?

3045 En tout cas, si vous avez eu ce feeling-là, tant mieux, là, ça va vous permettre de faire un rapport plus étoffé, plus structuré et plus...

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

Plus consensuel.

3050

M. CLÉMENT POULIOT :

... plus consensuel, là. Mais moi, je pense qu'on a fait, là, assez un grand bout que les autres intervenants vont devoir en faire un. Et c'est comme ça que ça va tranquillement, là, se...

3055

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

Ça va.

3060

M. CLÉMENT POULIOT :

... mettre en place.

3065

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Dumais?

M. MARIO DUMAIS, commissaire :

3070

Sur le même thème de la réconciliation sociale, la concertation, on peut observer, je pense, quelque chose d'assez paradoxal parce que les conflits, au fond, il y en a de deux (2) types. Il y a les conflits dans des milieux où la production porcine est implantée, qui sont souvent liés aux odeurs et aux épandages, la plupart du temps, et ça, dans des régions où il y a une haute densité de production porcine. Là, tout le monde dit : il ne faut pas continuer d'implanter trop de productions porcines où il y a déjà une haute densité, mais il faut aller dans les régions où il y a moins de densité.

3075

Mais par ailleurs, si on fait le bilan des conflits, on doit reconnaître, je pense, qu'au-delà des conflits qui existent où il y a déjà de la production porcine, les conflits les plus durs, me semble-t-il, ont été les conflits dans les projets d'implantation de nouvelles productions porcines et, la plupart du temps, dans des endroits où il n'y en avait pas jusque-là et où probablement la crainte et la peur étaient encore plus accentuées vu l'absence de connaissances.

3080

Alors, d'un côté, on dit : s'il doit y avoir croissance, essayons de la planifier pour qu'elle aille dans les régions moins denses à l'heure actuelle, ça va aider à la réconciliation sociale. Mais d'un autre côté, les conflits qui ont été vécus sur le terrain depuis deux, trois (2-3) ans ont presque... en tout cas, très souvent, ont été vécus dans des situations comme celle-là.

3085

Alors, comment... -- par rapport à ça, il y a eu toute une attention portée par les groupes qui sont intervenus devant nous à propos des mécanismes d'implantation. Il y en a qui

3090

3095 ont réfléchi beaucoup, là, entre autres, je pense à l'AQINAC, à dire : bon, quand il y a des projets d'implantation, pour prévenir les conflits, il faudrait aller dans telle et telle direction; et il y en a qui ont même prévu que dans les projets d'implantation, il faudrait peut-être avoir, bon, premièrement, de la transparence, que les projets soient expliqués à la population et essayer qu'il y ait une entente à ce moment-là et que, s'il n'y en a pas, éventuellement il y ait un mécanisme d'arbitrage un peu, parce que si, après tout le dialogue, il ne réussit pas à y avoir une entente, il faut trouver un moyen de sortir du dilemme.

3100 Alors, je ne sais pas comment vous réagissez vis-à-vis des observations comme celle-là, là, que ce n'est pas tout de déplacer la croissance là où c'est moins dense, parce que ce n'est pas évident qu'il y aura moins de conflits comme ça.

3105 Avez-vous la même perception que souvent les conflits les plus durs ne sont pas... les conflits les plus durs en Montérégie, ils ne sont pas dans Montérégie-Est, bien qu'il y en a des durs là aussi, mais ils ont l'air encore plus dur dans Montérégie-Ouest où il y a moins de productions porcines et où là, elle est en train de s'implanter, ou il y a peut-être... je ne sais pas, dans les dernières années, j'ai l'impression qu'il y a eu plus de conflits dans le Bas-Saint-Laurent que dans la Beauce, il y en a eu des solides au Lac Saint-Jean aussi, alors toutes des régions où la production porcine n'est pas encore très dense.

3110 **M. CLÉMENT POULIOT :**

Hum hum.

3115 **M. MARIO DUMAIS, commissaire :**

Alors, comment réagissez-vous par rapport à ces observations-là? Premièrement, est-ce qu'elles correspondent à votre perception aussi, puis comment surmonter ce dilemme-là?

3120 **M. CLÉMENT POULIOT :**

3125 On fait exactement le même constat que vous, monsieur Dumais, là. Ça, c'est bien évident, là. On peut appeler le phénomène «pas dans ma cour qui s'installe» pour toutes sortes de raisons historiques, histoire, et cetera. Bon.

3130 Mais encore là, on propose des nouveaux outils qui sont en marche actuellement et ce qu'on appelle une étude de cohabitation sociale, concertation sociale qui devrait, là... qui devrait sortir, là, cet été, là, une étude en collaboration avec l'AQINAC, je pense que vous en avez fait allusion tantôt, on l'a fait en concertation avec l'AQINAC, cette étude-là, et ça devrait nous emmener de nouvelles pistes de solutions pour l'implantation de porcheries.

3135 Je n'ai pas encore le résultat de cette étude-là, mais je pense que, dans notre réflexion de la Fédération, on s'est rendu compte qu'on était aussi rendu à avoir une approche de concertation sociale, cohabitation sociale ou d'implantation de porcheries plus élaborée que ce qu'on a connu actuellement.

3140 On espère que l'étude, là, qui va sortir va pouvoir vous donner des éléments de solution, comme nous aussi là, et on mise sur des nouveaux outils qui vont pouvoir être mis dans les mains des producteurs. C'est dans ce sens-là.

LA PRÉSIDENTE :

3145 Ce qui est intéressant d'observer aussi, c'est la place qu'a le citoyen dans tous ces mécanismes de développement ou d'implantation. Souvent, ils ne se sentent pas nécessairement représentés par le monde municipal parce que, bon, ils se disent : le maire est lui-même producteur ou est lui-même agriculteur. Ils ne se sentent pas écoutés par les promoteurs qui implantent une porcherie près de chez eux.

3150 Alors, dans le fond, est-ce que vous avez fait une réflexion sur la place que le citoyen pouvait avoir dans votre processus de concertation? On ne le sent pas, là. On sent que la concertation, c'est avec le monde municipal, c'est avec...

M. CLÉMENT POULIOT :

3155 Oui.

LA PRÉSIDENTE :

3160 ... les ministères, mais pas vraiment avec les citoyens.

M. CLÉMENT POULIOT :

3165 Les producteurs se sentent de la même façon aussi.

LA PRÉSIDENTE :

C'est avec l'UQCN aussi, là...

3170 **M. CLÉMENT POULIOT :**

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

3175 ... qui est un groupe environnemental.

M. CLÉMENT POULIOT :

3180 Les producteurs se sentent aussi pas écoutés, on a le même phénomène. J'espère qu'on va corriger ça éventuellement.

3185 Dans nos processus de concertation, vous savez, madame Boucher, on ne pourra pas se concerter avec nos quatre mille quatre cents (4 400) membres, là, on ne pourra pas dire : bien là, on se prend une salle puis on se concerte avec l'ensemble des citoyens qui veulent se concerter. Il y a quand même une démocratie, là, à quelque part, là.

3190 Les citoyens sont représentés par les groupes municipaux, provinciaux, MRC, et cetera, comme les producteurs sont représentés par leurs représentants au niveau de la Fédération. Les exercices de concertation, les outils qu'on met en place, les travaux qu'on va faire ensemble dans les prochains mois ne se feront pas avec l'ensemble avec de nos membres, ils vont se faire avec des gens qui sont nommés, délégués, élus, et cetera.

3195 Est-ce qu'il y a un autre principe par lequel les citoyens pourraient être mieux représentés? Ce n'est pas moi qui vais décider ça pour eux autres. Ils ont les groupes verts avec lesquels on travaille, l'UQCN fait partie de notre comité multipartite, vous l'avez mentionné tantôt, elle fait partie de notre comité multipartite qui représente une bonne partie des populations.

3200 Les ministères, en temps normal, Agriculture, Environnement et Santé, représentent aussi à leur niveau une partie des citoyens. Est-ce qu'il y a d'autres groupes à rajouter? On n'est pas fermé à ça, mais il y a la structure démocratique qui fait en sorte qu'on doit travailler avec les instances, là, qui sont nommées, là.

3205 S'il y a d'autres groupes de citoyens ou des groupes de citoyens qui ne se sentent pas représentés, bien là, c'est à eux autres de se mieux structurer pour se faire représenter, là.

LA PRÉSIDENTE :

3210 Mais souvent, des groupes de citoyens se forment en réaction à quelque chose...

M. CLÉMENT POULIOT :

Oui. Oui.

3215

LA PRÉSIDENTE :

... et non pas... je ne dis pas qu'il n'y en a pas, là, qui ont des causes à défendre, là, de façon permanente, mais...

3220

M. CLÉMENT POULIOT :

Oui.

3225

LA PRÉSIDENTE :

... souvent ils se forment en réaction. Alors, c'est un peu par rapport à ça, là, qu'est-ce que vous avez prévu pour associer finalement ces citoyens à votre démarche de développement et de maintien à la croissance mondiale... à votre part de marché mondial?

3230

M. CLÉMENT POULIOT :

Oui. Bien, c'est peut-être plus à ce moment-là qu'on rentre dans la phase, là, plus la phase... le chantier 4, là, c'est-à-dire bâtir un nouveau pacte social avec les citoyens. On parle d'un forum, on parle de rassemblement avec les gens intéressés, là.

3235

Parce que la finale de tous ces éléments de concertations-là qu'on va faire avec les différents groupes, il va falloir, à ce moment-là, un coup qu'on aura fait ça, le présenter sous forme provinciale, sous la forme d'un forum, soit d'un forum agroalimentaire qui viendra éventuellement ou le forum porcine et, à ce moment-là, on trouvera une façon d'y associer des citoyens qui sont préoccupés par la production porcine, on les invitera ou ils viendront faire leurs représentations.

3240

J'essaie de trouver une façon, là, mais on n'est pas fermé à ça, mais c'est juste la situation qu'il ne faut pas se retrouver à rencontrer sept (7) millions de Québécois, là, en l'espace d'un an ou deux (2), ça va être un exercice de concertation assez laborieux.

3245

LA PRÉSIDENTE :

Il y en a eu un exercice comme ça hier.

3250

M. CLÉMENT POULIOT :

C'est ça. Puis dans notre plan de valorisation de la profession qu'on a enclenché aussi depuis déjà un an, on va... il va nous amener à aller dans les écoles, à aller dans les places où les citoyens se regroupent, on prend l'exemple d'Expo-Québec, d'autres activités qui existent au Québec.

3255

On est en train d'élaborer un principe de caravane où on va se déplacer à la grandeur du Québec pour aller rencontrer les citoyens sur place. Ça, c'est un autre travail qu'on est en train d'enclencher, ça va se faire cet automne. On veut être plus présent au niveau des écoles, soit en personne ou soit par le biais de l'électronique, là, en présentant la façon dont on peut faire la production porcine et inviter des gens à nous côtoyer puis pas penser qu'on est les si dangereux que ça, là, parce que bien souvent, on a l'air à penser qu'on est très dangereux parce qu'on est des producteurs de porcs et la population, des fois, nous a en...

3260

3265

Mais je pense qu'on fait tellement notre bout. Moi je pense que dans notre mémoire, si vous prenez la peine de tout lire tous les aspects sur lesquels on avance des choses concernant la cohabitation, si la population en fait autant que nous autres, vous allez voir qu'on va faire un méchant bout de chemin.

3270

3275 Alors, c'est sûr que je ne peux pas rentrer en détail de tous les aspects de concertation puis les aspects d'outils de travail, là, il y a quand même quatre-vingts (80) pages, quatre-vingt-cinq (85) pages sur lesquelles on en parle, puis on en parle à différents niveaux, là.

3280 Mais je vous demanderais de bien analyser le mémoire en fonction de ce que vous amenez et vous allez voir que vous allez trouver toutes sortes de pistes d'actions et une bonne volonté des producteurs de vraiment se concerter.

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Beauchamp?

3285 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

3290 Sur ce point-là donc, en page xx du résumé, là, xx en chiffres romains, à la section 2, «Planification concertée du développement», vous demandez un exercice formel de concertation et là, vous en parlez, si j'ai bien compris, sur un niveau qu'on pourrait appeler national.

M. CLÉMENT POULIOT :

Oui.

3295 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

Les intervenants gouvernementaux provinciaux...

3300 **M. CLÉMENT POULIOT :**

Oui.

3305 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

... et régionaux ainsi qu'une contribution des organisations régionales.

M. CLÉMENT POULIOT :

Oui.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

3315 Dans les propositions... la première proposition demande donc un groupe permanent de travail en vue de planifier un développement ordonné et balisé de la production porcine ajusté

sur le potentiel de recevabilité des différentes régions. Donc, on est vraiment, là, sur une planification de type national. O.K.

Ensuite, la résolution, la deuxième :

3320

«Que le groupe associe... les principaux intervenants des différents paliers de gouvernements, des organismes de développement régional, des instances locales.»

Sont-ce les municipalités, là, que vous visez par «instances locales»?

3325

M. CLÉMENT POULIOT :

Oui, les instances locales.

3330

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

C'est ça? Est-ce que ce sont des municipalités ou si on parle d'autres organisations?

M. CLÉMENT POULIOT :

3335

On n'a pas de... on n'a pas statué là-dessus, monsieur Beauchamp, précisément, là. «Instances locales», ça peut dire bien... bien des choses encore là, là.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

3340

O.K. C'est parce qu'il y a le mot «gouvernement» qui vient, le mot «institution de... organisme de développement».

M. CLÉMENT POULIOT :

3345

Oui?

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

3350

J'essayais de voir si les instances locales désignaient les municipalités ou si elles désignaient plus largement d'autres associations ou d'autres groupes qui s'intéressent à des débats depuis... des groupes à nature écologique ou d'autres à nature faune et flore, et cetera, y compris Canard illimitée, si vous voulez.

M. CLÉMENT POULIOT :

3355

«Que le gouvernement»... regardez le premier paragraphe, monsieur Beauchamp :

«Que le gouvernement et les organismes responsables du développement régional...»

3360

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

Oui?

3365

M. CLÉMENT POULIOT :

Il y a bien des organismes qui sont responsables du développement régional dans chacune des régions.

3370

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

Les CLD, les CRD, les...

3375

M. CLÉMENT POULIOT :

Tout à fait.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

3380

... bon.

M. CLÉMENT POULIOT :

3385

Tout à fait.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

Ça, on comprend ça.

3390

M. CLÉMENT POULIOT :

Tout à fait. Donc...

3395

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

Ça, on comprend ça. Mais ce sont ceux-là. Mais les autres, incluant UQCN, Union paysanne, FQF...

3400

M. CLÉMENT POULIOT :

Ça comprend ça, un groupe permanent de travail... -- bien là, il va falloir savoir comment qu'on... quelle sorte de groupe qu'on veut avoir, là. C'est...

3405

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

Oui.

M. CLÉMENT POULIOT :

3410

... toujours l'efficacité du travail, là.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

3415

Non non, c'est toujours... ce qui est difficile, c'est toujours la définition de ce qu'on appelle les parties.

M. CLÉMENT POULIOT :

3420

Oui.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

3425

Qui sont les parties? Hein. Alors, j'essayais de voir s'il y avait une instance nationale et s'il y avait ensuite des instances régionales. Il ne semble pas. Là, il y a une instance nationale.

M. CLÉMENT POULIOT :

3430

Encore là, effectivement, bien, ça fait partie de la réflexion du groupe, là. Si, dans la réflexion du groupe provincial, dans un premier temps, qui sera mis en place, on en vient à penser qu'on devrait mettre des groupes de réflexion plus régionaux pour différentes raisons, bien... tout à fait, là.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

3435

Qui doit prendre l'initiative maintenant de ce mouvement-là? C'est le gouvernement?

M. CLÉMENT POULIOT :

3440

C'est, dans un premier temps, le gouvernement. On espère qu'il va le prendre. S'il ne le prend pas, on va le prendre. Parce que ça nous apparaît important. On souhaite que le gouvernement prenne cette initiative-là parce qu'il en retrouve des intérêts économiques et sociaux, là. Mais sinon, on va devoir prendre des actions autrement, que ce soit le gouvernement.

3445

Puis je vous dirais, dans le deuxième, là... dans la deuxième proposition, là, il y a un petit rajout qui a été ajouté dans le mémoire final, là, c'est : le groupe associe également la Fédération et les principaux intervenants. Alors, on rajoute aussi la Fédération dans la deuxième proposition, là. Il est rajouté dans votre mémoire final, il ne l'est pas dans cette formule-là mais je vous dis que...

3450

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

O.K.

3455

M. CLÉMENT POULIOT :

... la Fédération avait... est étroitement associée à ce groupe de réflexion nationale, en espérant, là, que les autorités, là, concernées, gouvernementales, qui sont touchées par ça puissent prendre le lead. C'est une recommandation qu'on fait. En espérant qu'ils le font, sinon on va devoir...

3460

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

O.K.

3465

M. CLÉMENT POULIOT :

... réagir autrement.

3470

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

Ça marche. Merci.

3475

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Dumais?

M. MARIO DUMAIS, commissaire :

3480

Merci, Madame... on y va pour des questions un peu en rafale ou...?

LA PRÉSIDENTE :

3485

On va commencer par monsieur Marquis, il lui reste une question dans cette section-là.

M. ALFRED MARQUIS, commissaire :

3490

Oui. En fait, c'est le mot «PAEF» qui m'amène à poser une nouvelle question.

À la page du sommaire, à la page xvii, on est dans les propositions, encore une fois, à caractère social pour faciliter le bon voisinage et il y a deux (2) propositions, en fait, la deuxième proposition qui parle des PAEF, qui laisserait ça à l'initiative des producteurs.

3495 Dans un monde où actuellement on parle beaucoup de certification environnementale, on parle beaucoup de traçabilité, il me semble facile de monter une belle banque de données géoréférencées où on aurait les informations strictement au niveau des superficies d'épandage et tout ça, et au niveau aussi des ententes d'épandage, qui serait quelque chose de particulièrement utile pour amener l'harmonie dans le milieu au niveau social.

3500 Comment voyez-vous ça? Parce que ça m'apparaîtrait quelque chose, aujourd'hui, avec les outils que l'on a, qui serait assez facile à faire.

M. CLÉMENT POULIOT :

3505 Peut-être pour vous répondre dans un premier temps, monsieur Marquis, le ministère de l'Environnement, à ce que je sache, ont investi beaucoup, là, dans l'aspect, là, informatique, là, depuis un an ou deux (2) ans pour justement rentrer tout l'aspect du territoire agricole, là, et la gestion du territoire agricole, soit sous forme de propriété ou d'entente d'épandage.

3510 La mise en place, si on veut, de la norme phosphore avec le rejet réel, avec un plan de fertilisation et un bilan phosphore implique que les producteurs vont envoyer leurs informations supportées par un agronome au ministère de l'Environnement pour qu'ils puissent l'intégrer dans leur système, là, informatique, là, qui... bon, moi je ne l'ai pas vu, là, mais il semblerait très sophistiqué.

3515 Alors, c'est un outil, là, que le ministère s'est donné et, en temps normal, quand toutes les données des producteurs seront rentrées, on aurait un vrai... on va avoir un vrai portrait de ce qui se passe vraiment sur les fermes, là, en termes d'entente d'épandage, en termes de propriété, en termes de capacité de phosphore, et cetera.

M. ALFRED MARQUIS, commissaire :

3525 Et les demandes qui, actuellement, sont faites par le ministère de l'Environnement dans ce sens-là, seraient, dans votre esprit, quelque chose qui est disponible, qui n'est pas sous le sceau de la confidentialité, qui... à ce moment-là, sur le plan non nominatif, il pourrait être rendu disponible sans aucun problème?

M. CLÉMENT POULIOT :

3530 Nous on parle du PAEF, là?

M. ALFRED MARQUIS, commissaire :

3535 Oui. PAEF et entente d'épandage.

M. CLÉMENT POULIOT :

3540 On parle du PAEF. Bien, nous, on laisse ça à l'initiative des producteurs. On n'a pas de contraintes là-dessus. Si un producteur juge qu'avec ses voisins, c'est une façon de mieux cohabiter, de présenter son PAEF à ses voisins ou à une municipalité, c'est une façon pour lui, s'il le juge, bien, c'est à son bon jugement.

3545 Il n'y a pas de restriction, là, de dire, bon, on empêche, on se garde de... on se donne une directive, là, nationale ou provinciale, dire, bien, il n'est pas question de livrer nos PAEF. Je pense que l'ouverture des producteurs de porcs à l'effet de dire : on est prêt à le présenter en autant que son bon jugement le fait, également aussi en conséquence avec des compétences pour expliquer le PAEF, là, aussi, là.

3550 Parce que pour expliquer un PAEF, c'est aussi compliqué qu'expliquer un rapport d'impôt. Je ne suis pas capable toujours d'expliquer mon rapport d'impôt moi-même personnellement, ça prend un comptable pour le faire, là, mais c'est la même affaire pour un PAEF, là.

3555 Alors, si le producteur juge qu'il doit montrer son PAEF à ses voisins, pour encore là aller chercher le fameux principe de concertation, bien, avec des personnes compétentes, je pense que ça doit se faire.

M. ALFRED MARQUIS, commissaire :

3560 Sans le montrer nécessairement à ses voisins, c'est la possibilité que ce soit publié au niveau national. Parce que si c'est laissé, disons, à l'initiative des producteurs, il pourrait y avoir des trous et c'est là, je pense, que ça peut... ça pourrait fausser un petit peu le système.

3565 **M. CLÉMENT POULIOT :**

Au niveau national, ça, là... non, on ne va pas jusque-là, là. On ne va pas jusque-là. Parce que c'est complexe, un PAEF. Alors, je verrais mal un citoyen de Montréal venir voir mon PAEF en Beauce par le biais, là, de l'informatique ou je ne sais pas trop quoi, là. Je ne pense pas que ça pourrait lui amener un intérêt important.

3575 Par contre, mon voisin chez nous avec qui je cohabite ou les gens de la municipalité avec qui je cohabite peuvent avoir un certain intérêt à voir mon PAEF. Ça, là, ça va. Mais commencer à le présenter au niveau national ou... ça, c'est plus délicat, là. On n'a pas été jusque-là, là.

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Dumais?

3580 **M. MARIO DUMAIS, commissaire :**

3585 Sur le même thème. Si on se fait l'avocat du diable un peu et qu'on se place dans les souliers d'un citoyen qui est critique par rapport à la production porcine, il pourra fort bien dire, c'est ça, c'est laissé à l'initiative des producteurs, alors ceux qui se comportent bien vont donner accès à leur PAEF et ceux qui ont quelque chose à cacher ne donneront pas accès à leur PAEF.

Alors, je vous dis juste un citoyen pourrait réagir comme ça et je pense que vous auriez de la misère à contredire qu'un citoyen pourrait réagir comme ça.

3590 Alors, je voudrais juste en venir sur ce thème-là en disant, l'idée... d'une part, le ministère de l'Environnement et le monde agricole dit à la population : écoutez, avec les nouvelles normes, avec les PAEF, on va vraiment être respectueux de l'environnement.

3595 Par contre, on a eu des critiques, pas toujours fondées mais, dans certains cas, sincères qui disaient, on ne croit pas tellement à ça, au PAEF, et qui critiquaient beaucoup, beaucoup, beaucoup la confidentialité.

Alors, vous dites, dans... à la page 72, sur ce thème-là, vous dites :

3600 **«Que la publication des PAEF soit laissée à l'initiative des producteurs et qu'elle soit soumise à des conditions respectant la confidentialité de certains renseignements techniques et commerciaux.»**

3605 À première vue, ce n'est pas évident que... -- qu'est-ce qu'il peut y avoir dans un PAEF qui pourrait être des renseignements techniques ou commerciaux qui pourraient... dont la publication pourrait nuire à l'entreprise qui fait le PAEF?

3610 Je ne sais pas si vous pouvez nous identifier qu'est-ce que vous avez en tête, là, qui serait odieux de demander à un producteur. Je ne dis pas, un producteur qui s'apprête à aller acheter une terre chez le voisin, qui s'apprête à faire une offre d'achat. Bon. Si on lui demandait, tu nous dis ça d'avance, là, ça pourrait lui nuire.

3615 Mais un PAEF, j'ai du lisier, j'en ai tant, je vais aller le mettre sur telle terre et il va y avoir du maïs qui va pousser là-dessus, est-ce que ça peut nuire à un producteur de rendre ça public? Et si tel est... s'il y avait vraiment des choses qui pouvaient nuire à l'entreprise de le rendre public, est-ce qu'il y aurait moyen de dire, bon, dans le PAEF, les choses qui sont vraiment centrales quant à la protection de l'environnement -- il y a combien de lisier, où est-ce qu'il le met, à quel moment il va l'épandre puis quelles choses poussent là-dessus -- est-ce qu'il n'y aurait pas moyen de penser peut-être à extraire ça puis dire, ça, au fond, c'est rendu public, ça ne nuit d'aucune manière à l'entreprise et si ça peut augmenter la confiance du public qu'on est sérieux dans nos affaires, pourquoi pas?

3625 Parce que la résistance, au fond, ça crée la suspicion, souvent mal fondée, mais qui est là quand même, qui fait partie de la réalité. Alors...

M. CLÉMENT POULIOT :

3630 Je vais répondre une partie, après ça, je vais laisser mon collègue à ma droite y répondre. Le PAEF, là, c'est un outil réglementaire, à ma connaissance, un outil réglementaire qui doit être, à ce moment-là, vérifié par les instances qui ont mis en place la réglementation.

3635 Le ministère de l'Environnement a un rôle à jouer sur tout le respect du PAEF par les producteurs et donc, à ce moment-là, en temps normal, en théorie, si le ministère de l'Environnement a toute la crédibilité nécessaire, bien entendu, en théorie, les citoyens devraient se sentir protégés par leur ministère de l'Environnement, selon les structures démocratiques qu'on connaît. Moi, j'ai tendance à répondre dans ce sens-là.

3640 À partir du moment où c'est réglementé, il y a des ministères qui doivent surveiller l'application des règlements qu'ils mettent en place pour assurer les citoyens que ça se fait dans le bon ordre.

Pour l'aspect... la deuxième question, je vais laisser répondre François.

3645 **M. FRANÇOIS BOUTIN :**

3650 Oui. Peut-être un élément de précision à l'intérieur du PAEF. On a quand même une description assez détaillée du cheptel qu'on peut retrouver, de l'ensemble des superficies que le producteur détient soit en propriété, location et entente, puis ce serait très facile, à mon point de vue, d'aller fixer le chiffre d'affaires de l'entreprise, entre autres, par rapport à toute l'information qu'on pourrait trouver à l'intérieur du PAEF, puis au même titre que d'autres secteurs d'activités comme des commerces ou comme des industries.

3655 À un moment donné, on peut juger qu'il y a une certaine confidentialité dans l'information qu'on doit transmettre à la population de façon générale.

M. MARIO DUMAIS, commissaire :

3660 Une autre question sur un autre sujet, rapide. À la page 53, toujours de la version avec laquelle on travaille, là, sous la provenance des revenus des producteurs de porcs. Bon.

Vous indiquez que :

3665 **«Au cours des trois (3) dernières années, l'exploitation porcine moyenne au Québec, comptant cent quatre-vingt-dix-huit (198) truies et produisant trois mille cent trente-six (3 136) porcs, a généré des revenus moyens de près de quatre cent quatre-vingt-seize mille dollars (496 000 \$). Cette ferme n'a laissé au producteur qu'un bénéfice moyen de vingt-sept mille huit cent quinze dollars (27 815 \$) par année, ce pour des investissements moyens de six cent soixante-sept mille (667 000) et un**
3670 **endettement de quatre cent dix-sept mille (417 000).»**

3675 Bon. Pouvez-vous nous clarifier une chose? Dans les coûts, parce que pour arriver aux vingt-sept mille (27 000), là, il y a quatre cent quatre-vingt-seize mille (496 000) qui sont les revenus générés, les revenus bruts générés par l'entreprise et il en reste, net, vingt-sept mille (27 000).

3680 Est-ce que dans l'élément salaire qui va être déduit dans les dépenses, il y a un salaire pour l'entrepreneur correspondant au salaire de l'ouvrier spécialisé, comme il y a dans les coûts de production où ce n'est pas inclus et est-ce qu'il y a une rémunération pour l'avoir net, dans les dépenses?

Et, troisième question, est-ce qu'il y a une dépréciation, un amortissement de calculé dans les dépenses?

3685 **Mme RICHELLE FORTIN :**

Bon. Par rapport à l'étude sur les produits et les charges puis ensuite de ça, le bénéfice...

3690 **M. MARIO DUMAIS, commissaire :**

Net.

3695 **Mme RICHELLE FORTIN :**

... net qui reste au bout, dans les dépenses, on comprend les amortissements, effectivement, ils sont déduits. Toutes les charges monétaires évidemment sont déduites. Mais du côté des salaires, c'est seulement le salaire des employés occasionnels...

3700 **M. MARIO DUMAIS, commissaire :**

O.K.

3705 **Mme RICHELLE FORTIN :**

... à cette taille d'entreprise-là et donc, ça ne comprend pas le retrait ni la rémunération de l'avoir du propriétaire.

3710 **M. MARIO DUMAIS, commissaire :**

O.K. Mais par contre, des amortissements?

Mme RICHELLE FORTIN :

3715 Oui, c'est ça. Environ vingt-sept (27) à trente mille dollars (30 000 \$) d'amortissement.

M. MARIO DUMAIS, commissaire :

O.K. Merci.

3720

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Beauchamp?

3725

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

Je voudrais vous ramener à la question précédente, là, sur les PAEF et leur confidentialité. Et là, je pense que, dans la discussion qu'on a eue, il y a deux (2) niveaux différents. Il y a les interventions de mon collègue Marquis qui, lui, souhaite que les informations brutes soient intégrées dans un modèle géoréférencé mais ne soient pas liées à l'information personnelle de chacun. L'idée, c'est de construire un instrument utile pour tout le monde en dénominalisant les informations -- hein, c'est bien ça? -- et ça, je pense que c'est une chose qui est fondamentale pour connaître l'ensemble du Québec et là, il n'y a aucun risque de confidentialité. On fait même ça dans les banques génétiques. Bon.

3730

3735

Deuxièmement, l'autre problème, c'est comment on peut, à la fois, avoir une politique d'ouverture et une politique d'étanchéité au niveau de l'information en ce qui concerne le PAEF? Là, il me semble y avoir une contradiction. On ne peut pas dire, on a une politique d'ouverture et de transparence, ceux qui le veulent le rendront public, ceux qui ne le veulent pas le garderont confidentiel.

3740

Je pense que ce n'est pas là qu'il faut travailler, il faut distinguer, il faut donner un mécanisme pour qu'on puisse distinguer les éléments proprement confidentiels liés à la ferme et une autre série d'informations qui concernent le public parce que ça a rapport à l'environnement, ça a rapport à des choses communes qui appartiennent à tout le monde et ces éléments doivent être rendus publics.

3745

Un industriel, par exemple, qui a un permis, il y a des informations qui sont publiques dans son chose et sur lesquelles il doit rendre compte. D'ailleurs, s'il manque à ces conditions-là, il est obligé de se dénoncer lui-même au bout de l'année, pour dire : j'ai enfreint telles mesures et telles mesures.

3750

Alors, de ce côté-là, j'ai l'impression qu'il faudrait qu'on aille plus finement pour distinguer les parties vraiment confidentielles techniques qui font partie du secret professionnel -- on accepte ça la concurrence -- mais les autres éléments qui, eux autres, concernent le bien public... parce que sans ça, c'est toujours là que les citoyens vont aller se buter, ils vont dire : écoutez, il n'y a pas ces éléments-là qu'il nous faudrait.

3755

Je ne sais pas comment vous réagissez à ça. Il y a-tu moyen de distinguer les deux (2) choses?

3760

M. CLÉMENT POULIOT :

3765 À ma connaissance, monsieur Beauchamp, je pense que vous faites à peu près le même constat que moi. Ces outils n'existent pas, à mon avis, là, de distinction d'éléments très confidentiels des PAEF et d'éléments plus publics, là.

3770 Moi, je me dis, à ce moment-là, là, on peut l'analyser correctement à l'intérieur de notre chantier 1, dans l'élaboration de notre mise en place de plan environnemental avec tous les gens concernés à l'intérieur d'un comité multipartite. On pourrait faire l'exercice de voir qu'est-ce qui pourrait être vraiment confidentiel puis qu'est-ce qui ne l'est pas, puis se bâtir un outil en conséquence. À l'intérieur du chantier 1, on pourrait peut-être intégrer ça puis, bon, se concerter avec les gens là-dessus.

3775 C'est la réponse que je peux vous donner en fonction des connaissances que j'ai actuellement, là.

LA PRÉSIDENTE :

3780 Monsieur Dumais?

M. MARIO DUMAIS, commissaire :

3785 Oui, j'en ai une, une petite dernière.

Dans l'opinion publique, les citoyens, l'utilisation des antibiotiques comme facteur de croissance, c'est un sujet extrêmement contesté -- c'est une pratique extrêmement contestée.

3790 On sait que, aujourd'hui, l'Organisation mondiale de la santé s'est prononcé contre une telle utilisation. Alors donc, est-ce que la Fédération s'est déjà prononcée sur ce thème-là et, d'après vous, la production porcine pourrait-elle se pratiquer sans antibiotiques comme facteur de croissance ou, d'après vous, le retrait des antibiotiques à cette fin-là compromettrait-il la compétitivité de l'industrie?

3795 **M. CLÉMENT POULIOT :**

3800 Bon. Les connaissances à ce niveau-là qu'on en a, effectivement, quand on retire rapidement ou de façon, là, non... bien évaluée, quand on fait les retraits préventifs des médicaments de façon rapide et non évaluée, c'est très souvent remplacé par du curatif très rapidement. C'est un peu les connaissances qu'on peut avoir un peu partout dans le monde qui ont tenté ce genre de chose-là.

3805 Alors, de façade... de façade, certains pays ou certains producteurs disent : on n'a plus d'utilisation de médicaments sous forme préventive, mais ils ont rajouté d'une façon très importante l'aspect curatif et ça, ce bout-là, il n'est pas dit. Alors, ils ne se rendent pas jusqu'au bout, là, dans ce qu'ils disent.

3810 Cependant, on mentionne, une des recommandations, là, je ne sais plus à quelle page qu'elle est, là, concernant tout l'aspect santé publique. On sait que... on avait rencontré le ministère de la Santé là-dessus, sur cet élément-là, entre autres, là, l'année passée, l'automne passé, et le ministère de la Santé nous avait fait part de ces préoccupations-là concernant cet aspect-là.

3815 Et nous, on avait dit, à l'époque -- parce qu'on a des budgets de recherche -- on est ouvert à pousser la recherche ou les connaissances à son maximum en collaboration avec le ministère de la Santé concernant cette préoccupation-là, pour arriver éventuellement à... soit corriger nos façons de faire sur les fermes ou soit faire en sorte que les citoyens soient, là, rassurés par rapport aux pratiques qu'on installe sur nos fermes concernant le contrôle des médicaments. Ça, c'est d'une part.

3820 D'autre part, on a quand même mis en place ce qu'on appelle un programme d'assurance qualité à la ferme avec des contrôles de risques à lequel l'aspect médicament est fortement intégré. On a un cahier de charges dans lequel on doit suivre, on doit contrôler nos médicaments, savoir nos périodes de retrait, et cetera, et cetera. C'est suivi par un vétérinaire. 3825 Alors ça, c'est implanté depuis deux (2) ans sur l'ensemble de nos fermes.

3830 Alors ça, ça a sensibilisé énormément nos producteurs à faire attention à l'utilisation de médicaments. Alors, c'est des outils, encore là, qu'on s'est mis. Ce n'est pas encore parfait, bien entendu, mais c'est des outils qu'on s'est mis pour s'adapter aux préoccupations des citoyens et on est prêt à aller plus loin, en collaboration avec le ministère de la Santé, dans ce sens-là, pour développer nos connaissances encore plus précisément et passer le bon signal à l'ensemble de nos producteurs pour corriger la situation s'il y a une problématique, bien entendu.

3835 **M. MARIO DUMAIS, commissaire :**

Merci.

3840 **M. CLÉMENT POULIOT :**

3845 Ça fait partie des recommandations, là, je ne les ai pas avec... mais il y a deux (2) recommandations. Au niveau de la santé publique, il y a deux (2) recommandations, c'est-à-dire qu'on mette en application les recommandations du rapport sur la santé publique, les études qu'on a faites, et également si le ministère de la Santé a des préoccupations sur, entre autres, cet aspect-là, bien nous, on est très ouvert à travailler avec eux autres en développement des budgets pour travailler ensemble pour trouver des avenues possibles, là, de ce côté-là.

3850 **LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Beauchamp?

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

3855 Une dernière petite question.

Page xxiii, juste en bas de la page, sur la fin des mesures transitoires, dans le sommaire.

M. CLÉMENT POULIOT :

3860 Le sommaire?

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

3865 Page xxiii, en chiffres romains.

M. CLÉMENT POULIOT :

3870 O.K.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

«La fin des mesures transitoires», là :

3875 **«Après les audiences publiques -- donc c'est les nôtres, j'imagine -- et sur la foi des engagements pris par les producteurs porcins, les conditions seront en place pour mettre fin aux mesures transitoires décrétées par la réglementation de juin deux mille deux (2002).»**

3880 Donc, ça, c'est la fin du moratoire...

M. CLÉMENT POULIOT :

3885 Oui.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

... s'il faut bien comprendre?

3890 **M. CLÉMENT POULIOT :**

Oui.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

3895

Cette fin du moratoire devient automatique et elle précède la concertation ou bien si la concertation doit précéder la levée du moratoire?

M. CLÉMENT POULIOT :

3900

Bon. Moi, j'étais à l'époque...

LA PRÉSIDENTE :

3905

Il a bien dit que c'était une petite question!

M. CLÉMENT POULIOT :

3910

Oui. Il faut se rappeler l'objectif du moratoire. J'étais, là, au mois de mai dernier, au mois de mai deux mille deux (2002), dans le groupe des négociations avec le gouvernement pour essayer de trouver des solutions sur le développement de la production porcine. Bon.

3915

Dans le cadre du cheminement qu'on a fait ensemble avec le gouvernement, le cabinet du Premier ministre et tout ça, on en est venus au fait qu'il fallait, là, enclencher un processus, là, de concertation et de discussion avec les citoyens. De là est venue l'idée tranquillement, tranquillement, d'aller vers des audiences publiques, utiliser les organisations qui sont en place, entre autres, le BAPE.

3920

Et pour ce faire, on a dit : bien, si on veut faire une discussion sereine, calme et en toute paix, bien, on a dit, bon, on va mettre un moratoire sur les installations de production porcine pour ne pas faire une réflexion... pour ne pas faire une réflexion qui pourrait, là, avoir des émotions très très fortes, là -- on l'a vu, là -- qui pourrait apporter des émotions très très fortes durant les audiences publiques et faire en sorte qu'on n'ait pas vraiment une réflexion adéquate et saine et responsable qui aurait été faite par l'ensemble des citoyens.

3925

3930

Alors, de là est venu le moratoire. Le moratoire est venu pour faire la réflexion. La réflexion, à notre avis, elle est... elle va se terminer par votre rapport. On suggère des pistes de travail très structurées qui devront s'enclencher, d'après nous... qu'on va commencer à enclencher tranquillement, nous, ce qu'on peut enclencher, bien entendu, qui devront... qui, on espère, vont être confirmées par votre rapport, le rapport des commissaires.

3935

Et à partir du moment où on enclenche le travail correctement tel que les recommandations du BAPE sortiront, à ce moment-là, il n'y a plus raison que le moratoire soit maintenu, parce qu'il est quand même légalisé, ce moratoire-là, il y a des dates qui sont dans les lois.

3940

Et nous, on s'était basé... on avait décidé d'enclencher l'exercice, là, sur la base des audiences publiques. On avait pris cet engagement-là. Le gouvernement, d'un côté, avait pris l'engagement de dire : bien nous, on va mettre un moratoire pour le temps des discussions mais un coup que les discussions vont être terminées et que la réflexion de votre... va être faite, le

moratoire tranquillement devrait se lever. C'était des engagements de part et d'autre qu'on avait pris entre le gouvernement et les producteurs.

3945 Parce que vous savez, comme producteur, d'accepter un moratoire, c'est extrêmement délicat, là. On est les seuls dans le monde qui ont accepté de façon, là, positive un moratoire sur la production. C'était historique, c'était une première, comme c'était une première de mettre en place des audiences publiques sur une production précise aussi, à peu de choses près, dans le monde entier.

3950 Alors, ç'a été un compromis de part et d'autre et là, on espère que ces engagements-là vont être respectés de part et d'autre. Alors nous, on amène des pistes de solution, des pistes de réflexion pour essayer de rejoindre l'ensemble des préoccupations des citoyens mais en retour, il faut que le gouvernement y aille aussi... fasse son bout de chemin aussi.

3955 Ça va être dur de faire les réflexions de concertation de développement durable si le moratoire se perpétue encore dans le temps. Ce ne sera pas positif. On peut dire ça comme ça.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

3960 Merci.

M. CLÉMENT POULIOT :

3965 C'est ça.

LA PRÉSIDENTE :

3970 Une dernière question.

Vous recommandez, dans votre mémoire, que soit garantie l'aide gouvernementale. Jusque dans quelle mesure l'aide gouvernementale doit vous être accordée? Jusqu'où on doit aller?

3975 Parce que vous demandez non seulement de vous garantir cette aide, mais vous demandez également qu'elle soit accrue par rapport à ce qui existait jusqu'à maintenant. Alors, jusqu'où on doit aller dans l'attribution d'une aide gouvernementale?

M. CLÉMENT POULIOT :

3980 Nous, madame Boucher, on garantit notre collaboration. En contrepartie de ça, il y a d'autres choses qui doivent venir de l'autre côté. Notre collaboration à mieux planifier le développement, à développer un nouveau pacte social, à privilégier tout l'aspect traitement des biosolides, à mettre en place un plan environnemental.

3985

Nous aussi, on va devoir dépenser des sommes d'argent, là, autant la Fédération au niveau des producteurs. Nous, on garantit notre collaboration d'aller de l'avant. Alors, de l'autre côté, le gouvernement doit faire son bout de chemin aussi.

3990 Parce qu'il en trouve, là...le gouvernement, il trouve des aspects économiques sur la production porcine, là, amène des aspects positifs au niveau économique. On demande juste un certain retour de ça, là, d'une certaine façon.

LA PRÉSIDENTE :

3995 Donc, vous demandez un retour de ce qu'il a... de ce qu'il a en retour de votre activité économique?

M. CLÉMENT POULIOT :

4000 Bien, on peut considérer... je pense qu'il y a des chiffres qui vous ont été démontrés, là, grosso modo, dans le cadre des audiences publiques, ça rapportait beaucoup d'argent, la production porcine, au gouvernement en termes d'impôts, en termes de taxes, en termes de retombées économiques, on parle de quelques centaines de millions de revenu net pour le
4005 gouvernement.

Alors, est-ce qu'il n'y aura pas un retour qui pourra revenir aux producteurs pour les aider, les supporter dans l'engagement environnemental, là, et social, là, qu'ils sont prêts à prendre?

4010

LA PRÉSIDENTE :

Ça, c'est en sus des mécanismes de stabilisation de revenu, là?

4015

M. CLÉMENT POULIOT :

Oui, tout à fait. Tout à fait. Quand on parlait tantôt, là, de la façon dont on a travaillé, vous savez, l'aspect concertation, on est fort là-dessus, là, on a des tables filières, centres de développement. La Fédération, là, c'est en soi un centre de concertation et de conciliation. Et,
4020 bon, on a toujours été préoccupé par tout l'apport économique que la production porcine peut apporter aux Québécois.

Et de la façon dont on a travaillé, ça fait en sorte qu'aujourd'hui, on peut dire que... puis on l'a dit dans notre rapport, l'industrie porcine québécoise, dans son ensemble, appartient à
4025 des Québécois, donc les retombées économiques reviennent au Québec, ce qui n'est pas ailleurs dans plusieurs pays. Dans plusieurs pays, c'est... bien souvent, les économies se transfèrent entre les pays. Bon.

Je pense qu'il y a eu un travail de concertation très évident de la part des producteurs
4030 avec l'industrie pour garder toutes les retombées économiques au Québec, maximiser les

retombées économiques et maximiser les emplois. Bon. Je pense que... puis faire en sorte que le programme d'assurance stabilisation intervienne le moins possible dans la production porcine. Vous avez les chiffres qui le démontrent dans le tableau.

4035 Alors, contrairement aux préoccupations, aux perceptions, on pense qu'on intervient beaucoup de la part du programme d'assurance stabilisation de la production porcine, mais on vous a démontré que ce n'est pas le cas. Par contre, on crée beaucoup de retombées économiques.

4040 Alors, est-ce qu'on peut, en retour de la volonté qu'on veut faire, la volonté de faire les pas en avant au niveau de l'environnement, au niveau social, est-ce qu'on peut avoir un retour des retombées économiques qui vont à l'État? Oui. Je pense qu'on a le droit à une juste part.

4045 L'environnement, vous savez, madame Boucher, ça coûte quelque chose. Tout le monde reconnaît que l'environnement, ça coûte quelque chose, protéger l'air, pour protéger l'eau, le sol, ça coûte quelque chose, sauf que nous, on n'est pas capable de transmettre nos coûts environnementaux dans nos produits qu'on vend, je pense que ça vous a été montré à plusieurs reprises, on n'est pas capable de transmettre ces coûts-là. Par contre, il y a des revenus importants qui arrivent à l'État. Alors, comment qu'on partage ça?

4050

LA PRÉSIDENTE :

Je comprends bien aussi que ce retour de l'État, c'est sur les mesures qui visent à protéger l'environnement...

4055

M. CLÉMENT POULIOT :

Oui.

4060

LA PRÉSIDENTE :

... et non pas celles qui visent à répondre à des besoins du consommateur. Qu'on songe, par exemple, à la réduction du gras dorsal, ça, c'est une mesure, c'est une exigence...

4065

M. CLÉMENT POULIOT :

Oui.

4070

LA PRÉSIDENTE :

... du consommateur?

4075

M. CLÉMENT POULIOT :

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

Par contre, je ne sais pas, d'améliorer l'impact...

4080

M. CLÉMENT POULIOT :

Non. Les retours, c'est...

4085

LA PRÉSIDENTE :

... sur l'eau ou sur autre chose?

M. CLÉMENT POULIOT :

4090

... vraiment sur l'environnement et l'aspect social, c'est vraiment là-dessus. Ce n'est pas sur le niveau de la qualité du produit. Ça, on est capable de gérer ça, on a les outils pour le faire, ce bout-là, là.

4095

LA PRÉSIDENTE :

Alors, voilà, l'exercice est terminé. On vous remercie infiniment d'avoir participé aux travaux de la Commission en nous déposant un mémoire. On vous remercie également d'avoir participé depuis le début à l'exercice, soit en participant aux séances thématiques ou en déposant des documents à la Commission qui ont permis d'alimenter la réflexion de la Commission sur ce dossier-là.

4100

Peut-être allez-vous vous ennuyer de nous, mais je suis sûre que vous n'allez pas nous oublier. En tout cas, au moins d'ici le quinze (15) septembre ou dans les soixante (60) jours qui vont suivre cette date-là.

4105

M. CLÉMENT POULIOT :

Oui, tout à fait.

4110

LA PRÉSIDENTE :

Alors, sur ce, merci. Bon retour.

4115

M. CLÉMENT POULIOT :

Ça m'a fait plaisir d'échanger avec vous et puis de faire voir qu'on est conscient des préoccupations et puis qu'on cherche des solutions puis des outils. Je pense que c'est un bon échange. Merci beaucoup.

4120

LA PRÉSIDENTE :

Merci.

4125 **M. CLÉMENT POULIOT :**

Merci.

LA PRÉSIDENTE :

4130

Alors, on va faire une pause d'une dizaine de minutes et après quoi, nous entendrons deux (2) participants qui sont inscrits à la séance de cet après-midi. Merci.

(SUSPENSION ET REPRISE DE LA SÉANCE)

4135

LA PRÉSIDENTE :

Donc, nous invitons maintenant la Ferme André Labbé et Jeanne Couture SENC. C'est madame Jeanne Couture qui va présenter le mémoire.

4140

Mme JEANNE COUTURE :

Bonjour, madame Boucher.

4145 **LA PRÉSIDENTE :**

Bonjour.

Mme JEANNE COUTURE :

4150

Bonjour, les autres commissaires. Je vous dirai que je n'ai pas l'habitude de présenter un mémoire, c'est la première fois. Et aussi, j'aimerais ajouter, mon conjoint et mon fils Michel ne sont pas ici, ils sont retenus à l'entreprise par rapport qu'on a une entreprise acéricole aussi qui fait partie de tout l'ensemble.

4155

Et aussi, je suis bien malhabile, je n'ai même pas de page couverture. Quand je vous ai envoyé ça par fax, je vous ai envoyé ça globalement sans de page couverture.

LA PRÉSIDENTE :

4160

Madame, c'est le contenu qui est important. Le contenant, ça....

Mme JEANNE COUTURE :

4165

Merci. Je vais débiter.

LA PRÉSIDENTE :

4170 Est-ce que vous pourriez placer le micro... tournez-le près de votre bouche... comme ça, oui. Merci beaucoup.

Mme JEANNE COUTURE :

4175 Je vais débiter.

4180 André, mon mari est né dans cette entreprise. À l'âge de vingt et un (21) ans, il a acheté la ferme maternelle située dans la municipalité de Saint-Elzéar de Beauce. En soixante-neuf (69), les revenus de la ferme reposaient sur la production laitière, l'exploitation du boisé et de l'érablière.

4185 Au cours des premières années, il a travaillé à temps partiel à l'extérieur. Cependant, il s'est vite rendu compte que pour exploiter une entreprise agricole et réussir, il fallait être présent à temps plein. Durant onze (11) ans, André en a été le propriétaire unique et, en mil neuf cent quatre-vingt (1980), nous sommes devenus associés.

4190 Notre entreprise actuelle compte quatre-vingt-dix (90) truies avec un engraissement de quatre cents (400) porcs, une pouponnière de deux mille (2 000) places à forfait, trois cent vingt-cinq (325) porcs dans une petite grange acquise en deux mille (2 000) dont les planchers ont été refaits à neuf en deux mille deux (2002).

4195 Les lisiers sont épandus en majorité sur des terres en possession et en entente d'épandage depuis plusieurs années, mais avec un contrat en bonne et due forme depuis mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (1999), selon les besoins des entreprises.

4200 De plus, les PAEF sont faits depuis mil neuf cent quatre-vingt-seize (1996). Nous fournissons en lisier tout d'abord nos voisins et, à chaque année, nous en manquons pour nos terres. Une terre acquise en mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (1999) sert pour d'autres agriculteurs car elle a été achetée afin de sécuriser l'entreprise si, dans l'avenir, nos ententes d'épandage ne seraient plus valides pour une raison quelconque. Nos champs sont loués à des agriculteurs pour le fourrage et le pacage.

4205 Afin d'accéder à notre situation actuelle, de nombreuses étapes ont dû être franchies. Le développement de notre entreprise étant important à nos yeux, nous n'avons jamais cessé et nous continuerons nos projets si l'avenir s'y prête.

4210 Et vous avez un bref résumé de l'évolution de l'entreprise qui était une entreprise laitière et qui est devenue une entreprise plus spécialisée en production porcine. Je ne vous ferai pas l'énumération des acquisitions, tout ça.

4210 Tous nos bâtiments sont situés dans les municipalités de Saint-Séverin et de

Saint-Elzéar, dans le comté de Beauce-Nord. Les deux (2) dernières terres achetées sont situées dans la municipalité de Saint-Séverin.

4215 Cependant, nos terrains sont situés dans une zone d'activité limitée, selon le REA, et en plus, nous sommes entourés de municipalités dites en surplus. Aussi, nos bâtiments d'élevage initial sont isolés, c'est-à-dire entourés de boisés et très éloignés des voisins, l'endroit idéal pour une entreprise porcine.

4220 La totalité de nos truies et de nos porcs reçoivent de la moulée sans médicament, avec phythase. Seuls les porcelets de moins de neuf (9) kilos reçoivent une moulée médicamentée. Quant aux trois cent vingt-cinq (325) porcs élevés dans la petite grange, en tout plein tout vide, ils sont nourris avec cinq (5) phases de moulée afin de diminuer le phosphore dans les lisiers. Aussi, nous avons dans nos engraissements des trémies-abreuvoirs ou des bols économiseurs avec des mangeoires sèches.

4225 Parlons un petit peu de la relève.

4230 Michel, notre fils de vingt-cinq (25) ans, travaille avec nous depuis trois (3) ans. Il a étudié trois (3) ans au Cégep de Lévis-Lauzon en technique et exploitation agricole. Il a ensuite travaillé trois (3) mois au Manitoba dans une ferme porcine de onze mille (11 000) truies et finalement, il a travaillé un an à l'abattoir de Vallée-Jonction.

4235 Suite à un manque de main-d'œuvre sur notre exploitation agricole, Michel a quitté son emploi, pourtant bien rémunéré, pour combler ce manque à un moindre salaire. Pendant la première année, il a été considéré comme un employé et, maintenant, il est considéré cogestionnaire.

4240 Il assume des responsabilités telles que les saillies, la gestion et le travail dans la pouponnière et, ainsi que plusieurs tâches reliées à la gestion du troupeau de la grange-étable. Pendant ce temps, Michel a monté deux (2) projets avec notre aide. Le premier de ceux-ci consiste à fermer la maternité de quatre-vingt-dix (90) truies et une partie de l'engraissement de quatre cents (400) porcs.

4245 Ce projet permet de récupérer le nombre d'unités animales perdues en mil neuf cent quatre-vingt-treize (1993) lors de la vente du troupeau laitier et rebâtir une maternité neuve de cinq cent trente-cinq (535) truies afin de fournir la pouponnière actuellement en production. Nous serions ainsi autonomes. Les porcelets produits seraient vendus à l'extérieur de la région à un autre producteur.

4250 Quant au deuxième projet, il s'agit de faire l'élevage de cochettes sur litière afin de sécuriser la nouvelle bâtisse au niveau sanitaire. Le nombre d'unités animales est en règle.

L'idée de ce projet a une raison bien précise. Pour continuer en production porcine, nous serions obligés de faire des améliorations de bâtiments importantes. Donc, deux (2) choix

4255 s'offraient à nous, soit de faire des rénovations dans les bâtiments déjà existants ou de faire une nouvelle maternité pour alimenter notre pouponnière en porcelets.

4260 C'est la deuxième idée qui a été retenue, étant la plus rentable des deux (2) et aussi la plus favorable pour faire un transfert de ferme plus viable pour tous. Les dernières terres ont été achetées avec l'intention de sécuriser l'entreprise pour les années à venir au niveau environnemental.

4265 Nous sommes des producteurs qui se prennent en main avant que les autres nous dictent quoi faire. L'application de ce nouveau règlement nous pénalise même si nous n'augmentons pas le nombre d'unités animales. Notre but est simplement d'ajouter des truies en remplacement des porcs à l'engrais interdits pendant le moratoire.

4270 Afin d'être en mesure de déposer nos dossiers contenant les projets ci-haut mentionnés au ministère de l'Environnement, il nous a fallu énormément de recherche, d'argent et de temps. Voici un bref résumé des coûts monétaires et autres :

Savoir ce que nous voulions et jusqu'où nous étions capables d'aller.

Évaluer notre tolérance aux risques.

Recherche au niveau sanitaire, rencontre de vétérinaires.

4275 Plusieurs rencontres avec l'ingénieur.

Décider à l'avance de l'endroit de la nouvelle maternité.

Décider d'un plan de bâtisse.

La recherche de la nouvelle technologie pour le plan de la nouvelle maternité.

Plusieurs rencontres avec le syndicat de gestion au niveau financier.

4280 Plusieurs rencontres avec le club d'encadrement technique Évolu-porc.

Rencontres avec l'éventuel acheteur de porcelets.

Planifier la relève, la façon de le faire.

4285 Les dépenses reliées aux préparatifs de ces projets sont de l'ordre de huit mille deux cent vingt-quatre dollars et deux sous (8 224,02 \$) et il faut ajouter à ce montant les déplacements et ainsi que tout le temps investi. Présentement, j'ai en ma possession les lettres de refus et, en même temps, j'ai les lettres de recevabilité. Nous pouvons dire, comme le ministre Boisclair, que ce sera une perte sèche.

4290 Agir ainsi revient à se moquer de nous. Nous préférons de loin réaliser ces projets plutôt que d'être remboursés. Notre fils est sérieux et prêt à s'établir. Cependant, l'entreprise actuelle ne génère pas suffisamment assez de revenus pour subvenir aux besoins de deux (2) familles. André et moi ne croyons pas que notre fils va vouloir vivre dans l'incertitude comme c'est le cas présentement.

4295 Si le projet retourne pour analyse en juin deux mille quatre (2004), avec l'étude du projet demande un an, si nous sommes chanceux, et que le moratoire est vraiment levé, alors notre fils aura vingt-huit (28) ans. À cet âge, nous croyons qu'il aura pris la décision d'aller voir ailleurs. Nous ne le blâmerons pas. Être à sa place nous ferions pareil.

4300

Et s'il veut continuer en production porcine, il faudra qu'il refasse le même travail en adaptant les nouvelles technologies. Les façons de faire ne seront plus les mêmes car, dans le domaine porcin, tout change très vite.

4305

Cette réglementation rétroactive est un dangereux précédent pour le secteur agricole. L'État ne peut agir ainsi, surtout que notre entreprise n'a aucunement la garantie qu'elle pourra, dans les quinze (15) mois, réaliser ses projets car personne ne sait quelles seront les nouvelles règles du jeu dans le domaine porcin.

4310

De ce fait, vous trouverez ci-dessous les interrogations que cette situation entraîne :

Nous qui avons toujours fait attention à l'environnement, où est la reconnaissance pour ce que nous avons fait?

4315

Nous qui avons pris le temps de monter avec soin un dossier sécuritaire au niveau de l'environnement et financier, qu'est-ce que cela nous a rapporté?

Serions-nous mieux de vendre notre entreprise à un étranger tel un gros producteur plutôt qu'à notre relève?

Allons-nous mettre notre relève dans le besoin?

Si le moratoire est allongé, que vont devenir les petites entreprises comme nous?

4320

Présentement, nos entreprises ne peuvent plus aller de l'avant et ce n'est pas ce que nous voulons. Nous avons toujours pris des moyens de développement tout en pensant et en protégeant l'environnement. Nous avons monté des dossiers qui, selon nous, sont réalistes afin que l'entreprise continue d'avancer sans nuire à quoi et à qui que ce soit, afin d'établir la relève et de prendre une retraite tout en continuant d'aider notre fils.

4325

Nous ne prétendons pas tout connaître et il y aura toujours de la place à l'amélioration. Mais la question demeure : «Que faisons-nous avec nos petites entreprises?». Grosse question!

4330

Je joins à ce mémoire les lettres de «Préambule de refus» et la lettre de refus du ministère de l'Environnement que nous venons de recevoir.

Merci.

4335

LA PRÉSIDENTE :

Je vous remercie, madame Couture. Monsieur Beauchamp va commencer la période de questions.

4340

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

Merci, Madame la Présidente.

4345 Une des choses qui m'a frappé dans le dossier que vous nous avez déposé, madame, il y a deux (2) lettres du ministère de l'Environnement. Il y en a une du trois (3) mars deux mille trois (2003) qui nous informe «Avis préalable au refus», qui est signée de monsieur Bob Van Oyen et il y en a une autre qui est datée du vingt-six (26) mars, donc qui est plus tard de trois (3) semaines que la première, et cette chose-là dit... cette lettre-là dit :

4350

«Nous avons bien reçu votre demande de certificat... Nous avons effectué la vérification de ces documents et nous vous informons que votre dossier est jugé recevable.»

4355

C'est moi qui me trompe d'un an. Alors, je suis dans les patates, madame! Je vous demande pardon, j'avais vérifié les dates sauf l'année, alors... mais j'essayais de comprendre ce que vous nous disiez que vous aviez eu à la fois le refus et l'acceptation.

4360

Si au premier, il dit : il est acceptable puis on va l'analyser, après ça, il y a un refus parce que l'analyse technique...

Mme JEANNE COUTURE :

C'est ça.

4365

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

... approfondie montre pourquoi, là, c'est différent.

4370

Mme JEANNE COUTURE :

C'est qu'on a reçu, lorsqu'on a déposé notre projet, on a reçu une lettre de recevabilité et, par la suite, on a reçu un avis préambule de refus.

4375

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

C'est ça.

LA PRÉSIDENTE :

4380

Monsieur Marquis, aviez-vous une question? Non?

4385

En fait, moi, je reçois votre mémoire comme étant un témoignage de ce qu'une entreprise peut vivre en période de moratoire, alors que vous considérez que vous n'augmentez pas le nombre d'unités animales et donc, vous comprenez difficilement pourquoi on vous empêche de réaliser un projet qui permettrait de finalement faire vivre deux (2) familles et vous disposez de suffisamment de terre pour le faire.

Mme JEANNE COUTURE :

4390

C'est ça.

LA PRÉSIDENTE :

4395

C'est ce que je reçois comme message.

Mme JEANNE COUTURE :

Oui.

4400

LA PRÉSIDENTE :

Ça ne soulève pas de questions de ma part, mais j'ai bien compris ce que vous souhaitiez nous transmettre comme information.

4405

Mme JEANNE COUTURE :

Merci beaucoup.

4410

LA PRÉSIDENTE :

Merci, madame.

4415

Maintenant, j'invite Aliments Breton incorporée, Génétiporc incorporée et Viandes DuBreton incorporée et les représentants, monsieur Lucien Breton et monsieur Yves Martineau.

Bonjour, monsieur Breton.

4420

M. LUCIEN BRETON :

Bonjour, Madame la Présidente, Messieurs les Commissaires.

LA PRÉSIDENTE :

4425

Je vous demanderais de parler un petit peu plus près de votre micro, s'il vous plaît. Alors, on est prêt à entendre votre mémoire.

M. LUCIEN BRETON :

4430

Monsieur Yves Martineau est avec moi parce que c'est notre spécialiste en environnement, c'est lui qui est en charge des recherches dans notre unité de traitement. Ça fait que s'il y a des questions, bien, il sera à même de répondre correctement.

4435 Voyez-vous, naturellement, vous êtes chargés de proposer un modèle de production et, pour pouvoir en proposer un, il y a des fois que ce n'est pas mauvais non plus de connaître ce qui existe. Bien des fois, nous sommes connus mais peut-être pas complètement et je pense qu'il est utile, justement, de vous décrire un petit peu qui nous sommes. Bien sûr, un intégrateur. Péjoratif, mais c'est ça.

4440 Napoléon Breton qui est mon père, en mil neuf cent quarante-quatre (1944), achète un magasin général, distribution d'aliments. Et, bien sûr, durant toutes ces années-là jusqu'à les années soixante (60), c'est lui qui opérait le commerce.

4445 Dans les années cinquante (50), ça, je m'en souviens, il était intégrateur parce qu'il y avait une dizaine de producteurs qui n'étaient pas prêts à garder des cochons puis lui, bien, il leur en a mis un cent, cent cinquante (100-150) à chaque place. Et puis finalement, il a arrêté ça, d'avoir des cochons en intégration dans le temps, parce qu'on n'avait pas l'équipe de gestion et, durant ce temps-là, d'autres reprenaient le flambeau et d'autres organisations qui en plaçaient en intégration.

4450 Personnellement, j'ai commencé à l'entreprise autour des années soixante (60). Ça, ce n'est pas d'hier. En mil neuf cent soixante-quatre (1964), nous avons commencé dans la production des œufs; en soixante-quatorze (74), la première ferme porcine; Génétiporc en mil neuf cent quatre-vingt-cinq (1985), ça date déjà de dix-neuf (19) ans... de dix-huit (18) ans; les Viandes DuBreton, c'est depuis mil neuf cent quatre-vingt-huit (1988) que nous avons acheté un petit abattoir au Thémis et que nous avons rénové au cours des années. Et vous savez que l'année dernière, bien, il est arrivé le feu.

4460 Et puis, bien sûr, nous sommes dans le prêt à manger depuis quatre-vingt-dix-sept (97) et deux mille deux (2002). C'est une entreprise familiale. Et vous avez, bien sûr, mes enfants qui sont Christian, Line, Serge, Nathalie, Josée, Vincent, qui ont été intégrés à l'entreprise depuis mil neuf cent quatre-vingt-quatre (1984). Ils sont tous pour l'entreprise.

4465 Nos activités, bien sûr, comme je vous disais tout à l'heure, nous fabriquons des aliments pour animaux, tant pour nos fermes que pour les fermes de clients indépendants. Nous produisons et classifions des œufs, bien sûr, la génétique porcine, l'abattoir, la transformation puis les services aux fermes, aux agriculteurs.

4470 Qu'est-ce que ça représente? C'est entre onze (11) et douze cents (1 200) emplois lorsque l'abattoir sera en opération, c'est ce que c'était avant. En région... on parle de développement de la région mais nos emplois sont en région, en Beauce, en Portneuf, Bellechasse, Rivière-du-Loup, bien sûr, là où sera l'abattoir, plusieurs comtés du bas du fleuve, Montréal avec Prodal, c'est des produits prêts à manger, pour une centaine d'employés.

4475 On parle souvent de technologies puis de savoir-faire des producteurs québécois. Maintenant, voici ce que notre entreprise représente. Nous avons trois (3) vétérinaires au Québec à plein temps plus des vétérinaires qui travaillent en association avec notre organisation.

4480 Nous avons plus de trente (30) professionnels à plein temps, des agronomes, nutritionnistes, généticiens, responsables de l'environnement, et cetera. Ça représente aussi plus de quinze (15) diplômés en administration, que ce soit en comptabilité ou en gestion, douze (12) informaticiens et et cetera.

4485 C'est donc une infrastructure du savoir un peu du Québec qui est partiellement chez nous. Les investissements, en région la plupart du temps, bien sûr, c'est au-delà d'une dizaine de millions par année plus, bien sûr, des investissements indirects à travers nos éleveurs associés, les intégrés, d'à peu près cinq (5) millions. Nous sommes donc aussi un consommateur important de grains produits au Québec.

4490 La famille est intégrée, bien sûr, dans ce milieu agricole. Nous sommes dans le tissu, si on peut utiliser, le tissu agricole de la Beauce, Saint-Bernard, nos résidences sont toutes là. Et, bien sûr, ça ne nous a pas gênés de se construire des résidences à notre goût, dans le milieu agricole, soit près des cochons, près des poules. C'est ça qu'est notre vie, nous ne sommes pas des landlords, comme ils disent.

4495 Nos convictions, c'est ne pas imposer à nos concitoyens quelque chose avec lequel nous ne sommes pas prêts à vivre nous-mêmes.

4500 Génétiporc, ce troupeau-là, il a été construit à partir des années quatre-vingt-cinq (85), quatre-vingt-six (86), quatre-vingt-sept (87) puis c'est arrivé un peu curieusement, hein. C'est que dans ce temps-là, il y avait des maladies, l'Hemophilus, ça, c'était désastreux, on pouvait perdre trente, quarante pour cent (30-40 %) d'un troupeau et puis il fallait... il fallait se débarrasser des troupeaux, il fallait le remplacer puis on n'en trouvait pas d'animaux assainis.

4505 Ça fait que là, bien, on s'était dit : ouais, qu'est-ce qu'on fait? On vidait ça complètement à des coûts faramineux puis on n'était pas capable de trouver de remplacement. Ça fait que là, on a acheté une ferme qui était très éloignée des grands réseaux de production et puis on a fait soixante-quinze (75) à quatre-vingts (80) césariennes, des naissances par césarienne. C'est de même que nous avons construit notre troupeau de souche.

4510 Et par la suite, la technique de sevrage hâtif à cinq (5) jours pour éliminer certaines maladies était aussi efficace et moins dispendieuse que les césariennes et c'est de là que sont partis les sevrages hâtifs, production sur trois (3) sites pour justement couper les cycles potentiels de maladie. Biosécurité, nous en faisons une «paranoïe» chez nous.

4520 Vous savez, le président ici de Génétiporc, il est présent; des fois, je l'accuse souvent de paranoïaque parce que, vous savez, quand on arrive pour faire des lavages des camions, qu'on est obligé de construire un garage de lavage qui nous coûte un million de dollars et qu'il y a un inspecteur puis qui vient passer avec un Q-tips sur le plancher pour voir, pour envoyer ça analyser voir si le lavage est fait correctement. Ça en est de la «paranoïe» et les lavages et tout. Mais pour maintenir un niveau de santé correct, c'est ça que ça prend.

4525 Donc, vous savez, l'amélioration accélérée de la génétique, bien sûr, c'est fait grâce au nombre -- vous savez, des petits nombres, on ne peut pas avancer aussi vite -- et le changement de génération rapide. Vous savez, chez nous, un mâle n'avait pas la chance de vivre très très longtemps parce que, après huit, dix (8-10) portées, bien, il est échangé pour son fils qui supposément était supposé d'être meilleur.

4530 Et puis on a travaillé sur l'amélioration des grains, ça, ça aide, des grains et des conversions alimentaires, ça aide pour la protection de l'environnement, ça. La prolificité, la qualité de la viande, autant d'éléments qui sont très importants et, bien sûr, il faut croire que le travail qu'on a fait est correct parce que, vous savez, la demande de nos produits le démontre.

4535 Il ne faut pas oublier qu'en mil neuf cent quatre-vingt-cinq (1985), chaque truie produisait en moyenne à peu près quatorze (14) porcelets par truie logée et aujourd'hui, plusieurs producteurs vont n'en faire vingt-cinq (25).

4540 Nos marchés, en génétique, c'est Québec, quarante pour cent (40 %). Lorsqu'on dit que le Québec, on a un cochon qui est extraordinaire, bien, mon Dieu, nous en produisons quarante-cinq pour cent (45 %) à peu près du point de vue génétique. Donc, si la génétique québécoise est exceptionnelle, je pense que nous y sommes pour quelque chose.

4545 Nos clients sont, bien sûr, l'Ontario, l'Ouest canadien, les États-Unis, le Mexique et le Brésil.

4550 Notre contribution à l'environnement, c'est bien sûr comme je vous disais tantôt, c'est que si aujourd'hui, une truie qui va consommer onze cent trente-cinq, onze cent cinquante (1 135-1 150) kilos de moulée par année, nous produit vingt-cinq (25) porcelets au lieu d'en produire quatorze (14), bien, il est évident qu'on vient de gagner onze (11) quatorzièmes de déjections animales, onze (11)... onze (11) vingt-cinquième, excusez-moi. C'est ça qu'on vient de gagner par l'amélioration génétique, par l'amélioration des techniques.

4555 L'augmentation des taux de croissance et la conversion alimentaire, ça aussi, c'est un facteur qui est très important. Là, on est passé peut-être d'une conversion alimentaire de trois (3), trois (3) et quelque chose à deux et cinquante (2,50) à peu près. Ça aussi ça aide à baisser les déjections animales et, entre cent cinquante, cent cinquante-cinq (150-155) jours aujourd'hui, un animal est prêt pour l'abattoir alors que dans le passé, bien, c'était cent quatre-vingts, cent quatre-vingt-cinq (180-185), je ne sais pas trop combien.

4560 Vous savez, pour ce qui est de... il ne faut pas que j'en passe... Viandes DuBreton, notre mission, c'est par la qualité de nos produits sans antibiotiques puis sans sous-produits animaux. Pourquoi qu'on a commencé à produire des animaux sans antibiotiques et sans sous-produits animaux?

4565 Sans sous-produits animaux, c'est parce que, vous savez, notre «paranoïe» en fait de maintenir la qualité, c'est que ce n'est pas à cause que les sous-produits animaux sont porteurs nécessairement de salmonelle mais il y a des fois qu'il y a de la... ce qu'on appelle en français

4570 de la «cross-contamination», puis on ne voulait pas prendre de chance. Ça fait qu'on s'est dit
on va les bannir et puis, bien sûr, le fait qu'on ait été correct et qu'on ait produit dans des
régions à moindre densité et qu'on ait eu des mesures de biosécurité exceptionnelles a fait en
sorte qu'on pouvait produire sans médicaments.

4575 Et c'est de là qu'est venue l'idée de dire : pourquoi qu'on ne valorise pas ce produit-là
alors que bien des gens ont des préoccupations à propos des sous-produits, des résidus
d'antibiotiques et tout?

4580 C'est de là qu'est venue l'idée de dire : bien, mon Dieu, on va lui donner un nom, on va
l'appeler le porc naturel. La définition du porc naturel, pour nous autres, on l'a faite, c'est là.
Parce que le naturel peut vouloir dire toutes sortes de choses, vous comprenez? Donc, on a
fait la définition nous autres mêmes.

4585 Et puis, bien sûr, ce faisant, on pense qu'on améliore la perception des consommateurs
et puis... la perception des consommateurs sur la qualité des produits, sur ce qui se fait en le
publicisant de cette façon-là.

4590 Cette biosécurité-là aussi, ça demande une contribution exceptionnelle à travers la
fabrication de la moulée, je vous l'ai dit tout à l'heure. Il faut que les meuneries, donc, ne
véhiculent pas, si vous voulez, de la contamination un peu partout. Ça prend de la formulation
sophistiquée.

4595 Pour ça, nous avons trois (3) nutritionnistes à plein temps dont un qui s'occupe d'aller
conseiller nos clients dans les pays dont je vous ai nommés tantôt, qui sont nos clients pour la
génétique. Parce qu'il faut, bien sûr, leur offrir la technologie à ces gens-là aussi.

Le contrôle de qualité des ingrédients qui rentrent en laboratoire. Nous avons un
laboratoire, il y a trois (3) ou quatre (4) personnes qui travaillent à ce niveau-là pour s'assurer
que la qualité des intrants est correcte.

4600 Le service à la clientèle, lorsqu'on parle de la vulgarisation de la technologie, c'est au
moins sept (7) personnes, si on exclut, bien sûr, les vétérinaires qui sont à temps partiel, qui
vont travailler chez nos clients aussi. Donc, c'est ça de la vulgarisation.

4605 Pour ce qui est du traitement. Voyez-vous, c'est une conviction que j'ai depuis six (6)
ans à peu près, six, sept (6-7) ans même, et puis bien des fois, il y en a plusieurs qui
m'accusaient un petit peu de... pas d'illuminé mais peut-être un peu. Même chez moi, ce n'était
pas nécessairement vu comme une activité. Ils disaient : ça, c'est le bonhomme qui est en
charge de ça, on va le laisser faire, s'amuser avec ça. Puis lui, bien, il croit aussi à ça et
l'entreprise y croit aussi, mais c'était mon bébé et c'est mon bébé. C'est pour ça que c'est moi
4610 qui présente le mémoire parce que c'est la question d'environnement.

Parce que, vous savez, je vous présente le mémoire à l'ancienne méthode alors que nous sommes une entreprise moderne. Mais c'est ça le paradoxe puis on est rempli de paradoxes, hein? Ça fait qu'on n'a pas peur de ça, des paradoxes.

4615

Cette technologie-là, en quoi ça consiste? Il pourra, bien sûr, vous l'expliquer plus en détail. D'ailleurs, j'en parle un peu dans le mémoire. Il pourra vous l'expliquer plus en détail. Et puis il y a déjà six (6) installations, il y en a deux (2) au Québec, une chez monsieur Gaétan Blais à Saint-Elzéar de Beauce, qui a été faite il y a deux (2) ans. Lui, c'est un traitement primaire, on sépare le liquide du solide.

4620

Il y en a une autre que nous avons faite l'année dernière, qui est à Saint-Gervais-de-Bellechasse où nous allons un petit peu plus loin, un stade plus loin, où nous traitons le quatre-vingt-dix pour cent (90 %) de liquide pour enlever de l'azote et les senteurs également, et c'est un liquide qui sort de là, qui est très peu chargé. C'est... la production, par exemple, de six mille (6 000) porcs peut s'étendre sur moins de cent (100) acres.

4625

Et puis, bien sûr, il y a quatre (4) installations qui ont été faites l'automne passé, qui rentrent en opération incessamment, c'est au Nouveau-Brunswick, à Saint-Léonard, «Siguest», Fredericton 1, Fredericton 2. Disons qu'on peut se dire entre nous autres que c'est plus facile les installer au Nouveau-Brunswick que les installer ici parce que les processus d'autorisation sont plus rapides.

4630

Le principe de base dans notre affaire, c'est, bien sûr, lorsque le purin peut être épandu comme fertilisant, lorsqu'il y a suffisamment de terrain, lorsque c'est suffisamment loin des clients... des résidents, c'est stupide de le traiter parce qu'il a une valeur fertilisante. Bien sûr, cette valeur fertilisante-là est déséquilibrée du point de vue éléments et besoins des plantes, elle a besoin d'être complémentarisée.

4635

Mais, bien sûr, la façon la plus économique, c'est celle-là -- d'ailleurs, je vais vous en parler tantôt quand on choisit le profil de nos intégrés, de quelle façon qu'on le choisit -- mais lorsque ce n'est pas possible, lorsque, par exemple, s'il y a des voisins qui trouvent que ça sent trop, à ce moment-là, le traitement, on ne veut pas qu'il y ait de solution unique, ce sont des solutions adaptées à chaque client.

4640

4645

Le degré de traitement requis, donc, c'est... ou c'est la séparation simple, ou c'est le traitement biologique qui suit après la séparation simple. Après ça, bien sûr, c'est l'utilisation des boues. Qu'est-ce qu'on en fait de cette utilisation des boues-là? Est-ce que, par exemple, on les envoie à un système de traitement de compost? Est-ce que, par exemple, on s'organise éventuellement pour qu'il y ait des unités qui en fassent des granulaires? Est-ce qu'on les transporte plus loin justement parce que... étant donné que le volume est moins grand, pour aller là où les besoins de fertilisation sont?

4650

En fait, tout sera déterminé d'après la situation de chaque ferme. Et, bien sûr, ça dépend toujours, comme je vous disais tantôt, de la sensibilisation de la population environnante.

4655

4660 On parle aujourd'hui des rampes basses. Ça me fait rire un peu quand on entend parler de ça, des rampes basses parce que, vous savez, autour de mil neuf cent quatre-vingt-dix (1990), il y avait un scientifique du ministère de l'Agriculture, monsieur Denis Côté, qui travaillait justement sur la ferme à Saint-Lambert ici, une ferme de Lévis, et puis il avait fait un paquet d'expériences justement sur l'épandage par rampes basses.

4665 Et c'était les premières fermes qu'on construisait dans le bas... qu'on faisait construire par des intégrés dans le bas du fleuve. Et puis, on s'était dit : on va faire ça comme il faut. Vous savez, c'est le tonnerre qui s'abat sur... Bon. Ça fait qu'on s'était dit, on va le faire comme il faut. Ça fait que là, on avait dessiné un modèle et tout, et nos premiers huit (8) intégrés, on leur avait fourni des tanks d'épandage à rampes basses -- ça, c'est en quatre-vingt-dix, 4670 quatre-vingt-onze (90-91) -- et puis c'était ça, puis depuis ce temps-là qu'on les utilise. Mais aujourd'hui, là, ça a l'air comme l'invention du siècles et puis on parle de les imposer pour deux mille cinq (2005).

4675 Ça fait que, vous savez, l'environnement à un moment donné, là, je pense que si on n'a pas eu de trouble trop trop, parce que nous, dans le bas du fleuve, les plaintes et les problèmes qu'on a eus, ç'a été avant l'installation des fermes et non après. Parce que, quand on a construit une ferme à l'Isle-Verte, là, il y a une madame qui a passé son été à s'opposer à nous autres puis elle était en maudit. Puis deux (2) ans après, là, elle a dit : «J'ai fait une folle de moi parce que j'ai eu de la mauvaise information.» Parce qu'elle a dit : «C'est rien.» Vous savez? 4680

4685 Ça fait que ça nous fait plaisir quand tu entends des choses comme ça. On ne prétend pas être parfait partout parce qu'on en a tellement de fumier à manipuler que des erreurs, on est sujet à ça, hein. Ceux qui n'ont pas d'accident, c'est ceux qui ne font pas d'automobile, hein. Ça, là... bon.

4690 Mais c'est pour vous dire un peu comment est-ce que c'est que ça s'est passé. J'ai vu même, lors d'établissement d'une maternité porcine, en quatre-vingt-onze (91), à Notre-Dame-du-Lac, où il y avait une réunion de cinq cents (500) personnes, hein, et puis... bien, c'est ça, c'est qu'on leur avait expliqué, puis ça a fini qu'on n'en a pas eu de plainte après. Bon.

4695 Après ça, la production sur litière. Bon. Le purin liquide, il y a des inconvénients, il y en a beaucoup, mais il y a un avantage, c'est que, comme fertilisant, il est disponible directement et immédiatement à la plante, un peu comme de l'azote liquide. Le fumier solide, lui, bien, il n'y a aucun phosphore d'enlevé. On est pris, on vit avec, tel qu'il est, tu sais. Ça fait que... tandis que si on traite, bien sûr, on peut en enlever. Bon.

4700 Maintenant, l'intégration. Je vous ai dit tantôt que mon père en avait fait de l'intégration. Mais avant l'avènement de l'ASRA dans les années... c'est le ministre Garon qui avait établi ça,

il avait imposé l'agence de vente et l'ASRA en même temps. Et puis ça, c'est autour de mil neuf cent quatre-vingt (1980) plus ou moins.

4705 Maintenant, ce qui arrive, c'est qu'avant ça, il y avait plus d'intégration qu'il y en a eue en quatre-vingt-un, quatre-vingt-deux (81-82). Parce que l'intégration, c'est... moi, je dirais, là, un intégré, c'est un sous-contractant. Puis ça a l'air normal, des sous-contractants dans le domaine de l'automobile, de la construction.

4710 Vous allez voir un entrepreneur en construction générale, un entrepreneur général, il y a des sous-contractants en béton, en électricité, en... je ne sais pas, moi, toutes sortes d'autres spécialités. Mais on trouve ça tout à fait normal que ça existe chez la construction... sur la construction, ça existe chez les constructeurs automobiles. Puis là, on arrive dans la production du porc, puis on trouve que c'est une aberration.

4715 Bien moi, je vais vous dire, c'est que d'abord, les candidats qu'on choisissait, la préférence qu'on donne aux candidats pour être des intégrés, la plupart du temps, c'était des gens qui avaient des fermes laitières, vingt-cinq, trente (25-30) vaches, ils ne désiraient pas prendre le risque d'acheter du quota, ils avaient de la relève puis ils voulaient l'intégrer.

4720 Ça fait que là, on leur arrivait, nous autres, puis on leur disait : regarde, là, tu construis une bâtisse, elle va se payer en quinze (15) ans, tu vas avoir ton fonds de pension... là et puis, bon, bien, coudon, on s'en va avec ça.

4725 Donc, l'intégration est venue parce qu'il y avait un besoin de partage des risques. C'est comme ça qu'elle est venue, l'intégration. Et s'il n'y a pas besoin de partage des risques, et s'il n'y en a pas de risques, et qu'un individu qui va investir... par exemple, on parlait tantôt d'un modèle de deux cents (200) truies, naisseur-finisseeur. Bien, deux cents (200) truies, naisseur-finisseeur, pour des bâtiments neufs, c'est un million de dollars (1 M \$) excepté l'inventaire puis excepté la terre, puis excepté la maison. C'est le même prix que ça coûte pour 4730 faire une finition de deux mille huit cents (2 800) porcs, exactement le même prix.

4735 Je n'ai pas besoin de vous dire que le... je me demande pourquoi qu'on s'acharne à proposer un modèle qui est plus risqué pour l'éleveur. Parce que l'éleveur qui va arriver, qui va dire : bon, bien là, écoute, je m'en vais, si j'ai une maladie, là, demain matin, là, je vide, je ne suis pas capable de vivre avec et puis je suis un an sans revenu. Les gens ne sont pas capables de se payer ça. Ou bien non, ils vont vivre avec de la maladie puis des médicaments, ce que le consommateur ne veut pas, et puis, bien, ils vont essayer de «toffer», comme on dit en bon français. C'est ça qui va arriver.

4740 Donc, la spécialisation aussi, on vous en a parlé tout à l'heure. La spécialisation, c'est clair que si une personne a besoin de moins de connaissances, bien, mon Dieu, elle va dire : ça va être plus facile si je n'ai pas plus de risques puis si j'ai autant de revenu, tant mieux. Parce que moi, à un moment donné, quand... je me rappelle, il y avait une famille, c'est un monsieur qui avait huit (8) enfants et puis il y en a un qui est devenu philosophe puis l'autre est 4745 agronome. Puis celui-là qui était agronome, il était agressif envers les intégrateurs.

J'ai dit : écoute, bonhomme, j'ai dit, si tu veux... tu te construis des finitions, si tu veux te construire une maternité dans deux (2), trois (3), quatre (4), cinq (5) ans, nous allons t'accompagner. On ne tient pas à te rendre esclave, voyons donc! C'est quoi cette affaire-là? Puis aujourd'hui, ce sont de très bons clients puis ça va bien. Ce n'est pas eux autres qui se plaignent des intégrateurs, ce sont les philosophes, hein! Bon.

Je peux vous dire une chose, hein, c'est que prenez comme... pourquoi l'intégration? Puis quand on parle de mise en marché...

Moi, je fais affaires avec un client de l'Ontario, il a quarante mille (40 000) truies, c'est un de nos clients importants en génétique. Il vend ses porcelets aux États-Unis. Sa garantie de prix, à l'heure actuelle, est de cent cinquante-deux piastres et soixante-dix-sept (152,77 \$) pour un cochon de quatre-vingt-sept (87) kilos. Et la garantie que nous avons ici au Québec, là, quand on vient nous dire que c'est grâce à la commercialisation... la garantie que nous avons au Québec, c'est cent quarante-deux piastres (142 \$) et quelque chose.

Ça fait que les compétiteurs, là, du Québec puis les sursubventionnés québécois, là, moi, en tout cas, je le connais ce gars-là puis je peux vous le nommer, il s'appelle Herman Lansing puis vous pouvez aller lui parler. C'est ça. Hein?

Ça fait que les grandes phrases ronflantes, là -- puis en passant, là, d'abord les recommandations qui vous ont été faites, nous autres, on n'en a pas entendu parler de ça, on n'a pas été consulté là-dessus.

Donc, c'est ça l'idée. La culture des terres. Bon. Ça prend toutes les terres. J'espère que vous êtes conscients que le gars qui a deux cents (200)... qui a deux cents (200) truies, naisseur-finisser, ce n'est pas lui qui va cultiver ses terres parce que, parce que, parce que... il va-tu s'avoir un tracteur de cent cinquante mille piastres (150 000 \$) puis un semoir de je ne sais pas combien d'argent puis il va-tu investir cinq, six cent mille piastres (5-600 000 \$) pour laisser ça utiliser peut-être deux, trois (2-3) jours par année?

Non. Il va y aller à sous-contrat. Un autre sous-contractant. Ça, c'est désastreux, hein! Mais il va y avoir un sous-contractant, là, puis il va être obligé de payer, puis il va être obligé de payer pour faire épandre son fumier parce que là aussi, il ne pourra pas avoir le gros tracteur, la pompe, le ci, le ça, il ne pourra pas tout avoir ça. C'est impossible.

On vit dans un monde spécialisé et autrement, s'il essaie de le faire tout seul, il va le faire avec les moyens du bord, avec de l'équipement désuet puis ce n'est pas vrai qu'il va respecter l'environnement parce qu'il va avoir la vraie technique.

Et moi, pour ce qui est des traitements, je pense que si notre mission, c'est de protéger l'environnement, c'est de développer, c'est de fournir de la nourriture économiquement à la population, c'est de développer une activité économique et, si ça veut dire du traitement, peu

4790 importe où est-ce qu'ils seront les traitements, si on respecte toutes ces choses-là, bien c'est quoi le problème? Pourquoi qu'on s'enfarge dans un paquet de choses?

Parce que moi, là, ce que j'ai entendu tantôt, là, je ne le sais pas si j'ai encore le goût d'être producteur. Vous comprenez ce que je veux dire, là? Je veux simplifier les choses.
4795 Parce que vous savez, le génie, c'est rendre simple quelque chose qui est compliqué, hein? Puis l'autre, l'inverse, là, la stupidité, c'est rendre compliqué ce qui est supposé d'être simple, hein. Ça fait que nous autres, c'est un effort constant chez nous d'essayer de faire ça et de vulgariser la technique.

4800 Puis à l'heure actuelle, les traitements, puis il a tellement fait une bonne job que je pense que ça va se vendre pas mal plus vite aux États-Unis puis ailleurs que ça va se vendre au Québec.

Ça fait que c'est ça la situation. Moi, si vous avez des questions, moi je... je suis prêt à
4805 y répondre puis ça va me faire plaisir.

LA PRÉSIDENTE :

Vous nous avez mentionné que ce que vous avez entendu tantôt, là, c'est bien le
4810 mémoire de la Fédération des producteurs de porcs dont il était question?

M. LUCIEN BRETON :

Exactement.

4815

LA PRÉSIDENTE :

D'accord.

4820 **M. LUCIEN BRETON :**

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

4825

Vous n'aviez pas été consulté là-dessus?

M. LUCIEN BRETON :

4830 Non.

LA PRÉSIDENTE :

Non? D'accord.

4835

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

Et votre retraite, c'est pour quand?

4840

M. LUCIEN BRETON :

Comment?

4845

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

Et votre retraite, c'est pour quand? Parce que vous nous avez dit, peut-être que je n'ai plus le goût de continuer, là.

4850

M. LUCIEN BRETON :

Oui. Il y a un sage qui m'a dit, il y a quelque temps... ah, ça fait quelques années, il dit : «La vieillesse, il dit, c'est lorsqu'une personne n'a plus de projets et qu'elle n'a que des souvenirs.» J'aimerais autant que possible essayer de rester jeune le plus longtemps possible.

4855

Mais la retraite, est-ce qu'on en prend une mitigée? Quelle est l'orientation que notre entreprise va prendre? On sait bien qu'à l'impossible nul n'est tenu. Vous comprenez ce que je veux dire, là. Et, bien sûr, on n'a pas besoin de s'acharner pour vivre, on n'a pas vraiment besoin de ça, mais excepté que si c'est nécessaire pour l'humain d'avoir des projets et d'essayer de constamment améliorer la condition, sa condition, la condition de sa famille, la condition de la société qui l'entoure, bien, je pense que c'est ça qui est beau. C'est là que nous avons la raison de vivre.

4860

LA PRÉSIDENTE :

4865

Vous nous avez dit que vous avez implanté... donc, il y a des porcheries qui ont été implantées et vous avez eu du trouble.

M. LUCIEN BRETON :

4870

Comment?

LA PRÉSIDENTE :

Vous nous avez dit que vous aviez eu du trouble, là...

4875

M. LUCIEN BRETON :

Bien oui.

4880 **LA PRÉSIDENTE :**

... entre autres, l'Isle-Verte.

4885 **M. LUCIEN BRETON :**

Bien, justement.

LA PRÉSIDENTE :

4890 Bon.

M. LUCIEN BRETON :

C'est que...

4895

LA PRÉSIDENTE :

Comment ça se passe quand vous implantez une porcherie? Comment vous procédez?

4900 **M. LUCIEN BRETON :**

Là, je vais reculer longtemps un peu d'avance, hein, et longtemps un peu, c'est que je vais prendre l'exemple de l'Isle-Verte, par exemple, hein. L'Isle-Verte, c'était elle, la voisine, là, la madame, là, qu'elle avait formé un genre d'association puis, en tout cas, pauvre madame, elle avait dépensé beaucoup de terrain. C'est une agricultrice en passant, hein, et puis c'était la voisine.

4905

Et puis il y a même un monsieur à côté qui... bien, à côté, il était à quatre (4) milles, il dit : «Ça va-tu bien sentir chez moi?». J'ai parti à rire. Vous savez... en tout cas. Ça fait que... mais non, dans ce temps-là, c'était le processus normal de demande de permis, il y avait de l'opposition. Bien sûr, les gens du ministère de l'Environnement, quand ils voyaient qu'il y avait de l'opposition, je veux dire, ils étaient plus nerveux un peu, ils prenaient leurs précautions deux (2) fois plutôt qu'une.

4910

Ç'a fini que... à cause que justement, peut-être dans ce temps-là, les fonctionnaires étaient légèrement moins frileux, bien, on l'avait eu notre permis. Puis on l'a construit. Puis c'est comme je vous ai dit tantôt, même, la madame, elle nous a demandé si on pourrait pas lui en vendre du fumier parce que... parce que, je veux dire, elle trouvait que ça faisait bien correct puis c'était épandu... c'est épandu et c'était épandu avec... avec des rampes basses et puis on n'a pas entendu parler.

4920

Puis si je vous disais, prenez comme, par exemple, à Sainte-Françoise, nous avons une ferme de douze cent cinquante (1 250) truies, là, et puis à un moment donné, nous avons eu

4925 notre permis. Les gens de la municipalité, le ministre... comment est-ce qu'il s'appelle donc, l'ancien, celui-là qui chassait les oiseaux, là...? Rémi... Rémi Trudel. Bon.

LA PRÉSIDENTE :

4930 Monsieur Trudel.

M. LUCIEN BRETON :

4935 À un moment donné, il nous a même félicités... à un moment donné, il nous a même félicités parce qu'on avait notre permis, tout, puis les gens de... les gens de... il y a eu un comité de la municipalité qui nous a rencontrés, ils ont dit : «Coudon, là, nous autres, notre eau n'est pas loin où est-ce qu'on va chercher ça, si on vous trouvait un autre terrain, seriez-vous prêts à déménager?». On a dit : «Pas de problèmes». Ils nous ont trouvé un terrain puis on a déménagé. Puis on n'en a pas réentendu parler. Hein. C'est ça.

4940 Ça fait que de la façon dont ça se passe, c'est de même. C'est parce qu'il y a tellement de faussetés qui sont véhiculées. Parce que là, on parle de... on parle de pacte social. Bien moi, je voudrais vous dire une affaire, c'est que la classe agricole n'a pas assez communiqué avec la population. On n'a pas assez dit qu'est-ce que c'est que ça en était.

4945 Prenez comme lui, il a une petite fille, là, de sept (7) ans. Savez-vous ce que la maîtresse d'école lui a dit, la semaine passée? Elle dit : «L'agriculture, ça pollue» Sur la photo, ils lui ont montré des vaches, là, ils lui ont montré tout, là. Ça fait que la petite fille est arrivée chez elle, là, pour dire que l'agriculture, ça polluait. On part de loin, hein?

4950 Nous, là, quelle communication qu'on fait comme groupement des... comme groupement des producteurs? Qu'est-ce que c'est qu'on a fait depuis dix (10) ans? Je vais vous le dire, pas grand-chose. Hein. Puis c'est pour ça qu'on est dans la merde, excusez l'expression. C'est parce que cette communication-là, cette vérité-là n'a pas été dite suffisamment.

4955 Et justement, il y a bien des gens, à différents ministères à part de ça, qui ont... qui sont cachés. Notre monsieur Côté, tantôt, que je vous ai dit, là, si on l'avait sorti, lui, pour aller expliquer c'est quoi la fertilisation, c'est quoi? Il aurait sécurisé les gens. Parce que les gens ont peur de la qualité de l'eau.

4960 Vous avez vu dans mon mémoire, moi je vis dans une place où est-ce que c'est qu'il y en a trop de production. La qualité de l'eau, il faut se croiser les doigts, là, tu sais, je veux dire, mais à l'heure actuelle, ça fait plusieurs années qu'il y a de la surproduction. La qualité de l'eau? Il n'y en a pas de coliformes. Qu'est-ce que vous voulez que je vous dise? Hein?

4965 Ça fait qu'il y a du vrai dans ce que les gens disent puis il y a du faux. Puis il y a de la vérité perçue puis il y a de la vérité. Il faut savoir discerner tout ça, là, hein? Ça fait que moi, en tout cas, c'est de même que je le vois.

4970 Et puis la communication, il faut investir dans la communication. Il n'y a plus juste que
un demi de un pour cent (0,5 %) de gens qui sont agriculteurs, ça fait que qu'est-ce que vous
voulez que je vous dise? Les autres, ils ne les connaissent plus. Avant ça, il y avait toujours un
cousin, un mon oncle, un grand-père puis les gens de la ville venaient le visiter, ils savaient
comment ça se passait. Aujourd'hui, il ne le savent plus. Hein?

4975 **LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Dumais?

4980 **M. MARIO DUMAIS, commissaire :**

Merci, Madame la Présidente.

4985 Monsieur Breton, vous êtes conscient manifestement que, dans l'opinion publique,
l'intégration, à tort ou à raison, a mauvaise presse. Il y a beaucoup de critiques qui sont
adressées et là, je ne parle pas si c'est justifié ou non, là...

M. LUCIEN BRETON :

4990 Non, non. C'est ça.

M. MARIO DUMAIS, commissaire :

4995 ... à l'égard de l'intégration, et souvent, les problèmes de cohabitation harmonieuse sont
mêlés avec le fait qu'un certain nombre de fois, c'est des projets qui sont d'intégrer avec
des intégrateurs.

5000 Il y a des gens qui disent, pour la cohabitation sociale, il y a beaucoup de choses qu'il
faut faire, mais si le modèle de la ferme familiale était privilégié, favorisé et en venait à occuper
plus de place dans l'industrie porcine, la cohabitation serait peut-être moins difficile.

5005 Il y en a qui disent, pour parvenir à ça, si l'aide gouvernementale était modulée et même
plafonnée de telle sorte que, au-delà d'une certaine taille, il n'y ait plus intérêt pour ceux qu'on
appelle à l'heure actuelle les intégrateurs à demeurer dans la production, certains disent, ça, ça
provoquerait un retour à l'autonomie si la stabilisation, par exemple, au lieu d'aller à
l'intégrateur, elle allait à l'intégré et que l'intégrateur n'avait plus l'assurance stabilisation, bien, il
serait
peut-être moins intéressé à demeurer dans la production porcine.

5010 Et on a entendu deux (2) intégrateurs très importants, un coopérateur et un autre de
votre région ici, que vous connaissez bien, qui est sans doute un de vos compétiteurs
importants, qui nous ont dit : «Écoutez, nous, on n'est pas d'abord des producteurs agricoles,
on est dans l'intégration à notre corps défendant en ce sens que si, nous autres aussi, on ne
fait pas d'intégration, les autres intégrés vont tous nous prendre notre marché. Mais nous, on

5015 est d'abord et avant tout des vendeurs de moulée, des fabricants d'aliments du bétail, on a des services techniques extrêmement de haut niveau qui sont des facteurs pour assurer notre mise en marché, on a également du travail au niveau de la génétique, alors on a toutes sortes d'outils qui feraient que si les producteurs étaient des producteurs indépendants, bien, nous, on vivrait dans cet univers-là.»

5020 Alors, que pensez-vous de cette analyse-là et pensez-vous qu'il y a là une piste pour restaurer la cohabitation et l'harmonie sociale?

M. LUCIEN BRETON :

5025 Il y a une réponse à multiples volets. Le premier volet, c'est bien sûr, l'intégration, c'est la mise en commun des forces de différentes organisations pour arriver à un tout. C'est évident que... -- comment dirais-je donc? -- globalement, que ce soit les intégrateurs, je vous ai parlé tantôt des prix des produits, le prix québécois, le prix vs le prix américain. Je vous ai parlé d'une différence.

5030 Nous autres, en ce qui nous concerne, je pense qu'on serait probablement prêt à vivre avec le système fédéral, le NISA, là, vous savez, mettons que le provincial se retire de ça, mais on ne peut pas prendre des responsabilités, d'une part, puis être attaché de l'autre part. Parce que la mise en marché en commun nous coûte, comme producteurs, à peu près de trois (3) à quatre piastres (4 \$) du cochon qu'on pourrait s'exempter. On pourrait utiliser cet argent-là pour s'assurer.

5040 Mais si on le donne pour la collectivité, bien là, il faut retirer de la collectivité. On peut pas nous ficeler pour dire : «Paie tout le temps, Johnny!» puis c'est infini, là. Ça fait que... puis les producteurs qui sont... les producteurs locaux, là, ce sont des fermes familiales puis des fermes familiales que si... ils travaillent à l'heure actuelle comme intégrés, mais s'ils veulent devenir indépendants, si... parce que c'est une question économique, s'il y a de l'argent pour n'en vivre autonomement... d'une façon autonome, ils vont nous désertier, puis assez rapidement. Puis je n'ai pas de problèmes avec ça.

5045 Mais si eux autres, là, le banquier -- quand la personne vient pour construire, qu'elle construise pour deux cents (200) truies, naisseur-finisseeur, ou pour deux mille huit cents (2 800) porcs, c'est le même investissement.

5050 Mais si le banquier lui dit : regarde, là, «chummy», c'est trop risqué ton affaire de naisseur-finisseeur, tu n'a pas assez de liquidité, tu n'as pas assez de... ça n'arrive pas ton affaire, là, tu ne peux pas. Là, ce que le gars dit, là, bon, puis il lui parle des risques, ta formation comme naisseur, on ne connaît pas tes capacités de gestionnaire de maternité et tout le kit. Le gars, il commence à zéro. Ça fait que là, là, c'est sûr qu'ils ne prêteront pas.

5055 Donc, le producteur, il se retourne temporairement vers ce qu'il peut pour partir, vous savez? Et puis moi, je ne suis pas d'accord pour dire que ce n'est pas un gars qui est indépendant, que ce n'est pas une ferme indépendante, je ne suis pas d'accord avec ça. Puis

5060 nous autres, bien, on n'est pas... nous autres aussi, je peux vous dire une chose, c'est que... je vous le dis, là, s'ils veulent nous enlever des protections de prix à nous autres, bien, qu'ils les enlèvent... qu'ils nous les enlèvent mais qu'ils ne nous attachent pas de l'autre côté. On ne peut pas tout avoir.

5065 **M. MARIO DUMAIS, commissaire :**

Quand...

M. LUCIEN BRETON :

5070 On ne peut pas avoir la femme et la maîtresse en même temps dans la même chambre, là.

M. MARIO DUMAIS , commissaire :

5075 Ça dépend. Ah, dans la même chambre, oui, ça, c'est difficile!

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

Si c'est la même personne.

5080

M. MARIO DUMAIS, commissaire :

5085 Mais quand vous dites un intégré, c'est un agriculteur, c'est un sujet qui pourrait être discuté, ça, parce que, au fond, pour être un producteur agricole, il faut produire un produit agricole, hein, et un intégré, il ne produit pas un produit agricole. L'intégrateur produit un produit agricole à l'aide d'un sous-contractant qui lui fournit des services de travail et qui loue un bâtiment. Au fond, vous ne pensez pas que de dire, c'est un producteur agricole comme un autre, que c'est peut-être discutable?

5090 **M. LUCIEN BRETON :**

Je pense qu'on parle beaucoup... il y a beaucoup de sémantique dans... on pourrait parler... on pourrait en discuter longtemps mais excepté qu'il y a une chose, hein, c'est que si c'était une question de contrat pour faire en sorte que le producteur est propriétaire de ses cochons et puis qu'on lui rachète à un certain prix, il n'y aurait pas de problèmes avec ça. C'est juste une question de... une question sur le comment faire des choses, là.

5100 Vous savez, entre vous et moi, là, on pourrait... on pourrait le rendre producteur lui-même puis dire : tu produis; je te les vends, tes cochons, puis je te les rachète. Mais il va falloir qu'il aille chercher une marge de crédit à la banque, puis je vous ai donné l'exemple tantôt du profil de l'intégré. C'est que le gars, il a vingt-cinq, trente (25-30) vaches, il a de la misère à arriver, des fois, là, pour... puis bien des fois, il faut l'endosser parce qu'on parle de

relève, on parle de relève tantôt, quand on... quand on dit l'aide à la relève, là, bien, l'aide à la relève, c'est qu'une fois qu'on a identifié un bon travaillant, bien, c'est ça.

5105

Pourquoi qu'aujourd'hui, Saint-Bernard est une paroisse riche? Plusieurs de la population de Saint-Bernard vont vous le dire : Le bonhomme Napoléon, là, c'est parce qu'il a été un des artisans, un des pionniers qui a fait en sorte... il a prêté beaucoup d'argent à bien des gens, à bien des producteurs et puis aujourd'hui, bien, il les a partis, un peu comme... ça fait cinquante (50) ans de ça, mais c'est de même que ça s'est passé.

5110

C'est un peu ce qu'on fait d'une autre façon avec les gens qui sont éloignés, dans les régions éloignées puis qu'il n'y a pas de technologie en place, si on parle du bas du fleuve, et puis nous autres, on est des vulgarisateurs de la technologie, on est des gens qui vont leur permettre de se diversifier dans leur agriculture.

5115

Puis après ça, la famille dont je vous ai parlé tantôt, moi, s'ils me demandaient : regarde, Breton, là, on est intégré avec toi, là, on aimerait ça construire pour mille (1 000) truies la semaine prochaine. Pas de problèmes, je suis bien content. Je retire mon contrat d'intégration puis tu t'en vas, mon bonhomme. Puis son philosophe, puis son agronome vont gérer ça.

5120

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Breton...

5125

M. MARIO DUMAIS, commissaire :

Merci.

5130

LA PRÉSIDENTE :

... comment vous réagissez à une requête qui est faite régulièrement... qui est faite régulièrement sur... que la Financière agricole offre du capital de risque, particulièrement pour la relève? Comment vous réagissez à ça?

5135

M. LUCIEN BRETON :

Il n'y a pas de problèmes, moi, si c'est le party puis s'ils sont vraiment... s'ils sont vraiment possibles... si c'est vraiment possible qu'ils peuvent le faire puis s'ils peuvent aider des gens qui nous remplacent, nous autres, on n'a pas de problèmes avec ça. Bien des fois, on aimerait autant pas les endosser nos intégrés. Si eux autres sont prêts à faire ça. Mais en tout cas, j'ai hâte de voir ce qu'on va voir.

5140

LA PRÉSIDENTE :

5145

Qu'est-ce que vous pensez qui manquerait?

M. LUCIEN BRETON :

5150 Comment?

LA PRÉSIDENTE :

5155 Vous semblez douter de cette formule-là. Qu'est-ce que vous pensez qu'il manquerait?

M. LUCIEN BRETON :

5160 Bien, vous savez, le capital de risque, là, la caisse de dépôt en a fait, SGF, nommez-les... les centrales syndicales, tout le kit, ils ont tous les mêmes... ils ont tous les mêmes barèmes, c'est que ça prend un rendement de vingt (20) à vingt-cinq pour cent (25 %) parce qu'ils disent, sur huit (8)... sur dix (10) projets, il y en a juste... il y en a huit (8) qui vont «flopper» puis deux (2) qui vont réussir. Ça fait que c'est du risque puis ils prennent le beurre à poignée. Qu'est-ce que vous voulez que je vous dise, hein? C'est de même que ça marche, vous savez, ils ont tous marché de même.

5165 Je ne sais pas si la Financière va marcher autrement, mais tant et aussi longtemps qu'on ne verra pas ce qu'on a à voir, bien, on ne peut pas spéculer là-dessus.

LA PRÉSIDENTE :

5170 Vous en prenez moins de risques, vous, ou vous en prenez plus?

M. LUCIEN BRETON :

5175 Savez-vous que...

LA PRÉSIDENTE :

5180 Plutôt, vous en prenez plus?

M. LUCIEN BRETON :

5185 Savez-vous, moi, je peux vous dire une affaire, hein. Ça, ça date, ça. Je vous ai parlé de Saint-Bernard tantôt. Mon père, là, lui, quand il prêtait à quelqu'un, là... d'abord, il ne pouvait rien avoir de la caisse, hein. Ça, c'est il y a cinquante (50) ans de ça, là, hein. Il ne pouvait rien avoir de la caisse, c'est que... mon père, il disait : Oui, son père, c'est un travaillant, sa mère aussi, il ne prend pas un coup, il est en bonne santé, il n'a rien mais je sais qu'il a de l'honneur puis il va me payer. Il n'en a jamais perdu d'argent.

5190 **LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Marquis va poser la dernière question parce que notre temps est écoulé.

M. ALFRED MARQUIS, commissaire :

5195

Elle sera probablement courte. Vous avez parlé de porc nature que vous commercialisez.

M. LUCIEN BRETON :

5200

Oui.

M. ALFRED MARQUIS, commissaire :

5205

Et puis dans la page sur la litière, vous dites :

«Pour que cette production sur litière puisse se développer, il faudrait trouver un marché qui valorise les carcasses des porcs produits suivant cette méthode, de sorte que le producteur puisse récupérer les coûts additionnels.»

5210

Selon vous, est-ce que ça existe, cette possibilité-là, de vendre plus cher la carcasse de porcs produits sur litière pour diverses raisons?

M. LUCIEN BRETON :

5215

Bien, justement, c'est quelque chose à bâtir. C'est quelque chose à bâtir et pourquoi pas l'essayer comme un peu comme le porc naturel? Le porc naturel, il faut bien se dire que nous autres, pour nous autres, ça poigne bien plus aux États-Unis que ça poigne ici, parce que ici, il y a un paquet d'allégations qu'on n'a pas... droit de mettre. Ça va changer ça, là, là, hein. Mais c'est plus facile là-bas, hein, sur la Côte... sur la Côte ouest américaine.

5220

Mais oui, c'est quelque chose à travailler s'il y a du volume puis si on est capable de... si on est capable de les diriger, bien, c'est de l'essayer. Est-ce que vous, comme consommateurs, vous, vous, vous, je ne sais pas, moi, ils sont prêts à dire : bon, bien là, ça, c'est des porcs, ils sont produits sur litière, je suis prêt à donner, disons, un exemple, l'équivalent de vingt (20) cents du kilo de plus?

5225

On a quelque chose à dire. Est-ce que le consommateur va l'accepter? Bien, il faut l'essayer. Ça coûte quelques piastres pour l'essayer, par exemple, quelques centaines de milliers peut-être de dollars, mais c'est ça.

5230

Qui prend le risque de ça puis à quel point? Bien, c'est là que c'est chaque entreprise qui va décider si, oui ou non, elle le prend.

5235

M. ALFRED MARQUIS, commissaire :

Mais dans vos expériences, est-ce que, actuellement, vous voyez une différence entre les carcasses produites sur litière que celles qui sont produites sur lisier?

5240 **M. LUCIEN BRETON :**

Personnellement, pas à date.

5245 **M. ALFRED MARQUIS, commissaire :**

Non.

M. LUCIEN BRETON :

5250 C'est surtout ce que vous vendez, c'est un mode de vie, des cochons, c'est une perception. C'est un peu comme dans... prenez comme là, regardez, aux États-Unis, vous avez McDonald's, il y a deux, trois (2-3) ans, qui ont dit : bon, bien, nous autres, là, les œufs qu'on va vendre dans nos magasins, il faut que les poules aient soixante-douze (72) pouces carrés d'espace. Puis Burger King, eux autres, ils sont arrivés, ils ont dit : nous autres, c'est
5255 soixante-quatorze (74).

Ça fait que est-ce que le Burger... le egg Burger est vendu plus cher ou le déjeuner pour ça? Bien, c'est à voir. Mais c'est une perception qu'on vend.

5260 **LA PRÉSIDENTE :**

Alors, monsieur Breton, on vous remercie beaucoup d'avoir participé à cette consultation publique.

5265 La Commission ajourne ses travaux et elle reprend ce soir à dix-neuf heures trente (19 h 30). À ce soir.

(FIN DE LA SÉANCE)

5270 **Je, soussigné, MICHEL OLIVIER, sténographe officiel, certifie sous mon serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle en cette séance prise au moyen de la sténotypie, le tout conforme à la loi.**

5275 **Michel Olivier, s.o.**